

AU CONSEIL COMMUNAL

1052 LE MONT

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions de l'art. 104 du Règlement du Conseil communal, du 26 septembre 2005, nous avons l'avantage de vous présenter le Rapport relatif à l'activité de la Municipalité pour l'année 2011.

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION 2011	1
ADMINISTRATION GENERALE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	2
ADMINISTRATION GENERALE.....	2
CONSEIL COMMUNAL - LISTE DES PREAVIS MUNICIPAUX 2011.....	3
PERSONNEL COMMUNAL au 31 décembre 2011.....	4
SERVICES TECHNIQUES	7
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	8
TRAVAUX - ROUTES - COLLECTEURS	29
BATIMENTS.....	39
DOMAINES ET FORETS - DECHETS.....	48
FORETS COMMUNALES 2011	52
FINANCES – INFORMATIQUE – OUTILS DE COMMUNICATION	55
POLICE - HYGIENE - INSTRUCTION PUBLIQUE - CULTES	63
POLICE	63
POLICE ADMINISTRATIVE	65
SECURITE PUBLIQUE HYGIENE.....	68
BUREAU DU CONTROLE DE L'HABITANT ET POLICE DES ETRANGERS	69
INSTRUCTION PUBLIQUE.....	73
CULTES	81
AFFAIRES SOCIALES - DEFENSE INCENDIE - PROTECTION CIVILE	85
AFFAIRES SOCIALES.....	85
SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).....	92
PROTECTION CIVILE	96
GLOSSAIRE	99

ADMINISTRATION GENERALE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS

Municipal responsable : M. Jean-Pierre SUEUR

ADMINISTRATION GENERALE

La Municipalité a tenu 44 séances plénières, représentant 222 pages A4 de procès-verbaux, auxquelles il y a lieu d'ajouter le temps que consacre chaque responsable de dicastère pour l'étude et la préparation des dossiers, la participation à diverses séances et assemblées (Union des Communes Vaudoises, Lausanne Région, Syndicat AF, STEP, Services Industriels, Tridel SA, Gedrel SA, Boipac SA, CRIDEC SA, SOCOSEV, CIGM, PCi, ARASPE, EFAJE, APROMAD, SDNL, PALM, TL, Taxis et délégations diverses), réunions, manifestations et anniversaires. Nous pouvons rappeler que d'entente avec les heureux jubilaires, une délégation de la Municipalité présente ses félicitations et ses vœux aux personnes domiciliées sur territoire communal du Mont et qui célèbrent leur 90^{ème} ou 100^{ème} anniversaire, leurs 50^{ème}, 60^{ème}, voire 65^{ème} anniversaires de mariage.

Durant l'année, nous avons eu le plaisir d'assister et d'organiser les traditionnelles rencontres :

- le mercredi 16 février, réception des nouveaux habitants ;
- le vendredi 6 mai, réception des jeunes citoyennes et citoyens de la classe 1993 ;
- le jeudi 22 juin, 28^{ème} édition de la Journée des Aînés sur le Lac Léman ;
- Participation à la 102^{ème} Assemblée des délégués de l'Union des Communes Vaudoises, le samedi 25 juin à Champvent ;
- Réunion des anciens Syndic, Municipaux et Secrétaire à l'Auberge communale, le 25 août.

Ressources humaines

La tâche de ce Service est d'assurer la gestion du personnel communal et sa formation permanente. Il veille à garantir l'engagement de la Municipalité à rester un employeur de bonne renommée qui assume ses responsabilités sociales envers ses collaborateurs et les partenaires sociaux.

La gestion prévisionnelle et planification des besoins en personnel ; Les processus de recrutement ; La planification des entretiens annuels d'évaluation ; La formation du personnel (en interne ou par des entreprises spécialisées) ; La gestion administrative des dossiers du personnel ; La gestion des salaires ; La gestion du temps de travail et des vacances ; La gestion des assurances sociales, traiter les cas accident et maladie ; Etablir les décomptes annuels.

Archives communales

Entreprise dans le courant de l'année 2010, une réorganisation et une gestion globale de la documentation historique de tous les Services de l'Administration communale est toujours en cours, s'agissant d'un ouvrage à long terme. Des agencements mobiles, de la détection incendie et inondation ont été installés pour les locaux sis au sous-sol du bâtiment administratif de Crétalaison afin d'assurer un stockage sécurisé et fonctionnel. Un plan de classement a été adapté selon les recommandations du DINT - Archives cantonales vaudoises. Ce grand travail de tri, d'inventaire, de conditionnement et de classement est effectué à raison de quelques heures par semaine par un passionné, M. R. Parrat. Il s'est également chargé de tous les contacts nécessaires avec les architectes de l'extension du Collège du Mottier aux fins d'insérer dans le projet de construction un local prévu pour les archives dites historiques, projet accepté par le Conseil communal.

CONSEIL COMMUNAL - LISTE DES PREAVIS MUNICIPAUX 2011

Préavis No 01	Aménagement des arrêts tl de la ligne 8 sur la route de Lausanne et la route de Cugy. Eclairage public sur la route de Lausanne et la route de Cugy.
Préavis No 02	Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2010
Préavis No 03	Création d'un carrefour-giratoire "Lanterne-Rionzi" Déplacement et aménagement du chemin du Rionzi
Préavis No 04	Comptes 2010
Préavis No 05	Réorganisation territoriale de l'Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens ARASPE
Préavis No 06	Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne - Règlement
Préavis No 07	Dépense supplémentaire - fixation du montant maximum
Préavis No 08	Acquisition et aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers
Préavis No 09	Demande d'une autorisation générale de plaider
Préavis No 10	Arrêté d'imposition 2012
Préavis No 11	Tennis Club Le Châtaignier
Préavis No 12	Route de Sauvabelin - tronçon ch. de la Roche, rte de la Clochette Construction d'un trottoir, réfection totale de la chaussée Pose d'un collecteur eaux usées et eaux claires
Préavis No 13	Plan de quartier Le Rionzi, équipement et chaufferie
Préavis No 14	Plan de quartier Les Morettes
Préavis No 15	Participation de la Commune du Mont-sur-Lausanne à la constitution de la région de protection civile du district de Lausanne
Préavis No 16	Budget 2012
Préavis No 17	Plafond d'endettement
Préavis No 18	Extension du Centre scolaire du Mottier Crédit de construction pour l'étape 2 Crédit d'étude de projet pour l'étape 3

PERSONNEL COMMUNAL au 31 décembre 2011

<u>ADMINISTRATION</u>		FONCTION	TAUX D'ACTIVITE	ENTREE EN FONCTION
FREYMOND Josika	1961	Secrétaire municipale, cheffe service	100 %	1 avril 2000
ISAAZ Sophie	1975	Employée de commerce - Greffe	50 %	1 mai 2007
VIAL Laurent	1973	Boursier, Responsable RH & Informatique, chef de service	100 %	1 juillet 2002
AUDERSET Cindy	1978	Employée de commerce - Finances	100 %	1 juillet 2006
GINDROZ Martine	1972	Employée de commerce - Finances	40 %	1 mai 2007
CHAPPUIS Catherine	1950	Réceptionniste-téléphoniste	90 %	1 avril 2000

Equivalents temps plein

4.80

Durée moyenne d'engagement : 7.98 ans

Mutation

GATTI Silvia	1960	Employée réception-administration	25 %	31 août 2011
--------------	------	-----------------------------------	------	--------------

Départ

CONTRÔLE DES HABITANTS

COTTING Danielle	1951	Préposée au contrôle des habitants	100 %	1 mai 1990
BUGNON Carole	1981	Employée de commerce	100 %	1 avril 2004
HIRT Gérard	1967	Employé de commerce	100 %	1 juillet 2011

Equivalents temps plein

3.00

Durée moyenne d'engagement : 9.98 ans

BÂTIMENTS

RECORDON Michel	1947	Aménagiste communal chef service	20 %	1 janvier 1989
VOUMARD Francis	1956	Dessinateur, adjoint chef service	100 %	1 mars 2010
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	10 %	1 février 1989
SPINAZZA Valter	1962	1 ^{er} Chef concierge	100 %	1 juillet 1989
WALTHER Philippe	1961	Chef concierge	100 %	1 décembre 1990
GLIOTTONE Mario	1960	Concierge	100 %	1 décembre 1989
VAQUERO Anne-Marie	1957	Concierge	100 %	1 janvier 1991
FARQUET Pierre-Alain	1952	Concierge	100 %	1 mars 2000
SANDINI Fausto	1961	Concierge	100 %	1 janvier 2001
SEABRA Antonio	1958	Concierge	100 %	1 novembre 2005
GINDROZ Georgette	1946	Concierge	25 %	1 avril 1971
JANIN Francine	1963	Concierge	40 %	1 août 2004
BLANC Basilia	1948	Concierge	18 %	1 septembre 2003
GUGERLI Robin	1963	Concierge	100 %	1 juillet 2006
TAVARES CARVALHO Alice	1970	Concierge	22.5 %	1 avril 2008
MUTZENBERG Jean-Daniel	1939	Intendant	50 %	1 février 2003
MARTINEZ Mikael	1991	Apprenti agent d'exploitation	100 %	22 août 2011

Equivalents temps plein

11.855

Durée moyenne d'engagement : 14.92 ans

Mutation

MEYER Jean-Pierre	1931	Intendant	50 %	31 juillet 2011
-------------------	------	-----------	------	-----------------

Départ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RECORDON Michel	1947	Aménagiste communal chef service	80 %	1 janvier 1989
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	80 %	1 février 1989

Equivalents temps plein

1.60

Durée moyenne d'engagement : 22.97 ans

DOMAINES & FORÊTS

PORCHET Vincent	1970	Ingénieur chef service D. & F.	20 %	1 juin 2002
NICOLAS Jean-Robert	1954	Ingénieur, adjoint au chef de service	20 %	1 décembre 2004
BOURQUIN Michel	1958	Chef d'équipe Domaines & Forêts	100 %	1 août 2003
CHAILLET Steve	1970	Remplaçant du chef d'équipe	100 %	1 février 1994
FORNEY Philippe	1969	Employé	100 %	1 juin 2001
PACCAUD Sylvain	1972	Employé	100 %	1 mars 2008
MOMBELLI Jean-Pierre	1953	Employé	40 %	1 juin 2008

Equivalents temps plein

4.80

Durée moyenne d'engagement : 8.72 ans

TRAVAUX

PORCHET Vincent	1970	Ingénieur chef service des travaux	80 %	1 juin 2002
NICOLAS Jean-Robert	1954	Ingénieur, adjoint au chef de service	80 %	1 décembre 2004
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	10 %	1 février 1989
PITTET André	1969	Chef d'équipe Voirie	100 %	1 octobre 1991
KIVUILA Jean-Claude	1973	Remplaçant du chef d'équipe	100 %	15 novembre 2000
DEFERRARD Marcel	1952	Employé	100 %	1 mars 1987
BORGES José	1964	Employé	100 %	1 avril 2001
JAYET Gaston	1948	Employé	100 %	1 mai 2005
CARDOSO Domingos	1972	Employé	100 %	1 juin 2005
RUCH Florian	1981	Employé	100 %	1 mai 2006
MOGAVERO Stéphane	1973	Employé	100 %	1 juin 2006
AUGSBURGER Yvan	1972	Employé	100 %	1 août 2008

Equivalents temps plein

10.70

Durée moyenne d'engagement : 11.21 ans

POLICE ADMINISTRATIVE

LEDER Roland	1961	Garde municipal & Chargé de sécurité	100 %	1 février 2008
GUEISSAZ Carolia	1950	Auxiliaire de police	90 %	1 septembre 2001

Equivalents plein temps

1.90

Durée moyenne d'engagement : 7.13 ans

DECHETERIE

MOMBELLI Jean-Pierre	1953	Responsable déchèterie	60 %	1 juin 2008
----------------------	------	------------------------	------	-------------

Equivalents temps plein

0.60

Durée moyenne d'engagement : 3.58 ans

MÉDIATHÈQUE

REYNOLDS Murielle	1979	Bibliothécaire	75%	1 juin 2009
VUADENS Fanny	1989	Assistante de bibliothèque	100%	17 août 2009

Equivalents temps plein

1.75

Durée moyenne d'engagement : 2.48 ans

PERSONNEL AUXILIAIRE

CHARLES Michel	1941	Patrouilleur scolaire		1 septembre 2006
RAMUZ Monique	1949	Marguillier		1 juillet 1998
MAUDONNET Françoise	1973	Surveillant piscine		1 janvier 2009
RUTZ Dionys	1988	Surveillant piscine		17 septembre 2009
IMSENG Catherine	1962	Organiste	30 %	1 janvier 2001
NIKLAS Véronique	1967	Contrôleuse des champignons		1 octobre 2002
ANACLETO Alda	1951	Concierge PPLS	11 %	1 ^{er} août 2001
BADOUX Corinne	1966	Réfectoire scolaire		24 août 2009
EGGERTSWYLER Barbara	1960	Réfectoire scolaire		24 août 2009
BARRAS Pierre	1938	Surveillant		1 juin 2008
GLAYRE Michel	1935	Surveillant		1 janvier 1999
BOLLI Nathalie	1982	Réfectoire scolaire		1 septembre 2010
PARIETTI-HENNY Josiane	1958	Réfectoire scolaire		1 janvier 2011
VULLIAMY Ginette	1946	Auxiliaire contrôle des habitants	4 mois	25 octobre 2011
GEORGE Olivier	1979	Auxiliaire voirie	2 mois	2 mai 2011
PARRAT René	1951	Grefe/Archives communales	20 %	1 janvier 2011
MATTHEY Jean-Michel	1949	Auxiliaire		1 février 2011

Mutations

BOURGOZ Raymond	1945	Patrouilleur scolaire	Départ	14 octobre 2011
CHAPPUIS Philippe	1934	Patrouilleur scolaire	Départ	30 juin 2011

ETUDES SURVEILLEES

SPINAZZA Manon	1992	Surveillante	4.00h/sem.	20 septembre 2011
BALLIGER Delphine	1989	Surveillante	2.00h/sem.	29 septembre 2011
BESSION Marie-Claude	1961	Surveillante	4.30h/sem.	24 août 2009

Mutations

SPINAZZA Loïc	1987	Surveillant	Départ	31 juillet 2011
KUHNERT Elodie	1988	Surveillante	Départ	31 juillet 2011

ACCUEIL DE JOUR

CADUFF Maïa ¹	1970	Coordinatrice EFAJE	50 %	1 septembre 2008
--------------------------	------	---------------------	------	------------------

Equivalents temps plein

0.50

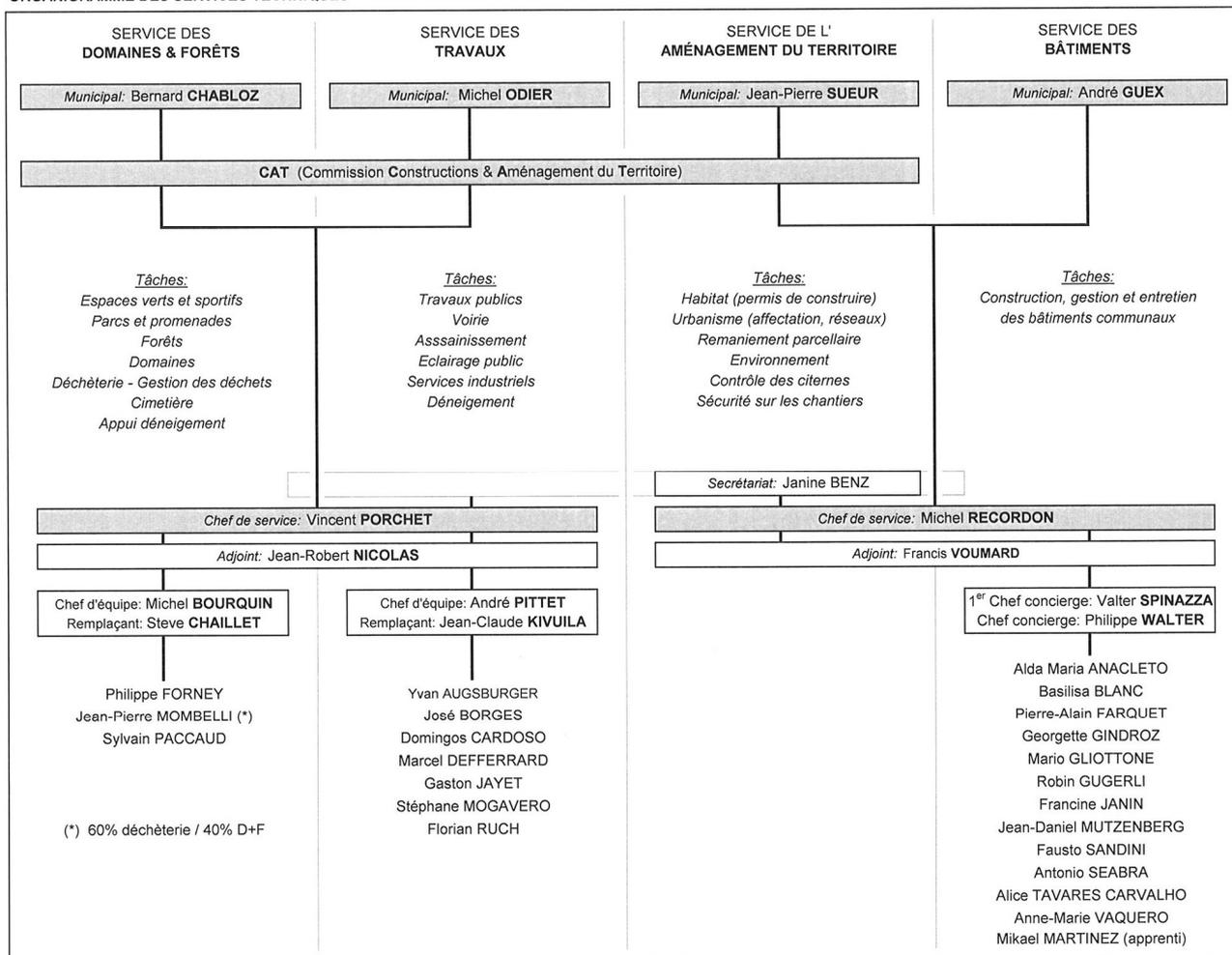
¹ Afin de respecter les exigences de la LAJE (voir chapitre Sécurité sociale), Mme Maïa Caduff, coordinatrice chargée actuellement des communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont et Morrens, a été engagée à 50 % depuis le 1^{er} septembre 2008 par notre Commune. La Commune du Mont, comme celle d'Echallens dans le cas de Mme Mireille Fitzé, refacture la totalité des charges salariales liées à cette personne au réseau EFAJE, qui peut bénéficier des subventions de la FAJE en tant que réseau reconnu.

SERVICES TECHNIQUES

Appelés à intervenir dans un grand nombre d'activités et d'études commandées par la Municipalité, les Services techniques sont structurés comme suit (état au 31 décembre 2011) :

ORGANIGRAMME DES SERVICES TECHNIQUES

2011



Le personnel est formellement attribué aux quatre dicastères des Domaines & Forêts, des Travaux, de l'Aménagement du territoire et des Bâtiments.

L'occupation des locaux situés sur le même étage, leur contiguïté et liaison interne intentionnelles expriment la volonté de collaboration, d'interdépendance évidente aux réflexions globales, facilitées par un travail d'équipe.

Afin de permettre une lecture rapide, une distinction a été faite entre les caractères du texte : italiques pour l'historique, plus gros pour les faits nouveaux (2011).

Plan général d'affectation et règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire

Elaboré à partir du plan directeur adopté par le Conseil d'Etat en 1989, le plan général d'affectation (PGA) est devenu exécutoire le 6 août 1993. Ce document officiel, recueil de toute la norme communale concernant la délimitation et l'affectation des zones, précisant les possibilités de bâtir et d'aménager relatives à chacune de ces zones, est disponible sous forme de cahier imprimé contenant le règlement et une réduction du plan général d'affectation. Il s'agit là d'un plan qui règle le statut du sol, ayant force obligatoire pour chacun, déterminant le mode, le lieu et la mesure de l'utilisation du sol.

Certains secteurs sont à développer par plan de quartier. Un plan de quartier est un plan d'affectation qui détermine les conditions plus ou moins détaillées d'urbanisme dans un périmètre fixé : implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs, arborisation, surface de planchers, style des constructions, équipements, accès, etc.

Remaniement parcellaire

Le Syndicat d'améliorations foncières du Mont-sur-Lausanne a été créé par arrêté du Conseil d'Etat du 19 mars 1982. Il concerne un périmètre d'environ 450 hectares.

Il a notamment pour but le remaniement parcellaire en corrélation avec l'adoption d'une zone agricole liée à une zone à bâtir. Il s'agit d'un remaniement à péréquation réelle selon les articles 98 b et suivants de la Loi sur les améliorations foncières permettant à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de bénéficier de la plus-value liée à l'affectation des nouveaux terrains à bâtir.

Il a permis de délimiter la zone à bâtir en tenant compte des buts et principes de l'aménagement du territoire.

Au terme de l'enquête publique du nouvel état parcellaire qui s'est déroulée en 1998, 56 oppositions étaient enregistrées. A fin 1999, l'essentiel du traitement des oppositions était réglé et les déterminations notifiées. Non satisfaits des réponses à leurs interventions, 8 propriétaires ont recouru au Tribunal administratif.

Durant l'année 2000, 5 recours ont été rejetés, 2 partiellement admis, 1 admis. La Commission de classification, en ce qui concerne ces trois recours, doit produire une nouvelle décision au sens des considérants du Tribunal administratif.

Les deux recourants qui contestaient le principe même de la péréquation réelle et qui ont été déboutés par le Tribunal administratif, ont porté la cause devant le Tribunal fédéral. C'est en février, puis en mai 2001 que le Tribunal fédéral a rendu les deux arrêts. Les recourants sont déboutés sur l'application de la péréquation réelle qu'ils contestaient. En revanche, ils obtiennent gain de cause sur des questions subsidiaires, notamment pour l'un des recourants, la valeur des terrains attribués dans les plans de quartier non encore légalisés.

Cette décision influence l'entier du dossier du nouvel état parcellaire. Le Tribunal fédéral a renvoyé selon l'usage les dossiers au Tribunal administratif qui, vu la situation très complexe, a laissé à la Commission de classification la liberté d'annuler tout ou partie de l'enquête du nouvel état. Les recourants se sont alors, durant l'automne 2001, tournés vers le Chef du Département des infrastructures pour lui demander la dissolution du Syndicat AF du Mont-sur-Lausanne. Le Comité du Syndicat, son Assemblée ainsi que la Municipalité se sont élevés avec vigueur contre cette demande.

Après examen approfondi, le Conseiller d'Etat Biéler a informé les parties que le Syndicat AF peut continuer son activité en respectant les conditions fixées dans les arrêts du Tribunal fédéral.

La Municipalité, à la demande et aux frais du Syndicat, a entrepris en 2002 l'étude des plans de quartier sis dans le périmètre du remaniement parcellaire afin de permettre à la Commission de classification de fixer des parcelles définitives dans ces secteurs. Les plans de quartier ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 19 juin 2006, cette adoption a fait l'objet de divers recours au TA et au TF. Le TF a tranché sur les recours en septembre 2009, permettant la reprise des opérations du remaniement parcellaire.

Courant 2010, la Commission de classification a procédé à la prise de vœux des propriétaires, opération qui consiste pour ces derniers à définir quelle parcelle ils souhaitent obtenir compte tenu de leur prétention financière établie par la péréquation réelle.

Dans son assemblée du 16 décembre 2010, le Syndicat accepte une modification des statuts qui permet de créer des secteurs autonomes concernant chaque zone à bâtir qui pourra de ce fait se développer indépendamment, après l'entrée en vigueur du nouvel état de propriété.

Courant 2011, les études ont porté sur les sujets suivants, menées par le technicien du Syndicat et la Commission de classification : étude du nouvel état parcellaire agricole, étude du nouvel état parcellaire en terrain à bâtir, équipement en terrain agricole, équipement en terrain à bâtir, clé de répartition des frais. En 2012, tous ces dossiers devraient être soumis à l'enquête publique.

ZONES D'EXTENSION SISES A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DU REMANIEMENT PARCELLAIRE

Dans ses arrêts de 2001, le Tribunal fédéral a émis des doutes, sans trancher, sur le principe adopté par la Commission de classification qui a attribué des parcelles non délimitées en vue d'une utilisation réelle par leurs propriétaires, mais vouées à un remaniement supplémentaire lors de l'élaboration des plans de quartier. Des doutes qui constituent donc une menace sérieuse pour l'avancement du Syndicat en cas de nouveaux recours.

Or, il n'est pas possible d'attribuer des parcelles définitives dans un secteur non planifié, car certaines des parcelles attribuées seraient, après étude du plan de quartier, situées dans des périmètres constructibles et d'autres dans la zone verte.

La seule solution permettant de fixer des parcelles constructibles consiste à élaborer et légaliser les plans de quartier avant d'effectuer le découpage parcellaire.

Le Service communal de l'aménagement du territoire a préparé un cahier des charges, à l'intention des urbanistes, destiné à cadrer parfaitement les mandats des spécialistes.

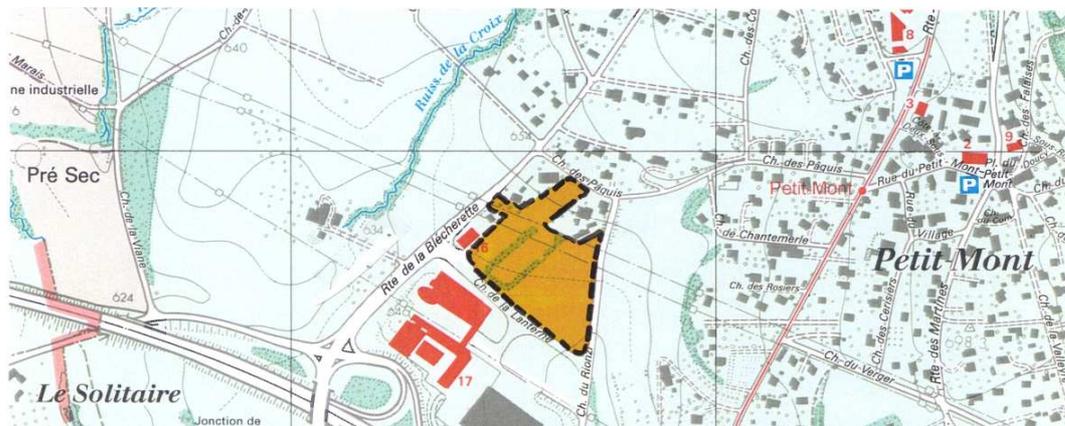
Les études sont entreprises sur demande et aux frais du Syndicat AF du Mont-sur-Lausanne.

En janvier 2002, la Municipalité a formellement désigné le groupe pilote formé de quatre experts (MM. Biner, géomètre ; Crausaz, architecte ; Klunge, agent immobilier ; Recordon, urbaniste), d'un représentant de la Municipalité fonctionnant comme Président (M. Sueur), et d'un membre du Comité du Syndicat AF (M. Amaudruz). Sa tâche consiste à préparer les études et à encadrer les urbanistes mandatés.

Un représentant des Services cantonaux de l'aménagement du territoire (SAT) et du Service des améliorations foncières (SAF) ont été associés au groupe pilote en qualité d'invités.

L'avancement des dossiers a été présenté à l'Assemblée du Syndicat AF qui a accepté un crédit d'étude de Fr. 500'000.--, destiné à l'établissement de l'avant-projet de travaux collectifs, dits travaux englobant pour les terrains à bâtir, l'essentiel des travaux d'équipement. Les études portent sur les secteurs suivants :

Champ d'Aullie (habitat groupé)



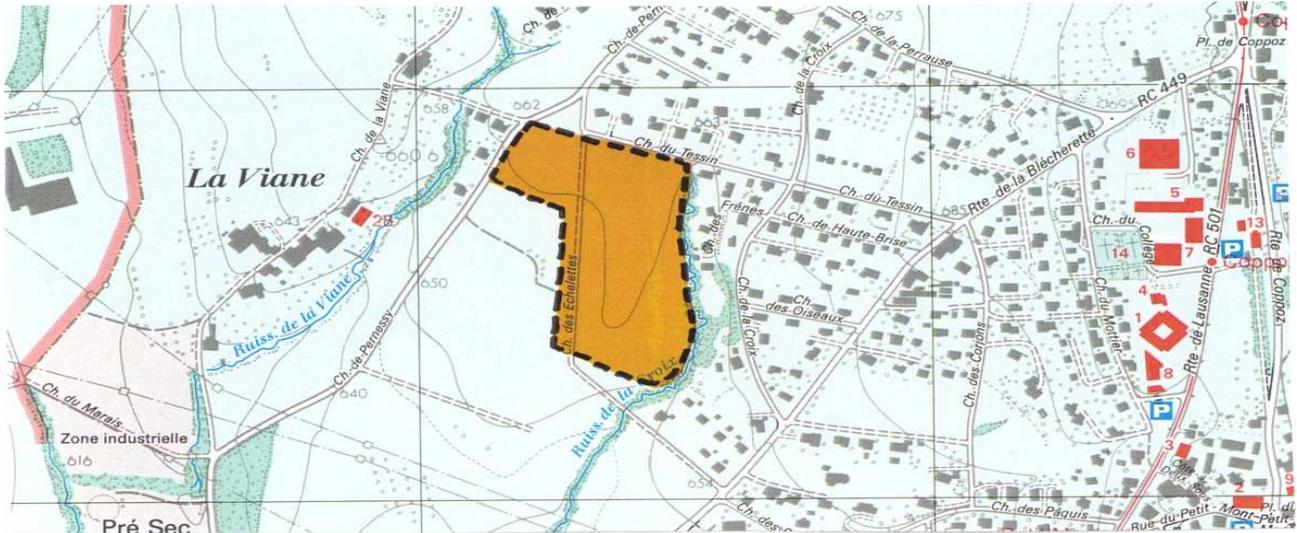
A l'ordre du jour du groupe pilote : 14 février, 20 juin, 29 août 2003
A l'ordre du jour de la CCU : préavis favorable le 19 décembre 2003
Adopté par la Municipalité : 12 janvier 2004
Examen préalable de l'Etat : 22 janvier 2004
Retour d'examen : 17 septembre 2004
Analyse par groupe pilote : 12 novembre 2004
Examen préalable complémentaire : 1^{er} juillet 2005
Retour d'examen : 12 septembre 2005

La Croix Nord (villas, habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 28 mars, 16 mai, 4 juin, 5 décembre 2003
A l'ordre du jour de la CCU : 12 février, préavis favorable le 19 décembre 2003
Adopté par la Municipalité le 12 janvier 2004
Examen préalable de l'Etat : 24 février 2004
Retour d'examen : 6 septembre 2004
Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004
Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005
Retour d'examen : 12 septembre 2005

Les Echelettes (habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 28 mars, 16 mai, 4 juin, 5 décembre 2003

A l'ordre du jour de la CCU : 12 février 2003, préavis favorable le 6 février 2004

Adopté par la Municipalité : 5 avril 2004

Examen préalable de l'Etat : 6 avril 2004

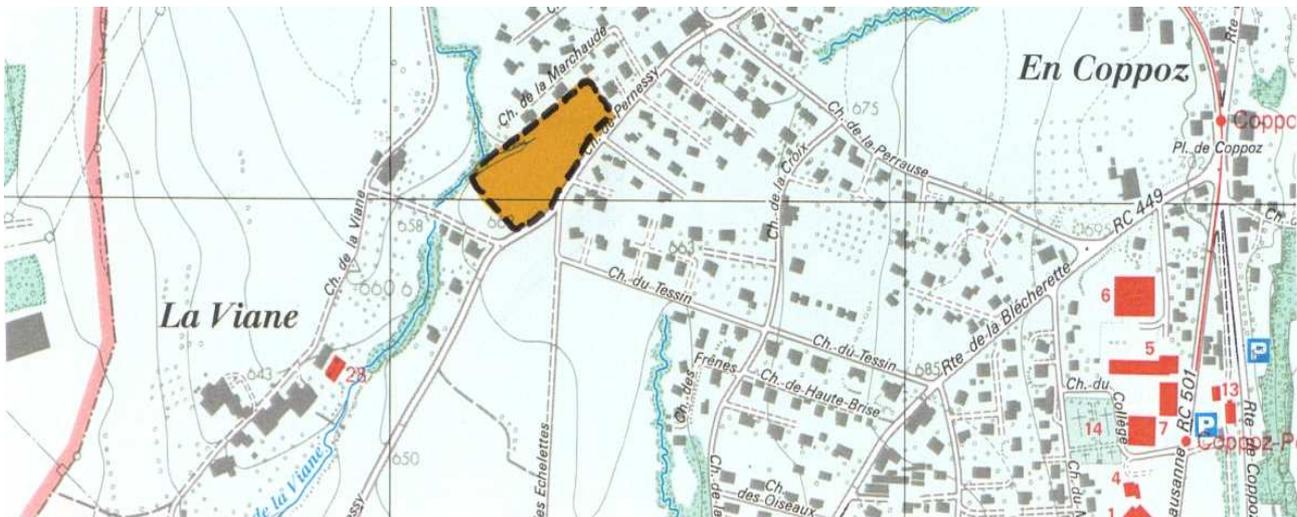
Retour d'examen : 6 septembre 2004

Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004

Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005

Retour d'examen : 12 septembre 2005

Pernessy (villas, habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 28 mars, 16 mai, 4 juin, 5 décembre 2003

A l'ordre du jour de la CCU : 12 février 2003 ; préavis favorable le 6 février 2004

Adopté par la Municipalité : 5 avril 2004

Examen préalable de l'Etat : 6 avril 2004

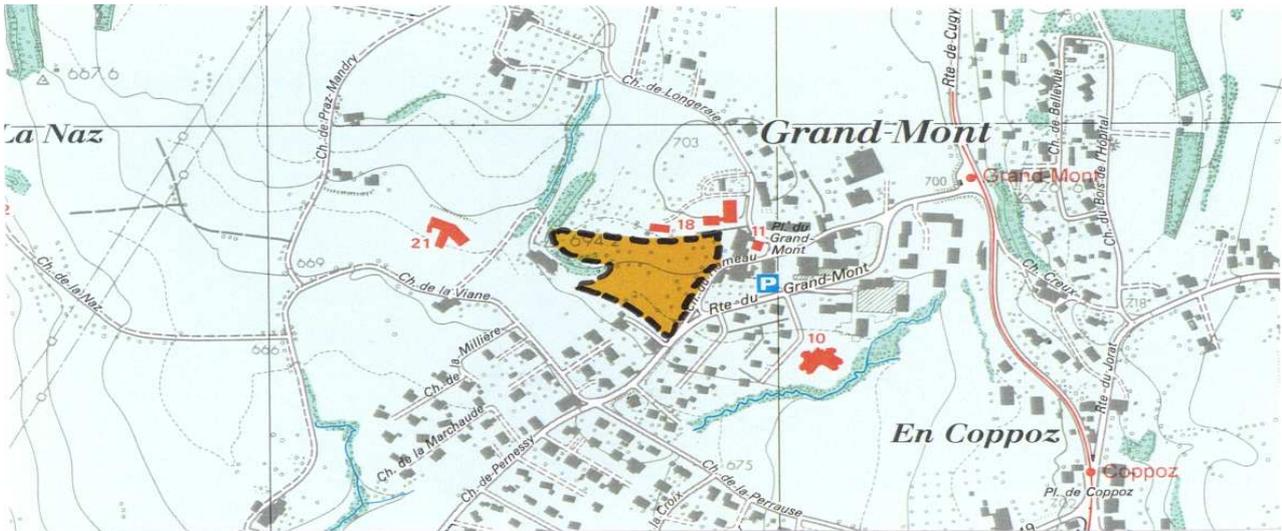
Retour d'examen : 6 septembre 2004

Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004

Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005

Retour d'examen : 12 septembre 2005

Côte à la Gruz (habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 16 mai, 4 juin, 5 septembre 2003

A l'ordre du jour de la CCU : 12 février, préavis favorable le 14 novembre 2003

Adopté par la Municipalité : 8 décembre 2003

Examen préalable de l'Etat : 6 janvier 2004

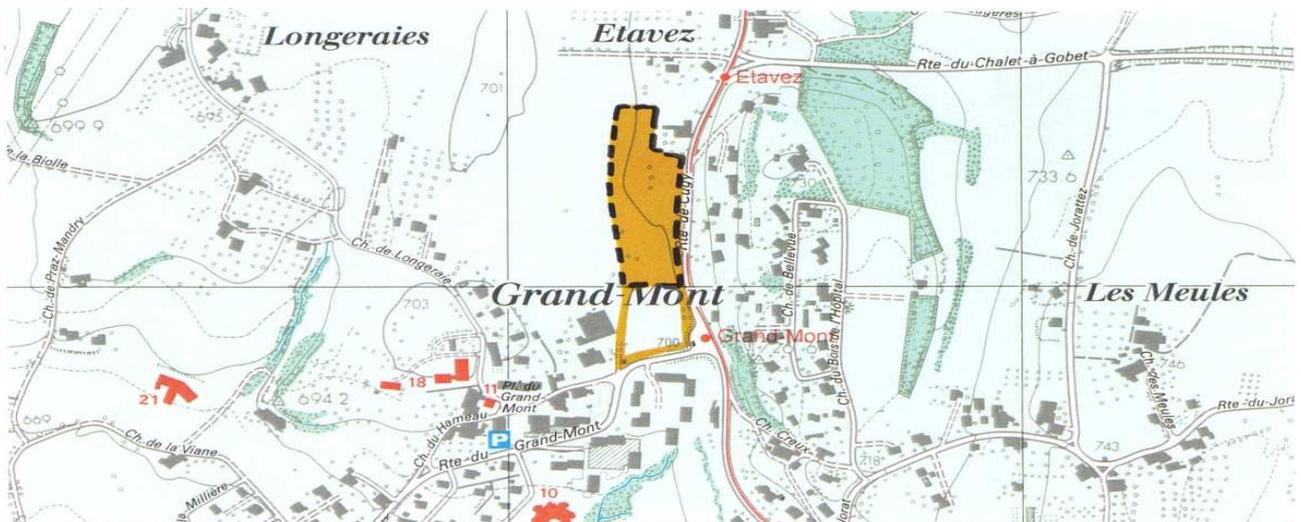
Retour d'examen : 6 septembre 2004

Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004

Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005

Retour d'examen : 12 septembre 2005

Etavez-Devant (mixte)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 16 mai, 4 juin, 5 septembre 2003

A l'ordre du jour de la CCU : 12 février, préavis favorable le 14 novembre 2003

Adopté par la Municipalité : 8 décembre 2003

Examen préalable de l'Etat : 6 janvier 2004

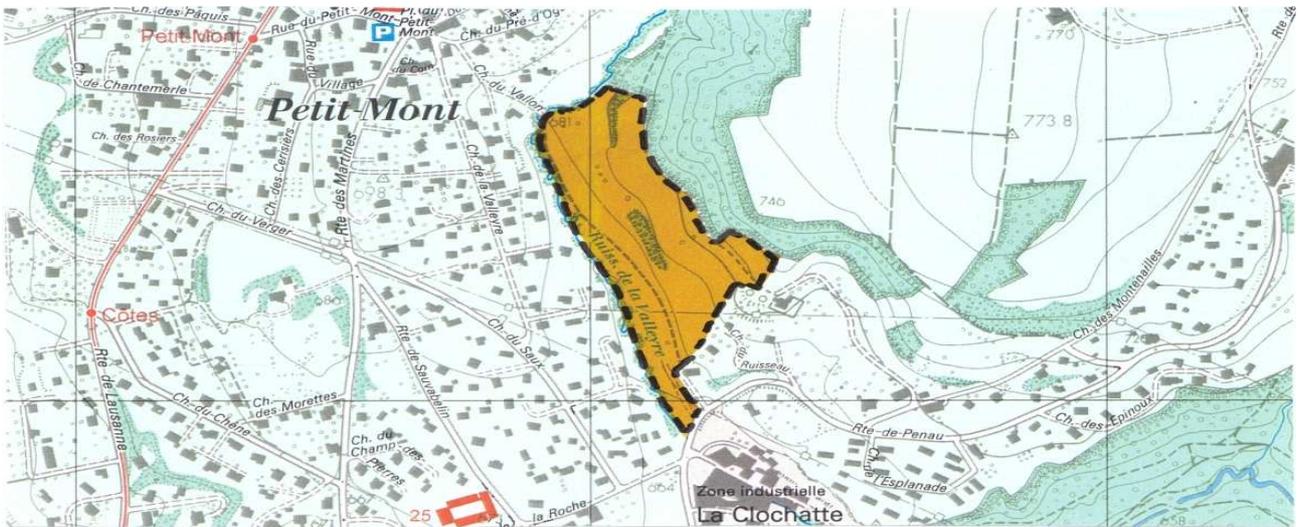
Retour d'examen : 17 septembre 2004

Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004

Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005

Retour d'examen : 12 septembre 2005

La Valleyre (habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 8 et 29.11.2002, 31.01, 04.04, 23.05, 04.07, 18.07, 25.07.2003

A l'ordre du jour de la CCU : 18 mars, préavis favorable le 2 décembre 2003

Adopté par la Municipalité : 22 décembre 2003

Examen préalable de l'Etat : 15 janvier 2004

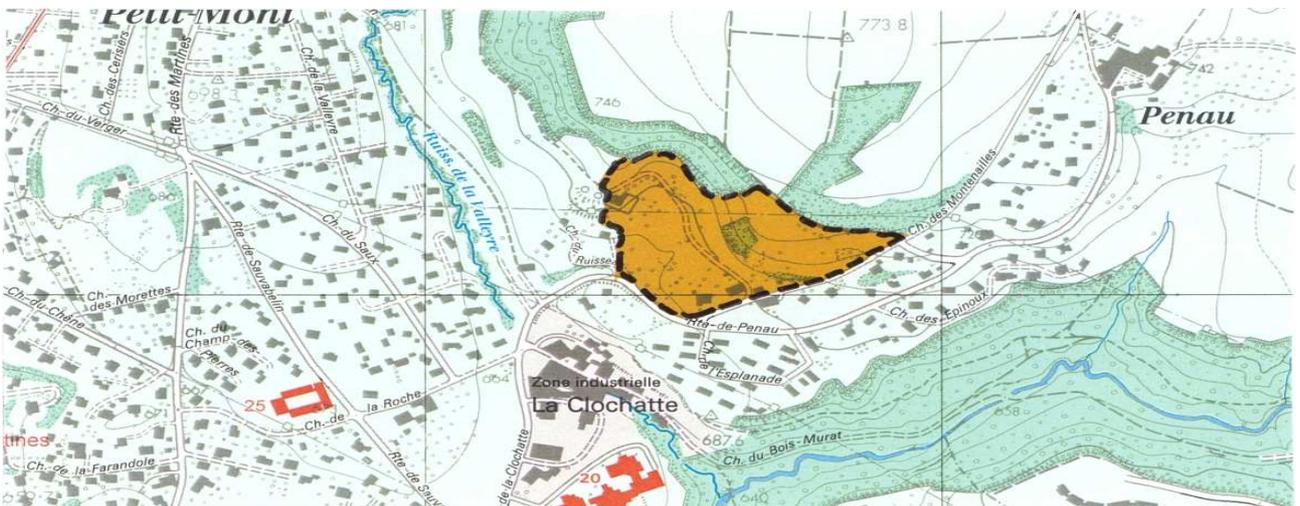
Retour d'examen : 17 septembre 2004

Analyse par groupe pilote : 12 novembre 2004

Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005

Retour d'examen : 12 septembre 2005

Les Montenailles (habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 8 et 29.11.2002, 31.01, 04.04, 23.05, 04.07, 18 et 25.07.2003

A l'ordre du jour de la CCU : 18 mars, préavis favorable le 2 décembre 2003

Adopté par la Municipalité : 22 décembre 2003

Examen préalable de l'Etat : 15 janvier 2004

Retour d'examen : 17 septembre 2004

Analyse par groupe pilote : 12 novembre 2004

Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005

Retour d'examen : 12 septembre 2005

*A l'ordre du jour du groupe pilote : 7 mars, 26 novembre 2003, 11 juin 2004
A l'ordre du jour de la CCU : préavis favorable le 25 juin 2004
Adopté par la Municipalité : 2 août 2004
Examen préalable de l'Etat : 10 août 2004 ; Retour d'examen : 7 juin 2005
Présentation à Blécherette Région : 3 décembre 2004
Préavis favorable Blécherette Région : mars 2005
Analyse groupe pilote : 6 juillet 2005
Examen préalable complémentaire : 15 septembre 2005
Retour d'examen : 7 décembre 2005*

Tous les plans de quartier du Syndicat AF ont été soumis à l'enquête publique du 23 janvier au 23 février 2006.

En parallèle, l'équipement de ces quartiers faisait l'objet d'une enquête publique selon la loi sur les améliorations foncières.

Présentés au Conseil communal le 19 juin 2006, les 11 plans de quartier ainsi que la réponse aux 96 oppositions ont été adoptés par le Conseil communal et transmis à l'Etat pour approbation.

L'approbation préalable du Département, sous réserve du droit des tiers, est intervenue le 11 décembre 2006, elle a suscité 4 recours au Tribunal administratif.

Recours Curchod & Crts (4 propriétaires du chemin des Echelettes) → Plans de quartier La Croix Nord et Les Echelettes

Nuisances sonores notamment sur la route de la Blécherette induites par les nouvelles constructions au Mont-sur-Lausanne. L'audience du Tribunal administratif a eu lieu le 12 novembre 2007.

Le 10 novembre 2008, le Tribunal cantonal rejette le recours. Il n'y a pas recours au Tribunal fédéral.

Recours Alvarez → Plan de quartier Montenailles

Mise en doute de la coordination des procédures entre aménagement du territoire et remaniement parcellaire (attribution de parcelles).

Dans son arrêt du 2 septembre 2008, le Tribunal cantonal admet le recours estimant que dans ce cas particulier, bâtiment existant, le nouvel état parcellaire aurait dû être soumis à enquête publique en même temps que le plan de quartier. La Municipalité n'a pas jugé opportun de recourir contre cette décision.

Recours S.I. Montenailles → Plans de quartier Valleyre et Montenailles

Contestation systématique de l'existence même du remaniement parcellaire à péréquation réelle, ce dans chaque procédure depuis des années.

Par son arrêt du 2 septembre 2008, le Tribunal cantonal rejette le recours.

Le 3 octobre 2008, S.I. Montenailles adresse recours au Tribunal fédéral. Le 5 novembre 2008, le Tribunal rejette la demande d'effet suspensif à l'encontre des plans de quartier ; il l'admet dans le cadre de l'autorisation de défricher.

Le 28 septembre 2009, le Tribunal fédéral rejette le recours.

Le Tribunal fédéral a aussi rejeté le recours S.I. Montenailles contre l'avant-projet des travaux collectifs (équipements des quartiers) du Syndicat AF ainsi que ceux déposés à l'encontre de l'Assemblée générale du Syndicat AF qui concernaient l'approbation de principe du devis de l'avant-projet des travaux collectifs et les versements anticipés.

Recours Siréjols & Crts (une vingtaine de propriétaires du versant Ouest de la Valleyre) → Plans de quartier Valleyre

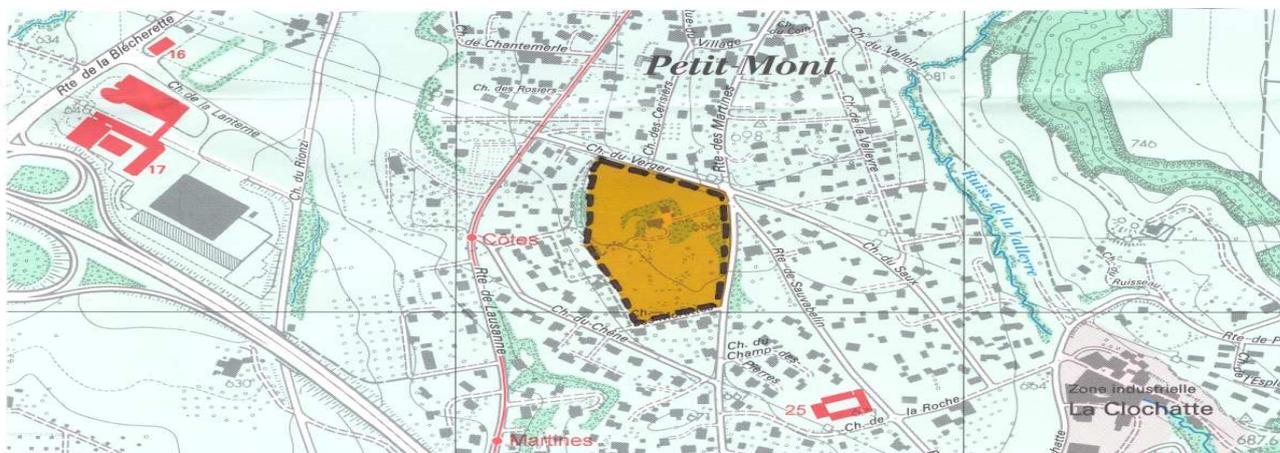
Souhait de voir les plans de quartier accueillir des villas. L'audience du Tribunal administratif a eu lieu le 12 novembre 2007.

Le 10 novembre 2008, le Tribunal cantonal déboute les recourants. Ces derniers font recours au Tribunal fédéral le 11 décembre 2008. Le 20 janvier 2009, le Tribunal admet partiellement la requête d'effet suspensif en tant qu'elle vise l'autorisation de défrichement, elle est rejetée en ce qui concerne le plan de quartier.

Le 29 septembre 2009, le Tribunal fédéral rejette le recours.

ZONES D'EXTENSION HORS SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES

Les Morettes (habitat groupé)



Le Conseil communal, en 1999, a refusé d'entrer en matière sur ce dossier évoquant l'importance des coûts induits et le manque de précisions quant à la participation des propriétaires à la couverture de ceux-ci. La Municipalité a demandé un avis de droit à ce sujet.

Ce dernier démontre que la contribution des propriétaires se limite à l'équipement interne du quartier à l'exclusion de toute participation à la réalisation d'école notamment. Une convention pour la construction d'un chemin piétonnier longeant le chemin du Verger sur terrain privé a fait l'objet de négociations. Dès lors que le projet de plan de quartier n'a pas abouti, les négociations n'ont jamais été finalisées.

Sans nouvelle depuis 2001 de l'Hoirie, propriétaire, la Municipalité a fixé une date butoir à l'échéance de laquelle, le dossier serait réputé abandonné, quitte à être réactivé par une nouvelle enquête publique.

En 2004, les propriétaires mandatent un architecte pour reprendre les études devant aboutir à un nouveau projet de plan de quartier.

En 2005, l'architecte s'adjoint les compétences de bureaux d'urbanisme et d'architecture paysagère.

Les études sont longues car les propriétaires peinent à se mettre d'accord sur le concept de développement. En 2007, le projet est accepté par la Commission consultative d'urbanisme puis par la Municipalité. Des tractations doivent cependant encore être menées avant présentation aux Services de l'Etat.

Durant l'été 2008, les propriétaires admettent le passage de chemins publics dans le quartier ainsi que l'accessibilité du parc au public.

Le dossier, prêt pour examen préalable, est transmis au Service du développement territorial début janvier 2009.

Le dossier est de retour du SDT en mai 2009, il pourra être présenté à l'enquête publique après élaboration de la convention d'équipement ainsi que de projet d'inscription au Registre foncier (servitudes, parcelle de dépendance, charges foncières, etc...).

L'enquête publique a eu lieu du 7 juin au 8 juillet 2011.

A son terme, on enregistre 12 oppositions portant pour l'essentiel sur l'usage d'une servitude de passage privée pour les piétons se rendant à l'arrêt de bus « Côtés ».

Dans sa séance du 14 novembre 2011, le Conseil communal approuve le plan de quartier et ses composantes. Le dossier est envoyé au Département pour légalisation le 13 décembre 2011.

Champs Meunier (habitat groupé et mixité)



Après achat d'une grande partie du périmètre, le nouveau propriétaire a demandé à la Municipalité la mise en œuvre d'une procédure de plan de quartier et confié un mandat à un urbaniste. La Municipalité est entrée en matière le 22 décembre 2005. En juin 2006, la Commission consultative d'urbanisme approuve les principes d'aménagements proposés.

En 2007, l'étude finalisée, le dossier est soumis à la Commission consultative d'urbanisme, puis approuvé par la Municipalité le 12 mars 2007. Il est alors transmis au SDT pour examen préalable. En septembre 2007, le dossier est de retour, il n'est pas admis par le SDT au motif d'une densité trop faible et demandant d'élever le CUS de 0.4 à 1.2. La Municipalité conteste cette décision, le dossier est renvoyé aux instances du SDNL pour préavis.

Le 6 décembre 2007, le GROFIL du SDNL, après présentation de la problématique et long débat, décide de renvoyer cet objet à une commission que le Président se charge de former.

Le 17 décembre 2007, la Municipalité informe les propriétaires en les encourageant à prendre une part active dans la procédure en misant sur la sécurité du droit et de la bonne foi dans les études engagées sur la base du document légalisé, le PGA.

Le 3 mars 2008, la Commission de conciliation rend un rapport favorable à la Commune du Mont-sur-Lausanne, le 6 mars 2008, le GROFIL adopte les conclusions de la Commission.

Le 12 mars 2008, les déterminations du Service communal de l'aménagement du territoire complétées par un nouveau chapitre concernant la densité sont envoyées au SDT pour information et le 27 juin 2008, le dossier complet est envoyé au SDT pour examen complémentaire.

Entre-temps, le 27 mai 2008, le Conseiller d'Etat Mermoud indique que l'Etat tiendra compte de la décision du GROFIL mais informe que le Département conditionnera l'approbation préalable de ce projet à la mise en route effective de la révision de notre Plan directeur communal puis de notre Plan Général d'Affectation.

Le 28 janvier 2009 le dossier est à nouveau bloqué, le Service communal de l'aménagement du territoire ayant contesté la décision du Service des routes de modifier le modèle de calcul des niveaux sonores en excluant l'effet phono absorbant du revêtement en place sur l'autoroute N9, pénalisant la constructibilité du quartier. Le préavis de l'OFROU n'est pas admissible.

Le 27 mai 2009, l'OFROU approuve les déterminations du Service communal de l'aménagement du territoire et modifie son préavis négatif.

Le dossier du plan de quartier est soumis à la procédure d'enquête publique du 6 juin au 6 juillet 2009, aucune opposition n'est enregistrée.

Le projet peut être soumis à l'approbation du Conseil communal après signature de la convention d'équipement et établissement des projets d'inscription au Registre foncier.

Le 13 décembre 2010, le dossier du plan de quartier Champs Meunier est approuvé par le Conseil communal et transmis au département pour légalisation.

Le dossier du plan de quartier est approuvé préalablement et mis en vigueur le 5 avril 2011.

En septembre 2011, les premières constructions et les aménagements extérieurs sont à l'enquête publique, les permis de construire étant octroyés en décembre 2011.

Pré-Fleuri (habitat)



En octobre 2005, le propriétaire demande un accord de principe pour modifier l'affectation de sa parcelle d'environ 25'000 m², la zone d'utilité publique n'ayant pas de demande.

La Municipalité entre en matière, exigeant l'étude d'un plan de quartier.

Réunie à 2 reprises en septembre et décembre 2006, la Commission consultative d'urbanisme préconise un concept avec immeuble en front de rue offrant des perméabilités sur un parc bordé d'habitat contigu.

Courant 2007, le projet de plan de quartier est finalisé ainsi que le plan des équipements.

Le 29 février 2008, le dossier final est présenté à la Commission consultative d'urbanisme qui préavise favorablement.

Le 17 mars 2008, le dossier est approuvé par la Municipalité.

Le 12 juin 2008, le dossier complet est acheminé au SDT pour examen préalable.

Ce n'est que le 12 janvier 2009 que le dossier revient de son séjour à l'Etat. Il nécessite quelques adaptations avant de pouvoir être soumis à l'enquête publique.

Le 8 juin 2009, le dossier subit un examen complémentaire des Services de l'Etat, retour le 18 septembre 2009.

La convention d'équipement et les projets d'inscription au Registre foncier doivent être élaborés avant enquête publique.

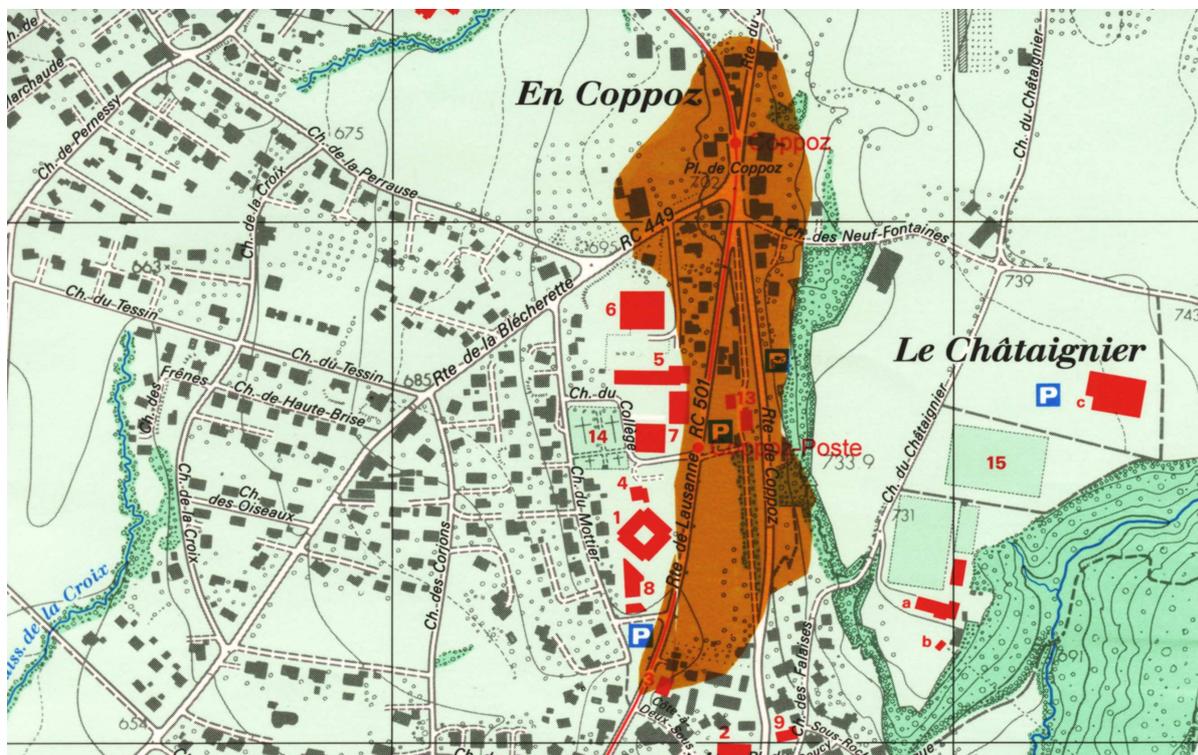
Secteur Coppoz/Praz Prévôt

Suite à diverses demandes, la Municipalité a décidé que la Commune entreprendra une réflexion générale sur le secteur complet d'un périmètre à définir et demandera à des bureaux d'urbanisme des offres pour la démarche de planification qui paraît la plus appropriée à répondre, à court terme à des demandes de construire ainsi qu'à long terme au développement de toute la partie située entre la rue du Petit-Mont et le plan de quartier Sous-la-Culiaironne avec intégration de l'axe routier aux propriétés riveraines.

Durant le printemps 2008, des offres sont demandées à plusieurs bureaux d'urbanisme selon cahier des charges établi par le Service communal. Une Commission d'évaluation est désignée et le 17 avril 2008, la Municipalité, sur préavis de la Commission, attribue le mandat d'étude.

Le 21 mai 2008, les habitants, propriétaires ou utilisateurs des lieux sont invités à une présentation générale de la problématique du secteur.

Comme suite à cette séance, un questionnaire est envoyé à tous avec retour pour le 30 juin 2008.



Dès connaissance du résultat du concours du Mottier, les premières esquisses sont affinées et des propositions analysées durant le mois de décembre 2008.

Le 17 mars 2009, les variantes d'avant-projet d'aménagement devant permettre l'établissement d'un plan directeur localisé (PDL) sont soumises à la CCU. Devant l'ampleur de la tâche, une séance supplémentaire est nécessaire.

Les déterminations de la Commission consultative d'urbanisme sur chaque secteur sont approuvées par la Municipalité le 15 juin 2009.

Comme suite à la séance du 21 mai 2008, les habitants concernés sont informés de l'avancement des études le 1^{er} septembre 2009. Un résumé de la présentation leur parvient avec délai au 20 octobre 2009 pour faire toutes remarques et commentaires utiles.

Le 20 novembre 2009, la CCU préavise favorablement au document présenté et donne le feu vert pour élaborer le dossier d'examen préalable.

En février 2010, la Municipalité répond aux propriétaires et utilisateurs qui ont fait des remarques.

Le 4 mars, le dossier est envoyé au service du développement territorial pour examen préalable des services de l'Etat. Fin septembre 2010, le dossier est de retour de l'examen préalable, des corrections et précisions doivent être apportées.

En août 2010, la Municipalité mandate un bureau privé pour l'étude du projet de réaménagement de la route de Lausanne.

Corrections effectuées, le dossier est adressé au SDT pour examen complémentaire le 13 septembre 2011.

Pôle de développement cantonal

Plan présenté sous chapitre remaniement parcellaire.

Dès 1997, un secteur de notre Commune a été inclus dans le Pôle de Développement économique cantonal No 7a, Blécherette Région.

Les premières études démontrent que le développement du secteur est subordonné à la réalisation d'un réseau routier complémentaire ainsi qu'à une extension du réseau de transport collectif.

Un bureau d'urbanisme analyse les potentiels et contraintes du site en concertation avec les milieux politique, économique et technique concernés.

Les scénarios de développement qui seront proposés dans la phase suivante, feront dès lors l'objet d'une évaluation fine de l'ensemble des interlocuteurs, pour qu'en final soient arrêtés, non seulement le concept d'aménagement du pôle, mais aussi, et surtout, sa stratégie de promotion.

En 1999, plusieurs scénarios ont été évalués. Un concept d'aménagement, traitant du paysage, des plans spéciaux, les déplacements, la croissance, l'image de marque et la promotion du pôle sans omettre le respect de l'environnement et les investissements nécessaires, a été soumis aux trois municipalités concernées (Lausanne, Romanel, Le Mont-sur-Lausanne).

L'année 2000 a vu l'élaboration du cahier des charges et les premiers pourparlers entre les trois municipalités pour la création d'un organisme de gestion du pôle.

*En 2001, ont été adoptés par les Municipalités le schéma d'aménagement intercommunal, base de travail pour l'élaboration des plans de quartier situés dans le pôle, ainsi que les statuts de l'association qui a pris le nom de **Blécherette Région**.*

En 2002, des divergences de vue sur le développement de la région entre l'Etat et les communes ont bloqué la mise en œuvre d'une partie de la planification nécessaire à la construction (PPA Le Marais/Romanel).

Voulant éviter dans notre région les surcharges du réseau routier constatées dans l'Ouest lausannois, le SAT, estimant le secteur sous-équipé pour répondre au développement envisagé, demande l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement établi sur la base d'une étude de mobilité s'étendant aux communes de Lausanne, Romanel, Le Mont-sur-Lausanne, Cheseaux, Morrens, Cugy et Jouxens. Le schéma directeur pourrait avoir des conséquences graves sur les projets communaux, réduisant les zones à bâtir projetées.

En 2003, les communes concernées décident d'entreprendre elles-mêmes la réflexion nécessaire. Un inventaire des possibilités légales de développement est établi. Sur cette base, un cahier des charges doit être élaboré, destiné à guider l'analyse des spécialistes du territoire qui seront mandatés.

En complément, ou préalablement à l'étude Agglonord, le Service communal de l'aménagement du territoire a édité un document de synthèse à la demande de l'Etat, qui traite du développement territorial montain en précisant les enjeux, les impacts, les acteurs et les mesures nécessaires à un développement cohérent.

En 2004, ce sont finalement 12 communes qui adhèrent à une Convention relative à l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal pour le Nord lausannois. Urbaplan, bureau d'urbanisme, est choisi au terme d'une procédure conforme à la loi sur les marchés publics, pour conduire l'étude.

En 2005, diverses consultations et ateliers de travail sont organisés où sont présentés des scénarios de développement possibles. Les Communes doivent se déterminer sur les propositions émises.

Fin 2006, le schéma directeur est établi, prêt pour consultation et présentation au public. Le schéma directeur est soumis à consultation publique en février/mars 2007. Trois séances d'information pour le public sont organisées à Cheseaux, Prilly et Cugy. Le 31 mai 2007, le SDNL est signé par tous les partenaires et devient opérationnel.

Divers chantiers d'étude sont mis en œuvre, certains intéressent plus particulièrement la Commune du Mont-sur-Lausanne : jonction AR et réseau structurant complémentaire, desserte TL et parking d'échange, mobilité douce, nature et paysage, accessibilité multimodale.

Jonction autoroutière

Depuis plusieurs années la jonction de la Blécherette connaît des problèmes de capacité aux heures de pointe. En effet, les carrefours atteignent très souvent leurs limites de capacité et entraînent la création de files de véhicules trop longues, lesquelles refoulent sur l'autoroute. Cette situation crée d'importants dangers pour la circulation sur le contournement autoroutier de Lausanne et doit être assaini à brève échéance.

L'éclatement de la jonction de la Blécherette, y compris la mise en place d'accès supplémentaires, permettra de répartir les charges de trafic sur les RC 448 (rte de Vernand) et RC 449 (rte de la Blécherette).

Cela aura pour effet d'améliorer la sécurité sur l'autoroute de contournement de Lausanne et de garantir le bon fonctionnement des mouvements entrants et sortants. En sus de cet aménagement sur l'autoroute A9 et afin de maintenir un système cohérent de circulation dans cette zone, des mesures d'accompagnement sont à mettre en œuvre afin d'assurer des conditions correctes de circulation sur le réseau routier structurant, qui est proche de ce nœud autoroutier.

Sur la Commune du Mont-sur-Lausanne, le principe consiste à relier la route de Vernand à la route de la Blécherette par une route selon des variantes de tracé à préciser (barreau nord).

L'élaboration des variantes nécessite de nombreuses séances et consultations. Enfin, le 17 octobre 2008, le Service des routes (SR) transmet le projet général de l'éclatement de la jonction autoroutière. Le 6 novembre 2008, la Municipalité émet un préavis favorable. Ensuite le projet est transmis à la Confédération.

Le 24 avril 2009, le projet de plan fixant la limite des constructions du barreau nord est soumis à la Municipalité pour accord préalable avant enquête publique.

Soumis à l'enquête publique du 13 novembre au 14 décembre 2009, le plan d'affectation a provoqué trois (3) interventions.

Le 10 novembre 2010, le Conseil d'Etat prend enfin position et confirme la nécessité de réserver pour le long terme les emprises nécessaires à la réalisation de la route de contournement et du barreau Nord. Il ne s'engage pas sur la date de réalisation.

Desserte TL

Compte tenu des démarches engagées par la Commune, le Service de la mobilité, le 7 mai 2007, propose de mettre sur pied une structure de projet visant à préciser la nature et le planning du développement du réseau transports publics sur le territoire communal.

Le 27 juin 2007, le groupe de suivi est constitué et commence sa tâche.

Le 17 décembre 2007, la Municipalité signifie au groupe décisionnel du chantier qu'elle approuve les objectifs de la desserte, le planning de l'étude ainsi que l'image directrice et la 1^{ère} étape de développement.

Pour rappel, il s'agit de prolonger la ligne 21 de la Blécherette au Grand-Mont, la ligne 22 du ch. de la Grangette au plan de quartier La Valleyre et la ligne 8 de Belleaux au Grand-Mont. La première étape concerne la ligne 8.

Le 30 avril 2008, la Municipalité attribue à un bureau d'ingénieurs un mandat pour l'étude d'aménagement routier pour l'intégration des transports publics, des transports individuels motorisés et des mobilités douces.

En septembre 2008, la Municipalité valide la solution de desserte temporaire proposée par les TL à l'échéance décembre 2009 soit 1 bus sur 2 jusqu'à électrification de la ligne 8.

Le 6 mars 2009, les objectifs de mise en service de la ligne électrifiée No 8 sont fixés à décembre 2011. Cela signifie l'envoi rapide du dossier à l'Office fédéral des transports. Le projet doit dès lors comporter tous les détails d'aménagement des arrêts, corrections de chaussée et aménagement de la planie de la zone d'utilité publique du Grand-Mont en terminal. L'étude se poursuit par les phases principes généraux d'aménagement et avant-projet des propositions d'intervention.

La problématique se complique par une motion déposée au Conseil communal du 22 juin 2009 qui conteste les aménagements tels que prévus sur l'interface de transports Rionzi. Cela pourrait remettre en cause toute l'étude et retarder l'électrification de la ligne 8.

Le projet du terminus des lignes 8 et 21 (ZUP du Grand-Mont) est soumis à l'enquête publique du 11 juillet au 10 août 2009. Celui de l'interface Rionzi l'ayant été du 17 mars au 15 avril 2009.

Dans sa séance du 5 octobre 2009, le Conseil communal approuve le projet d'interface Rionzi et le crédit de réalisation du terminus.

La ligne 8 est inaugurée par une cérémonie officielle le 12 décembre 2009. Les travaux d'aménagement du terminal ont débuté à la fin de l'année.

Durant tout l'automne 2009, la phase d'implantation définitive des mâts de la ligne électrique est précisée en fonction des réaménagements routiers dus aux arrêts ainsi que de la situation existante et des projets de développement connus.

Du 2 juin au 1^{er} juillet 2010 se déroule l'enquête publique, procédure menée par l'office fédéral des transports, du prolongement et électrification de la ligne No 8 de Belleaux au Grand-Mont.

Il n'est pas enregistré d'opposition lors de cette procédure.

Durant le 1^{er} trimestre 2010, la position des arrêts de la ligne No 21 est précisée afin d'implanter de manière adéquate les traversées piétonnes sécurisées par un îlot central qui seront réalisées avant la venue des bus.

En mars 2010, suite à une demande de la Ville de Lausanne, une étude des emprises nécessaires au prolongement de la ligne TL No 3 jusqu'à Maillefer est entreprise par les services lausannois et montains. Ensuite un mandat d'aménagement routier intercommunal est confié à un bureau privé.

L'aménagement des arrêts de la ligne 8 est soumis à l'enquête publique du 16 février au 17 mars 2011. On enregistre une opposition qui ne porte pas sur l'objet de l'enquête.

Le Conseil communal, dans sa séance du 2 mai 2011, approuve l'aménagement des arrêts de la ligne 8 et le crédit de construction. Les travaux débutent immédiatement.

Sur la ligne 8, la fréquence a été doublée au 13 décembre 2011, comme prévu. Les arrêts seront totalement aménagés, végétation comprise, au printemps 2012.

Le projet d'aménagement routier de la ligne 3 est étudié par 3 bureaux : GEA, CSD et TRANSITEC. Après consultations, le dossier final prêt pour enquête publique est livré le 21 février 2011.

Le coût de réaménagement routier de la ligne 3 est estimé, sans les expropriations, à plus de 5 millions sur le tronçon montain. Une partie de cet investissement est à charge du plan de quartier Le Bugnon.

Durant l'automne 2011, les propriétaires riverains du chemin de Maillefer sont convoqués pour explications. Des conventions d'expropriation sont en préparation.

Plan directeur des points de récolte des ordures ménagères

En vue de rationaliser le ramassage des ordures ménagères et suite à l'implantation de trois conteneurs semi-enterrés à titre d'essai, la Municipalité a demandé au Service communal de l'aménagement du territoire une étude à l'échelle de la Commune sous la forme d'un plan directeur.

En début 2008, la Municipalité a validé le schéma directeur proposé. La mise en œuvre s'effectue dans les zones à développer par plan de quartier ainsi qu'en fonction de projets de construction dans les secteurs déjà bâtis dans une démarche visant à équiper en priorité de l'extérieur vers le centre de la Commune.

A fin 2011, on compte 46 conteneurs terriers installés sur la Commune.

Révision PGA

Comme vu plus haut, par courrier du 27 mai 2008, le Conseiller d'Etat Mermoud, dans le cadre de "l'affaire Champs Meunier", accepte la décision du Gropil SDNL et ne s'oppose pas à la mise à l'enquête publique dudit plan de quartier. Toutefois, il conditionnera l'approbation préalable à la mise en route de la révision du Plan directeur puis du PGA communal.

Le 5 juin 2008, la Municipalité fait part de son étonnement et précise qu'une révision est envisageable mais que pour les 20 prochaines années il conviendra d'abord d'accueillir les 5 à 7'000 nouveaux habitants, respectivement 4'000 emplois prévus par les plans de quartier récemment légalisés.

Une séance d'explication est agendée le 2 juillet 2008 au cours de laquelle il ressort que le SDT attend de la Commune un engagement à procéder à une analyse sérieuse de la compatibilité du PALM avec son PGA, notamment en ce qui concerne la faible occupation du territoire en nombre d'habitants.

Le 7 juillet 2008, la Municipalité accepte la proposition du Service communal de l'aménagement du territoire concernant la suite à donner :

- A) *Etablir un document analytique de transition entre PGA et PALM, SDNL.
Relever les incohérences, les possibilités d'amélioration, analyse juridique, etc...*
- B) *Analyser les possibilités qui s'offrent à nous :*
 - 1) *quitter le périmètre compact de l'agglomération là où on ne répond pas aux critères du PALM.
→ Evaluation des risques que présente cette option,*
 - 2) *évaluer les possibilités de densification dans ce secteur.
→ Estimer les conséquences → acceptabilité par la population et les autorités locales, → acceptabilité par PALM et Services de l'Etat si le secteur améliore sa densité humaine mais n'est toujours pas conforme.*
- C) *Entamer la révision éventuelle des plan directeur et PGA.*

Le 6 octobre 2008, la Municipalité reçoit l'offre d'un bureau d'urbanisme et décide de le mandater et faire parvenir l'offre à l'Etat et SDNL, pour information.

Le 10 décembre 2008, le Conseiller Mermoud accuse réception et « accueille favorablement » notre réflexion en vue d'une révision de la planification de notre Commune.

Assainissement du bruit provoqué par le trafic routier

Au total, près de 25 % de la population suisse est exposée à des niveaux sonores gênants et environ 10 % de la population à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites admissibles. Ces nuisances portent atteinte au bien-être, que ce soit au travail ou au domicile, durant les loisirs ou pendant les heures de détente et de repos.

L'Ordonnance de protection contre le bruit (OPB) prévoit que pour les installations fixes qui contribuent de manière notable au dépassement des valeurs limites d'immission, l'assainissement doit être entrepris. Le texte fixe les responsabilités et les délais.

Les mesures d'assainissement doivent être prises prioritairement à la source du bruit (au niveau de la route, des véhicules...), puis sur le chemin de propagation (ouvrages antibruit). Ce n'est que si ces deux premières mesures s'avèrent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, qu'il faudra agir sur le lieu d'immission, c'est-à-dire au point récepteur (pose de fenêtres phoniques).

Le détenteur de l'installation supporte les frais d'assainissement. Le Canton ayant remis les routes cantonales en traversée de localité aux communes avant de les assainir, c'est à elles désormais qu'il incombe de les rendre conformes à l'OPB.

Le délai d'assainissement est fixé au 31 mars 2018. Il faut préciser que cet assainissement ne concerne que les bâtiments réalisés avant le 1^{er} avril 1987, depuis lors ce sont les constructions qui, pour obtenir un permis de construire, doivent répondre aux normes environnementales.

L'étude mise en œuvre se structure en 2 volets.

Tout d'abord la partie trafic. L'estimation du trafic est indispensable pour effectuer l'évaluation des nuisances sonores. L'analyse portera sur la charge actuelle du réseau, puis la charge à futur, horizon 2018 avec et sans route de contournement.

Le second volet traitera des mesures à envisager pour chaque lieu nécessitant un assainissement.

En 2009, les comptages automatiques et manuels et l'enquête de trafic « origine-destination » ont été effectués.

Fin 2010, un mandat test est confié à un bureau privé dans le cadre de l'étude du projet de réaménagement de la route de Lausanne entre Coppoz et Petit-Mont afin de coordonner les mesures proposées et l'application de l'OPB.

Clochatte

Fin avril 2008, les propriétaires de la zone industrielle contactent le Service communal de l'aménagement du territoire afin de connaître les bases légales permettant de modifier l'affectation de ces terrains.

Plusieurs possibilités sont offertes, elles sont analysées et débattues.

Le 10 décembre 2008, les propriétaires sollicitent l'autorisation d'engager une étude préliminaire avec le bureau GEA comme mandataire.

Par courrier du 24 décembre 2008, la Municipalité entre en matière pour la mise en œuvre d'une étude d'aménagement du territoire sur le secteur sous la direction du Service communal de l'aménagement du territoire et avec GEA.

Le 24 septembre 2009, l'étude préliminaire est présentée à la Commission consultative d'urbanisme qui recommande la poursuite de la démarche à la Municipalité.

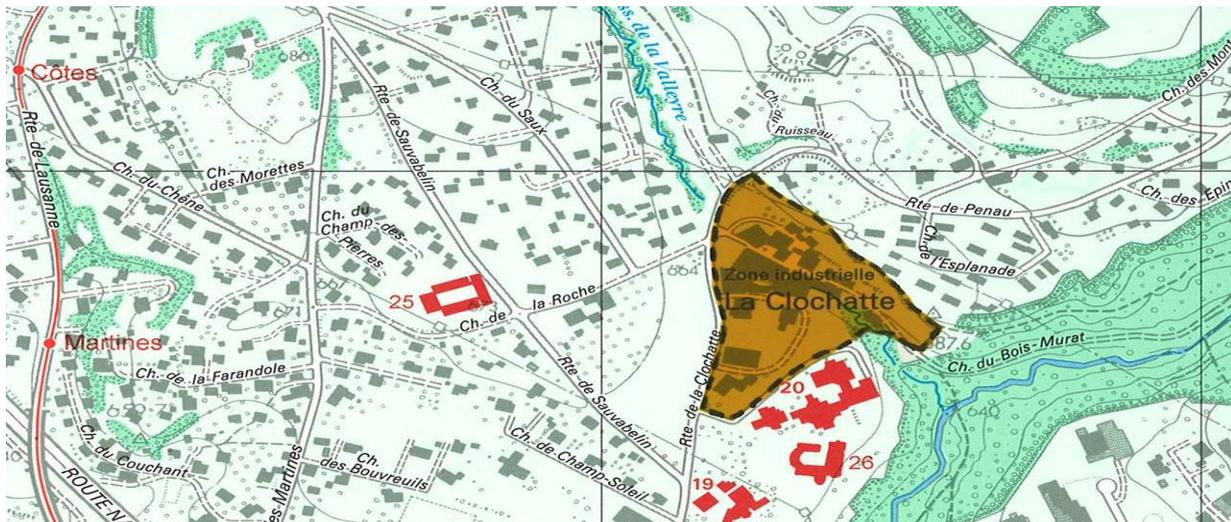
Approuvé le 12 octobre 2009 par la Municipalité, le document est envoyé au SDT le 5 novembre 2009 pour examen préalable des services de l'Etat.

Le 28 janvier 2010, la consultation des Services de l'Etat est favorable à une modification d'affectation, sous réserve des conditions habituelles émises dans le cadre d'une étude de planification. Cependant, toute la démarche doit être conditionnée par la volonté claire et affichée des propriétaires sur l'avenir et la destination du site, industrie et habitat n'étant pas compatible.

Le 30 novembre 2010, les propriétaires demandent à la Commune la poursuite des études dans le sens d'un changement d'affectation.

En juin 2011, GEA reçoit mandat des propriétaires de continuer la procédure.

Le 10 novembre 2011, la Municipalité fait parvenir au SDT les déterminations du Service communal de l'aménagement du territoire sur l'accord préliminaire à un changement d'affectation des Services de l'Etat.



Ecole Internationale, ISL

La congestion du trafic à l'heure de pointe dans le secteur de l'implantation de l'école (Clochatte) nécessite une analyse par des spécialistes afin de déterminer les améliorations infrastructurelles et organisationnelles.

Par courrier du 10 novembre 2011, la Municipalité demande la production d'un plan de mobilité d'entreprise traitant des chapitres : établissement d'un diagnostic, choix des mesures, évaluation de l'efficacité des mesures, mise en œuvre, suivi et mise à jour. Ceci avant toute demande d'agrandissement ou d'extension, que ce soit à l'intérieur du plan de quartier ou sur les terrains contigus, l'institution connaissant un grand succès.

Energie solaire

Il existe deux manières très différentes de tirer parti de l'énergie transmise par le soleil. La plus simple à mettre en œuvre, qui a aussi été historiquement la première à être développée, exploite l'énergie thermique du soleil. Celle-ci est recueillie par des capteurs solaires thermiques, installés sur les toits ou en façade des bâtiments, qui la transmettent à un fluide caloporteur (air ou eau). Ces installations sont uniquement conçues pour chauffer les locaux et leur fournir de l'eau chaude.

Il en va tout autrement de l'énergie solaire photovoltaïque. Elle vise à transformer le rayonnement solaire en électricité par l'intermédiaire de cellules photovoltaïques et requiert une technologie plus sophistiquée.

Au cours des 10 dernières années, l'utilisation de l'énergie solaire a d'ailleurs connu un énorme développement dans le monde, avec des taux de croissance annuels de quelque 40 %. Cette tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années. En Suisse, le marché du photovoltaïque atteignait en 2009 une puissance annuelle installée de 27,7 mégawatts (MW), soit plus du double des valeurs enregistrées au cours des années précédentes, d'après l'Office fédéral de l'Energie (OFEN). Avec l'introduction, en 2009, de la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant électrique injecté dans le réseau, l'OFEN table sur la poursuite de cette tendance. Fin 2010, la puissance cumulée était déjà de l'ordre de 73,6 MW.

L'énergie photovoltaïque a donc un potentiel considérable, au point que l'on estime qu'à long terme, grâce aux avancées technologiques, elle pourrait générer 20 à 30 % de la production d'électricité en Europe.

La Municipalité a conclu un partenariat avec une Société productrice d'électricité afin d'analyser le potentiel d'électricité des toitures communales. Une identification des meilleures expositions sur la base d'un cadastre solaire pourra aussi être utile à tous les propriétaires privés.

Cité de l'énergie

Actuellement en Suisse, chaque personne utilise une puissance continue de l'ordre de 6300 watts en moyenne, et émet environ 8,5 tonnes de CO₂. Le concept de la société à 2000 watts est de réduire d'un facteur 3 le besoin en énergie et d'abaisser la part des énergies fossiles de manière à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre à 1 tonne de CO₂ par personne et par an, ce sans perte de confort.

La voie vers la société à 2000 watts nécessite une production accrue d'agents énergétiques renouvelables et une utilisation plus efficace de l'infrastructure publique.

Le label Cité de l'énergie est une certification reconnue et diffusée aujourd'hui au niveau européen. Il récompense une collectivité qui est entrée dans un processus de management qualité appliqué à la mise en œuvre d'une politique de l'énergie au niveau de son territoire. Le processus évalue les collectivités sur les actions menées dans le cadre de leurs compétences propres (leur potentiel). La labellisation est effectuée à partir d'un catalogue de 78 mesures, planifiées et réalisées, portant sur les domaines suivants : 1- développement, planification. 2- bâtiments de la collectivité et équipements. 3- approvisionnement, dépollution. 4- mobilité. 5- organisation interne. 6- communication, coopération, participation.

L'évaluation des mesures repose sur une échelle de points, systématiquement basée sur la comparaison avec les autres communes.

On distingue trois niveaux de performances :

- Partenaire en processus : Reconnaissance destinée à la collectivité entrée dans la démarche, qui structure sa politique énergétique au moyen des instruments de SuisseEnergie pour les communes, mais ne peut pas satisfaire aux exigences du label.
- Label Cité de l'énergie : la commune, ayant réalisé ou planifié au moins 50 % des mesures possibles obtient le label Cité de l'énergie pour 4 ans.
- Label European Energy Award[®] GOLD : ce label récompense une collectivité très avancée dans le processus Cité de l'énergie, qui dépasse 75 % de réalisation de son potentiel d'actions.

La Commune du Mont-sur-Lausanne a accepté d'adhérer à l'association Cité de l'énergie au mois de décembre 2011.

Evolution démographique, estimation

Type de zone	Surface	Disponibilité effective	Nombre de logements possibles	Nombre d'habitants possibles	Emplois envisagés
	env.		env.	env.	env.
Bois de l'Hôpital, villas	2.5 ha	2014-2017	30	100	/
Budron, activités	2.4 ha	2014-2017	/	/	150
Budron, villas	0.6 ha	2014-2017	7	20	/
Bugnon, mixte	4.3 ha	2011-2017	320	800	100
Champ des Merles, mixte	1.9 ha	réalisé	35	100	50
Champs d'Aullie, habitat	2.6 ha	2014-2017	80	200	/
Champs-Meunier, habitat	4.7 ha	2011-2014	150	400	/
Châtelard, activités	3.5 ha	?	/	/	500
Clochatte, mixte	3.5 ha	2016-2020		300	50
Copoz / Praz-Prévôt, mixte	2 ha	2013-2016		300	50
Côte-à-la-Gruz, habitat	1.9 ha	2014-2017	40	100	/
Côtes de la Grangette, mixte	1.3 ha	2011-2013	88	220	30
Croix Nord, habitat	1.8 ha	2014-2017	35	100	/
Croix, activités	1.8 ha	2014-2017	/	/	300
Echelettes, mixte	5.8 ha	2014-2017	140	400	/
Etavez Devant, mixte	1.7 ha	2014-2017	25	80	75
Ferrajoz, villas	5.6 ha	2014-2017	70	220	/
Grange de Montricher, mixte	4.7 ha	2014-2017	100	250	800
Grangette, habitat/école	4.3 ha	2011-2012	25	70	50
Les Morettes, habitat	3.9 ha	2012-2015	130	330	/
Maillefer, mixte	0.5 ha	2010	52	130	20
Montenailles, habitat	4 ha	2014-2017	90	300	/
Paix du Soir, habitat	3.5 ha	2011	30	50	/
Pernessy, habitat	1.2 ha	2014-2017	25	80	/
Pliauliausaz, mixte	7.7 ha	2014-2017	125	300	700
Pré Fleuri, habitat	2.5 ha	2012-2015	80	230	/
Pré-Marin, habitat	1.5 ha	2011	42	120	/
Rionzi d'En-Haut, mixte	13.4 ha	2016-2020	280	700	1'500
Rionzi, mixte	6.4 ha	2010-2012	250	600	300
Sous-la-Culiaironne, habitat	0.9 ha	2010-2017	80	180	/
Valleyre, habitat	5.4 ha	2014-2017	85	300	/

Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT)

La Commission des constructions et de l'aménagement du territoire est une délégation municipale composée des responsables politiques de l'aménagement du territoire, des domaines et forêts, des travaux, assistée des techniciens communaux (aménagiste et ingénieur). Dès le 1^{er} juillet 2006, elle se compose de MM. J.-P. Sueur, M. Odier et B. Chabloz, M. Recordon et V. Porchet.

Elle examine les projets de construction, soit préalablement lors de la demande du permis de construire, soit lors de la délivrance du permis.

Le secrétariat et la présentation des dossiers sont assurés par le Service de l'aménagement du territoire, qui tient procès-verbal des séances.

Plus de 500 sujets ont figuré aux ordres du jour de cette Commission qui a tenu 43 séances lors de l'année écoulée.

Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La Commission d'urbanisme nommée pour la durée de la législature par la Municipalité, se compose depuis le 1^{er} juillet 2011 de sept membres extérieurs, soit : MM. B. Chenevard ; L. Fragnière ; J.-P. Crausaz ; Ch. Knecht ; J.-M. Pétermann, J.-F. Bauer, J.-D. Joerg et de la Commission des constructions et de l'aménagement du territoire.

Elle préavise sur tous les objets relatifs au plan d'affectation et lors de constructions dans les cas où la conformité au Règlement n'est pas évidente.

La Commission Consultative d'Urbanisme ne s'est pas réunie en 2011.

PROCEDURES CONTENTIEUSES

L'accompagnement des dossiers, l'assistance aux architectes, ainsi que la négociation, ne parviennent pas toujours à éviter certains blocages. Ainsi en 2011, tous projets confondus, nous avons enregistré 31 oppositions dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire, ou autres procédures impliquant une enquête publique.

Le Tribunal Cantonal a été impliqué dans 2 procédures.

La Commune n'a pas mandaté d'avocat.

La **statistique** ci-après reflète l'activité administrative et non l'état des constructions. Certains décalages importants interviennent entre permis de construire et réalisation.

Demandes de permis de construire en 2011	
Bâtiments locatifs	6
Villas à 1 logement	2
Villas à 2 logements	8
Bâtiments industriels	3
Transformations	15
Annexes et divers	55
Travaux publics	9
Démolitions	2
TOTAL	100

Permis de construire octroyés en 2011	
Bâtiments locatifs	5 = 42 logements
Villas à 1 logement	3 = 3 logements
Villas à 2 logements	4 = 8 logements
Bâtiments industriels	1 = 0 logement
Transformations	16 = 0 logement
Annexes et divers	58 = 0 logement
Citernes	1
Démolitions	2
TOTAL	90 = 53 logements

Permis délivrés en 2007	109	= 42 logements
Permis délivrés en 2008	103	= 266 logements
Permis délivrés en 2009	85	= 4 logements
Permis délivrés en 2010	97	= 205 logements
Permis délivrés en 2011	90	= 53 logements

Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en 2011

Bâtiments locatifs	3	= 30 logements
Villas à 1 logement	1	= 1 logement
Villas à 2 logements	1	= 2 logements
Bâtiments industriels	2	= 1 logement
Transformations	4	= 0 logement
Annexes et divers	17	= 0 logement
Citernes	0	
TOTAL	28	= 34 logements

Permis délivrés en 2007	32	= 9 logements
Permis délivrés en 2008	42	= 12 logements
Permis délivrés en 2009	21	= 11 logements
Permis délivrés en 2010	24	= 64 logements
Permis délivrés en 2011	28	= 34 logements

* * * * *

TRAVAUX - ROUTES - COLLECTEURS

Municipal responsable : M. Michel ODIER

Attribution du service

Le Service des travaux a des tâches de planification, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux voies de circulation, aux collecteurs, ainsi qu'aux ruisseaux qui leur sont associés, à l'éclairage public, au parc de véhicules et machines nécessaires aux travaux d'entretien.

MM. Vincent Porchet, chef de service, et Jean-Robert Nicolas, adjoint, assurent la coordination des différentes tâches attribuées à ce dicastère. Outre la gestion des travaux confiés directement à l'équipe de voirie, ils organisent et assurent la surveillance du patrimoine et planifient les travaux de construction, de renouvellement ou de mise en conformité des différents ouvrages communaux.

Equipe de voirie

Comme en 2010, l'effectif de l'équipe de voirie est toujours de 9 employés, dont un chef d'équipe, M. André Pittet, et un remplaçant du chef d'équipe, M. Jean-Claude Kivuila. Aucune mutation n'est intervenue durant l'année.

Nous précisons cependant qu'un collaborateur a dû réduire son temps de travail pour des raisons de santé. Depuis le début de l'année, il travaille à 50 %, le complément étant couvert par l'assurance maladie. Des transactions sont en cours avec l'AI afin que cette dernière prenne en charge ce 50 %. Durant l'année 2011, plusieurs employés ont été en incapacité de travail pour des durées plus ou moins longues pour des raisons de maladie. On recense notamment une intervention chirurgicale impliquant une incapacité de travail de 16 semaines.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe et le chef de service procèdent systématiquement à la ventilation des prestations effectuées. Cette ventilation est résumée par le tableau ci-après :

	2007	2008	2009	2010	2011
Entretien des ruisseaux et collecteurs	14.05 %	8.77 %	12.56 %	6.61 %	10.78 %
Entretien des bâtiments	6.77 %	4.86 %	4.67 %	4.52 %	4.60 %
Elimination des déchets	6.45 %	4.15 %	3.82 %	3.51 %	3.24 %
Nettoyage du domaine public	19.96 %	23.37 %	18.13 %	13.51 %	17.16 %
Entretien du cimetière, inhumations	0.68 %	0.91 %	1.61 %	0.96 %	0.90 %
Entretien des parcs et promenades	1.65 %	0.82 %	1.20 %	1.07 %	1.07 %
Signalisation routière	1.31 %	1.44 %	0.99 %	2.09 %	5.02 %
Entretien des véhicules	6.64 %	6.96 %	7.75 %	7.48 %	9.63 %
Déneigement, y.c. trav. préparatoires	15.62 %	24.37 %	26.63 %	31.60 %	17.87 %
Prestations pour manifestations	2.94 %	4.00 %	2.53 %	2.25 %	4.06 %
Entretien des domaines	0.29 %	1.25 %	2.59 %	4.25 %	3.20 %
Entretien des routes	23.62 %	19.10 %	17.52 %	22.16 %	22.47 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100.00 %
Heures effectives de travail	17'126.00	17'460.50	16'276.50	17'815.50	14'378.75
Heures théoriques emploi	20'237.00	20'014.50	18'997.25	19'968.75	19'894.50
Solde heures suppl. au 31 décembre	301.25	1003.5	463.00	1'385.25	828.00

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, congés officiels, vacances, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre. L'écart important entre les heures effectives et théoriques s'explique par les absences en raison de maladie ou d'hospitalisation citées plus haut.

Ponctuellement, des collaborateurs auxiliaires ont été engagés. Les heures de travail de ces collaborateurs auxiliaires, rétribués par le compte 430.3012.00, ne sont pas comptabilisées dans ce tableau.

Certains petits travaux de fouilles ou de maçonnerie, habituellement exécutés par l'équipe de voirie, ont par ailleurs été confiés à des entreprises.

L'hiver 2010-2011 a été particulièrement rigoureux en fin d'année 2010, mais relativement clément en début 2011. Ce n'est qu'à partir de la mi-décembre que la neige est réapparue. Ceci explique la diminution des heures de déneigement de presque 50 % par rapport à l'année précédente. Le solde d'heures supplémentaires qui n'était que de 375 heures fin novembre est remonté à 828 heures à la fin décembre suite aux deux alertes de neige de fin d'année.

L'équipe voirie a été fortement mise à contribution dans les préparations ainsi que les nettoyages liés à l'accueil d'une nombreuse délégation dans le cadre de la rencontre « Gymnastrada », ce qui explique la part des heures consacrées aux manifestations, sensiblement plus élevée que d'ordinaire.

En raisons des diverses activités énumérées précédemment et des réductions temporaires d'effectif mentionnées, ce n'est qu'à la fin de l'automne que des contrôles systématiques ont pu être repris sur le réseau de collecteurs, afin de localiser certaines pollutions signalées dans les ruisseaux, principalement le Rionzi et le Flon. Ces investigations devront se poursuivre en 2012 dès lors que la totalité des sources de pollution n'a pas pu être identifiée.

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe de voirie montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

On rappelle le grand nombre de prestations accessoires auxquelles cette même équipe contribue. Cette multiplicité, ainsi que la reprise en congés des heures supplémentaires effectuées essentiellement lors du déneigement rend parfois délicate la planification de certaines interventions de surveillance ou de maintenance, conduisant alors à un accroissement du nombre des interventions à effectuer dans l'urgence.

Locaux de voirie

Depuis 2008, les équipes Voirie et Domaines & Forêts sont regroupées à Manlout. Ce regroupement, fort apprécié de l'ensemble des employés de la Voirie et des Espaces verts, permet des synergies entre les deux dicastères, chacune des équipes étant en mesure de seconder l'autre selon les besoins saisonniers spécifiques (déneigement, tonte, etc.).

Véhicules et machines

Le parc des principaux véhicules et engins est décrit à la page suivante. Il convient de noter que le Service des travaux gère également les véhicules attribués au Service des Domaines & Forêts.

Le tableau ci-après se rapporte à l'ensemble des véhicules communaux. Il inclut également ceux du Service des bâtiments, et du Service de police, qui ne sont pas gérés par le Service des travaux.

Etudes réalisées en 2011

- Carrefour Route du Jorat / Chemin de Jorattez – Modération

Projet mis au point en interne, en collaboration avec le service de Police.

Divers essais de modifications de la géométrie avaient été réalisés en 2010. Une refonte du projet s'est avérée nécessaire. En 2011, compte tenu de l'engagement important des collaborateurs du service des travaux sur les études et aménagements prioritaires liés à la desserte des transports publics, la mise au point des nouvelles variantes n'a pu être activée.

- Transports publics – Ligne urbaine TL No 8

Electrification de la ligne.

L'étude avait été faite en collaboration avec les TL et le Service de l'aménagement du territoire.

Enquête publique du 2 juin au 1er juillet 2010 (procédure OFT, définie par l'art. 18 LCdF- Loi fédérale sur les chemins de fer).

L'approbation par l'Office fédéral des transports OFT du projet d'extension de la ligne est intervenue le 7 février 2011, permettant aux TL d'entreprendre la mise en chantier de l'électrification.

- Transports publics – Ligne urbaine TL n° 8

Réaménagement des arrêts de bus et rénovation de l'éclairage public sur la Route de Lausanne et la Route de Cugy

Etude faite en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire.

En parallèle avec l'aboutissement de la procédure OFT, définissant notamment la géométrie routière, le service des travaux et ses mandataires ont procédé à la finalisation de l'étude du projet d'exécution et à la mise en soumission de l'aménagement des arrêts.

Parallèlement, chaque arrêt a fait l'objet d'une enquête publique distincte selon la LATC (enquête du 16 février au 17 mars 2011 ; permis de construire octroyés par la Municipalité le 02 mai 2011)

Préavis 01/2011 relatif au financement et à l'autorisation d'engager les travaux adoptés par le Conseil communal le 02 mai 2011.

- Transports publics – Prolongement de ligne urbaine TL No 3 (Bellevaux / Maillefer)

Etude faite dans le cadre du SDNL en collaboration avec les TL, le Service de l'aménagement du territoire et les services de la Ville de Lausanne.

Les démarches ont été entreprises auprès des propriétaires riverains en vue de l'obtention des emprises et droits nécessaires. Ces démarches sont coordonnées avec les démarches similaires entreprises par Lausanne sur le tronçon lausannois.

Dès lors que les immeubles édifiés sur la partie lausannoise de la parcelle du Bugnon sont habités depuis fin 2010, et que les procédures et les aménagements nécessaires au prolongement d'une ligne urbaine telle que la ligne TL3 sont conséquents, il est précisé qu'un projet de navette par minibus a été étudiée par les TL et Lausanne entre l'accès à la parcelle du Bugnon et l'arrêt Forêt des lignes 60, 8, 3 et 22. La Municipalité du Mont s'est ralliée à cette proposition. La mise en service de cette navette au début de l'année 2012 permettra d'assurer la desserte des nouvelles constructions, tant sur le territoire lausannois que sur le territoire montain dans l'attente de la mise en œuvre – à plus long terme - de la desserte définitive.

- Carrefour giratoire, Chemin du Rionzi / Chemin de la Lanterne, déplacement et aménagement du Chemin du Rionzi en amont du giratoire

Projet étudié dans le cadre du remaniement parcellaire.

Décision (décembre 2010) de l'assemblée générale du Syndicat de transférer la maîtrise d'ouvrage à la Commune. Cette option permet d'entreprendre les travaux - utiles notamment pour l'accès au plan de quartier Champ Meunier - avant l'aboutissement du remaniement parcellaire.

Etudes et travaux financés par la Commune, refacturés ensuite au Syndicat dès délivrance du 1^{er} permis de construire du quartier "Champ-d'Aullie".

Préavis 03/2011 adopté par le Conseil communal le 02 mai 2011 :

Adoption du projet routier, octroi du crédit de construction, autorisation d'engager les travaux routiers pour le compte du syndicat AF et le remplacement du collecteur communal au droit du projet.

- **Route de la Blécherette, création d'un passage piétons au droit de l'accès principal au collège du Mottier, dans la continuité du futur cheminement vers le Grand-Mont.**

Etude de différentes variantes faite en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire.

- **Route de Sauvabelin, tronçon Clochatte / Roche, création d'un trottoir, réfection de la chaussée, pose de collecteurs séparatifs.**

Projet mis au point en interne.

Examen préalable auprès du Service des Routes de mi-janvier à mi-février 2011.

Enquête publique du 14 février au 14 mars 2011, sans opposition.

Pour des raisons budgétaires, et compte tenu des investissements importants et prioritaires engagés par ailleurs, la Municipalité a renoncé à planifier les travaux pour l'année 2011. Ce n'est donc qu'en automne 2011 que le préavis y relatif a été présenté au Conseil communal.

Mise en soumission des travaux en septembre 2011.

Préavis 12/2011 adopté par le Conseil communal le 10 octobre 2011 : adoption du projet routier, octroi du crédit de construction, autorisation d'engager les travaux.

- **Elargissement du Chemin de la Tuillière avec création d'un trottoir.**

Etude réalisée par un bureau mandaté par la commune. Cet élargissement est lié à la desserte routière du quartier du Bugnon. Son principe et son financement font l'objet d'une convention avec la Commune de Lausanne.

L'étude est actuellement en sommeil dans l'attente de l'avancement des études relatives au M3 et aux variantes de tracé du prolongement de la ligne TL 21 (Blécherette- Grand-Mont).

L'évolution de ces projets peut en effet avoir une incidence directe sur le projet d'élargissement routier.

- **Ruisseau de la Viane, reconstruction du collecteur d'eaux usées**

Des pollutions du ruisseau sont signalées depuis plusieurs années.

Les contrôles vidéo effectués en 2010 ont montré qu'on ne pouvait pas se limiter à des réparations locales et qu'il fallait envisager une reconstruction complète du collecteur d'eaux usées.

Mandat confié à un bureau spécialisé.

Plusieurs variantes ont été analysées. Les propriétaires riverains concernés ont été informés.

Le projet de soumission a été élaboré en vue du lancement d'un appel d'offres en 2012.

- **Nombreuses petites études sur les collecteurs.**

Dans le cadre du PGEE, de demandes de permis de construire ou de recherche de pollutions dans les ruisseaux communaux, le service des travaux est régulièrement amené à entreprendre en urgence des investigations et études pour résoudre des problèmes ponctuels.

Des petits mandats sont confiés à un bureau spécialisé, en particulier pour le contrôle du dimensionnement des collecteurs et des éventuels ouvrages de rétention.

Travaux exécutés en 2011

- Route du Jorat, tronçon aval, modération

Rétrécissement visuel de la largeur de chaussée par la création de bandes de revêtement clair (« pépites »).

- Giratoire de Coppoz, réfection des ilots

En parallèle avec les travaux d'implantation des mâts TL, et plus de 20 ans après leur construction, ces ilots et les pavés bordant la pastille centrale ont fait l'objet d'une rénovation. Le choix des matériaux contribuera à faciliter l'entretien.

- Réfection de chaussées (poste 430.3142.02 du budget)

Compte tenu des travaux importants entrepris le long de la route de Lausanne et de la Route de Cugy, dans le cadre de l'extension de la desserte TL, et du vieillissement des revêtements routiers sur ce tronçon, les travaux annuels de réfections de chaussées ont été principalement concentrés sur cet axe.

- Colmatage de fissure Rte Blécherette, Rte Cugy, parking Cretalaison

L'intensité du trafic nécessite une surveillance et un entretien régulier des revêtements routiers relativement anciens de la Route de Cugy (tronçon Etavez – Grand Mont) et de la Route de la Blécherette. Seul cet entretien régulier est en mesure de permettre de prolonger la vie de ce revêtement dans l'attente du réaménagement de ces tronçons. Une campagne de colmatage des fissures a donc été entreprise sur ces 2 axes routiers. L'entreprise spécialisée a également été engagée sur le parking de Crétalaison.

- Ligne TL 8, réaménagement des arrêts et électrification.

Préavis 01/2011 relatif au financement et à l'autorisation d'engager les travaux, adopté par le Conseil communal le 02 mai 2011.

Parallèlement aux travaux d'électrification de la ligne, entrepris par les TL dès le mois de mars, il s'agissait de réaliser les aménagements routiers et les arrêts dans des délais extrêmement serrés permettant la mise en service des trolleybus le 11 décembre 2011. La coordination des chantiers a provoqué certaines gênes temporaires quant à la fluidité du trafic, globalement subies avec une certaine compréhension par les usagers.

Les délais de mise en service ont été tenus. Les travaux restant à effectuer en 2012 n'auront pas d'incidence sur l'exploitation de la ligne TL.

Seuls restent à aménager :

L'arrêt Coppoz, direction Cugy, dont les travaux ont été retardés suite à un imprévu administratif dans les modalités de démolition du bâtiment. Le déplacement de l'arrêt interviendra donc lorsque l'avancement des travaux le permettra.

Le nouvel arrêt Rionzi, dont la construction et le financement incombent aux promoteurs des PQ Côtes de la Grangette et Rionzi. L'entrée en vigueur des permis de construire de l'un des PQ ayant été retardée par des oppositions et des recours, les travaux n'étaient toujours pas engagés à fin 2011.

- **Trottoir du Chemin du Verger, giratoire du Verger**

On rappelle que le projet avait fait l'objet d'une enquête publique en 2007 et que ce n'est qu'à fin 2010 que le préavis octroyant le crédit de construction a pu être présenté au conseil communal, suite à des oppositions et des recours. La réalisation est donc intervenue durant la même période que les travaux liés à l'électrification de la ligne TL8 sur la Route de Lausanne. Le chantier a été ouvert le 28 février 2011.

Les premières interventions ont consisté à remplacer et rénover les conduites et canalisations sises dans l'emprise du projet, notamment les collecteurs communaux. Parallèlement, les négociations de gré à gré relatives aux acquisitions de terrains et de servitudes – différées durant le long traitement des recours - ont été réactivées. Ce n'est que dans une deuxième phase que les travaux du trottoir du chemin du Verger ont pu être engagés.

L'avancement des travaux du giratoire a permis de libérer la chaussée de la Rte de Lausanne pour permettre la mise en service de la ligne de trolleybus le 11 décembre 2011. La météo clémente du début de l'hiver a par ailleurs permis de terminer les travaux à fin 2011. Restent les tapis bitumineux sur la chaussée du Chemin du Verger ainsi que sur tous les trottoirs qui seront exécutés dans le courant de l'été 2012.

- **Carrefour giratoire, Chemin du Rionzi / Chemin de la Lanterne, déplacement et aménagement du Chemin du Rionzi en amont du giratoire, y compris collecteurs dans l'emprise du chantier.**

Ouverture du chantier : 14 juin 2011.

Les travaux préparatoires ont mis à découvert d'anciennes conduites non répertoriées (notamment en relation avec l'ancien chauffage à distance du centre Blécherette). Les travaux de déplacement et de réhabilitation des collecteurs ont donc été sensiblement plus compliqués que prévu. Les travaux complémentaires ont été pris en charge par le compte du budget n°460.3144.01 « Aménagement collecteurs ».

A fin 2011, les travaux de l'infrastructure routière sur le chemin du Rionzi sont terminés et seuls restent à effectuer les travaux de surface (aménagement, places de parc, bordures, revêtement final).

Les travaux du giratoire devraient commencer début 2012.

- **Chemin de Longeraie, trottoir et cheminements piétons entre la Paix du Soir et le ruisseau de Côte à la Gruz**

Préavis 10/2010 adopté par le Conseil communal le 7 juin 2010.

1^{er} tronçon réalisé en 2010.

2^e tronçon et cheminement piétons à l'Ouest de la Paix du Soir : ouverture du chantier : le 27 juin 2011, Fin de travaux en octobre.

Le revêtement final en enrobé sur le trottoir le long du chemin de la Longeraie ainsi que l'ensemencement seront exécutés en 2012.

Il est à noter que la Municipalité a décidé en cours de chantier de renoncer à la réalisation du deuxième bras de cheminement (amorce de la jonction au futur quartier « En Ferrajoz »), jugeant cette construction prématurée. Le montant alloué par le Conseil communal ne sera donc pas entièrement utilisé.

- **Travaux de réaménagement routiers. Compte 430.3142.01**

Seule la moitié du montant porté au budget a été utilisée. L'emploi très chargé du personnel technique communal dû au nombre important de chantiers réalisés en 2011 ainsi que les nombreuses études en cours n'ont pas permis d'engager les études nécessaires aux divers aménagements projetés.

Des places de parc ont été exécutées à proximité de l'arrêt TL °Martines.

La réalisation du rétrécissement visuel avec des « pépites » sur le tronçon inférieur de la Route du Jorat ainsi que la réfection des îlots du giratoire de Coppoz , déjà mentionnés, entrent dans ce compte.

- **Travaux de réfection de routes. Compte 430.3142.02**

Ce budget a été essentiellement employé pour la réfection du revêtement de la Route de Lausanne et d'un tronçon de la Route de Cugy.

Le solde de ce compte a été utilisé dans le colmatage de fissures (voir plus haut), le remplacement de bordures en mauvais état ainsi que diverses petites interventions ponctuelles.

- **Route du Grand-Mont, STPA - Aménagement d'un terminus de transports publics et création d'un parking**

Préavis 13/2009, adopté par le Conseil communal le 5 octobre 2009. Compte No 9141.46.

La plantation, en 2011, des arbres et buissons finalise ce projet d'importance.

Le parking P+R est en fonction depuis l'été 2011 et son utilisation reste pour l'instant modeste.

La mise en service du trolleybus TL 8 avec une fréquence de 10 minutes, en décembre 2011, devrait contribuer à inscrire l'utilisation de ce P+R dans les habitudes des montains.

- **Route du Jorat - Trottoir "Les Meules / Les Planches"**

Préavis 01/2010 adopté par le Conseil communal le 22 février 2010.

Finitions du revêtement et des banquettes en été 2011, travaux terminés.

- **Eclairage public, entretien du réseau. Compte 431.3143.00**

Remplacement systématique des anciens candélabres à vapeur de mercure

En 2011, le remplacement a porté sur 92 candélabres.

Eclairage Chemin du Collège

Installation de 8 candélabres (en parallèle avec l'extension du parking et les futurs accès au collège).

Eclairage Chemin de Maillefer

L'arrivée des habitants du quartier du Bugnon-Maillefer génère un important flux piétonnier le long du Chemin de Maillefer, entre le chemin d'accès au PQ et le carrefour avec le Chemin du Rionzi. On note entre autres que les habitants du quartier ont organisé une liaison Pédibus avec Bellevaux et Entrebois empruntant le trottoir du Chemin de Maillefer. L'absence totale d'éclairage sur ce tronçon crée un danger pour les usagers. Dans l'attente des aménagements futurs du Chemin de Maillefer, une solution temporaire a été mise au point en étroite collaboration avec le service de l'éclairage public de la ville de Lausanne. 5 candélabres, alimentés par une ligne aérienne, assurent désormais l'éclairage de ce secteur.

Entretien divers

Comme chaque année, les services électriques de Lausanne (SEL) sont intervenus à de nombreuses reprises afin de procéder à des réparations ponctuelles et à des changements d'ampoules.

Le changement d'ampoule systématique (tournus de trois ans) a été réalisé par une entreprise spécialisée.

- **Travaux d'amélioration de l'éclairage public. Compte 431.3143.01**

Remplacement de tous les candélabres le long de la ligne TL8

Les travaux de génie civil ainsi que la pose des candélabres s'inscrivent dans le cadre des investissements décrits dans le préavis no 1/2011. Ils n'influencent donc pas le compte 431.3143.01. Par contre, la fourniture des luminaires, des mâts et des crosses sur les poteaux TL sont pris en charge par ce compte.

Eclairage parking Crétalaison et entrée abri PCi

En liaison avec l'occupation permanente de l'abri PCi depuis octobre 2011, une amélioration de l'éclairage a été réalisée par la pose de 2 nouveaux candélabres.

Eclairage Chemin du Verger

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des investissements décrits dans le préavis 19/2010. Ils n'influencent donc pas le compte 431.3143.0. Ils sont terminés à fin 2011.

Eclairage Chemin de la Longeraie

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des investissements décrits dans le préavis 10/2010. Ils n'influencent donc pas le compte 431.3143.0. Ils sont terminés à fin 2011.

- **Travaux d'aménagement de collecteurs. Compte 460.3144.01**

L'essentiel de ce budget a été utilisé pour financer les travaux complémentaires sous le futur giratoire Rionzi-Lanterne, comme déjà mentionné précédemment.

Une modification d'un collecteur EC au Chemin de la Longeraie, à proximité du ruisseau de Côte à la Gruz, a été réalisée afin de remédier à des inondations fréquentes.

Commentaires relatifs aux écarts par rapport aux montants budgétisés

- **Compte No 430.3012 – Salaire du personnel auxiliaire**

Afin de compenser partiellement l'absence d'un employé suite à une intervention chirurgicale, un collaborateur temporaire a été engagé du 2 mai au 30 juin 2011.

- **Compte No 430.3135 – Outils et produits de déneigement**

- Comme déjà mentionné, l'année calendaire 2011 a été particulièrement clémente et avare en neige.

-

Compte N° 430.3188 – Courses de déneigement

Voir paragraphe précédant

Il convient de préciser que la fourniture du sel (transport compris) représente les montants suivants :

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Quantité [to]	293.6	523.9	372.0	42.6	381.8	328.0	334.0	114.8
Coût [Fr]	75'844.-	138'017.-	96'674.-	11'193.-	90'128.-	88'258.-	88'405.-	30'125.-

Les coûts de fourniture annuels du sel ne sont pas tout à fait représentatifs des conditions hivernales de l'année. En effet, l'effet "tampon" dû au stockage du sel dans les silos sis à Manlout (capacité 200 to) permet de stocker le sel d'une année à l'autre.

- **Compte No 430.3142.03 – Abris TL, construction et entretien**

La construction d'un abri-bus à l'arrêt Fougères répondait à un besoin reconnu depuis de nombreuses années. Dès 1999, et suite aux travaux de réaménagement effectués par le service cantonal des routes au droit de la ZI Budron, des contacts ont été pris par le service des travaux avec les propriétaires riverains des arrêts de bus afin de convenir de l'implantation d'un abri en bordure de leur parcelle. Malgré de nombreuses tentatives, aucun accord n'a jamais pu être finalisé avec le propriétaire concerné par l'arrêt Fougères. La parcelle ayant été vendue, le nouveau propriétaire a rapidement donné son accord permettant l'aménagement projeté. L'abri lui-même a été démonté à l'arrêt Côtes et remis en état avant son installation à l'arrêt Fougères.

En 2011, il y a eu très peu de vandalisme sur les abribus. Ce phénomène – qu'on pourrait considérer comme réjouissant - est certainement dû au fait que la majorité des arrêts TL étaient en travaux !

- **Compte No 430.3146 – Frais d'acquisition terrains**

Ce compte n'a pas été utilisé cette année.

Les acquisitions de terrain nécessaires à la réalisation du giratoire Route de Lausanne - Chemin du Verger et à l'élargissement du Chemin du Verger figurent dans la comptabilité du chantier.

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Le PGEE est géré par le Service communal des travaux, avec l'appui de bureaux externes.

L'inventaire du réseau achevé, les données nécessaires à l'étude des phases 2 (étude de variantes, choix du concept futur, plans et rapports) et 3 (calcul des coûts, mise en place d'un échancier, adaptation des taxes) du PGEE ont été confiées à un bureau d'ingénieurs hydrauliciens spécialisé qui travaille en collaboration avec les Services techniques communaux.

Le PGEE étant arrivé à son terme, le rapport final a été transmis à l'examen préalable des Services de l'Etat à fin 2010.

Après apport de quelques compléments, le PGEE est prêt à fin 2011 pour être soumis à l'approbation de la Municipalité. Il servira de base à la planification communale en matière d'assainissement et au financement correspondant.

Il convient de préciser que les données du PGEE connues en automne 2011 ont été prises en compte dans l'établissement de la planification financière communale.

Il faut relever que l'analyse de notre réseau a mis en évidence certains points faibles, notamment au niveau de la capacité d'écoulement, dont le programme de réhabilitation est fortement tributaire de projets privés (plans de quartier par exemple) et dont la Commune ne maîtrise pas totalement le calendrier.

Participation à la planification régionale et aux procédures liées aux projets d'infrastructures communales

Le développement de la Commune est lié à l'évolution de l'agglomération lausannoise. Le municipal et le chef de service sont donc appelés à suivre attentivement les dossiers traités dans le cadre du PALM et du SDNL afin de coordonner et d'intégrer ces éléments de planification dans les projets d'infrastructures communales, principalement au niveau des aménagements routiers.

Sur un tout autre plan, les projets communaux sont soumis à des procédures parfois fort complexes d'approbation et de validation. Le traitement de ces dossiers représente une charge importante pour le service des travaux, parfois au détriment des tâches liées directement à la réalisation et au suivi des travaux. L'appel à des mandataires externes permet de décharger les responsables du service de certaines tâches mais l'externalisation a ses limites, notamment dans le traitement des procédures (validation de projet, acquisitions d'emprises et de droits, ...) et la coordination, que ce soit au niveau de la planification régionale ou au niveau de l'équipement des plans de quartier. Dans la phase de développement que connaît notre Commune, il deviendra donc inévitable d'étoffer l'encadrement du service.

* * * * *

BATIMENTS

Municipal responsable : M. André GUEX

Afin de permettre une vue rapide, une distinction a été faite entre les caractères du texte : italiques pour l'historique, plus gros pour les faits nouveaux (2011).

Constructions

Etudes

Extension du Collège du Mottier Etape 1

La division de l'établissement scolaire, donc le retrait des élèves des communes du Nord du Mont-sur-Lausanne, peut laisser croire que des locaux allaient être libérés, nous mettant ainsi en position favorable pour accueillir les élèves montains scolarisés à Lausanne en voie secondaire baccalauréat (VSB). Cependant, la spécificité des programmes VSB exige des locaux spéciaux dont nous ne disposons pas.

Une étude synthétisant les besoins scolaires ainsi que la progression démographique attendue par l'extension des zones à bâtir ont conduit à proposer la mise en œuvre d'un Concours d'architecture prévoyant le développement du site du Mottier en 3 étapes.

Le 10 décembre 2007, le Conseil communal accordait à la Municipalité un crédit d'étude pour le concours d'architecture et la phase initiale de développement (1^{ère} étape) de l'extension du Centre scolaire du Mottier.

Un concours correspond à une procédure ouverte selon les accords internationaux OMC sur les marchés publics, les concurrents peuvent être Suisses ou provenir de l'étranger et tout se passe de façon entièrement anonyme jusqu'à la fin du concours. Cette procédure doit être et a été strictement respectée, afin d'éviter tout recours sur la forme qui pourrait avoir comme conséquence d'éliminer un bon projet.

Sur 35 inscriptions initiales, 31 projets ont été soumis au Jury pour le 1^{er} degré. Les éliminatoires se sont déroulées en juin et 5 projets ont été retenus par le Jury pour être développés.

Les 5 auteurs des projets sélectionnés, ont reçu en juillet les critiques du Jury et les consignes pour le 2^{ème} degré du Concours, par l'intermédiaire d'un notaire chargé de garantir l'anonymat.

Le 28 novembre, après étude détaillée, le Jury a établi le classement et attribué les prix. Le projet portant la devise "Trois danseuses" s'est nettement détaché du lot et le Jury l'a recommandé à l'unanimité au Maître de l'ouvrage. Le lauréat devra évidemment prendre en compte les critiques générales formulées par le Jury dans son rapport.

La levée de l'anonymat a révélé le nom du Bureau d'architecture retenu, soit Graf & Rouault à Lausanne.

L'exposition des projets a eu lieu du 18 décembre 2008 au 30 janvier 2009. La population en a été informée par des articles de presse, un tous ménages et par le Journal Aux 4 Coins du Mont.

Compte tenu des développements territorial et démographique, les besoins scolaires nécessiteraient la mise en œuvre d'une procédure d'étude (concours) sur un des deux sites retenus pour la réalisation d'écoles primaires (Rionzi, Champs d'Aullie).

Une alternative proposée par le Service communal de l'aménagement du territoire consisterait à profiter du projet existant au Mottier et réaliser consécutivement les 3 étapes et faire coexister les degrés primaires et secondaires durant quelques années sur le site du Mottier.

La Direction des écoles a émis un préavis favorable à cette solution.

La Municipalité préconise donc la variante d'un seul site dans l'immédiat ce qui permet de décaler de quelques années l'étude d'un collège primaire au Rionzi.

Le 5 octobre 2009, le Conseil communal a octroyé un crédit d'étude de Fr. 1'000'000.-- de francs permettant d'établir le projet de l'étape 1 jusqu'aux appels d'offres ainsi que l'avant-projet des étapes 2 et 3 (Préavis No 9/2009).

La démolition d'un bâtiment, vide de locataires, a été soumise à l'enquête publique du 10 mars au 8 avril 2010 et n'a provoqué aucune intervention et sa démolition s'est effectuée en octobre 2010.

Le projet de construction de l'étape 1 de l'extension du Collège du Mottier a été soumis à l'enquête publique du 17 mars au 15 avril 2010 et n'a pas suscité d'opposition.

Le Conseil communal dans sa séance du 28 juillet 2010 a décidé l'octroi d'un crédit de construction de Fr. 12'300'000.-- pour les travaux de l'étape 1 de l'extension du Centre scolaire du Mottier et d'un crédit d'étude de Fr. 1'045'000.-- pour l'étape 2.

Le démarrage des travaux a été retardé par un recours contre l'addenda au PGA, précisant les zones de construction dans la zone d'utilité publique. La recourante a retiré son recours dans le délai au 13 décembre 2010 imparté par le juge.

Les travaux de terrassement débutent le avril 2011 et à fin décembre le gros œuvre est pratiquement terminé, seule la dalle toiture reste à bétonner. Les travaux respectent les délais conformément au calendrier avec la livraison de l'immeuble pour la rentrée scolaire d'automne 2012.

Extension du Collège du Mottier Etape 2

Le 12 décembre 2011 le Conseil communal octroie un crédit de construction de Fr. 16'325'000.-- francs pour la réalisation de l'étape 2. La deuxième étape comprend la construction du pavillon qui abrite le réfectoire, l'espace polyvalent, 12 salles de classe ainsi que la chaufferie à bois. L'édification prend place dans la partie centrale du site où les conteneurs scolaires sont démontés préalablement.

Extension du Collège du Mottier Etape 3

Le 12 décembre 2011 le Conseil communal octroie un crédit d'études de Fr. 868'000.-- pour l'extension du centre scolaire, afin de développer les détails constructifs et d'élaborer les plans nécessaires aux appels d'offres pour préciser le coût de réalisation de l'ouvrage pour la demande du crédit de construction. Ce crédit d'étude amènera l'avant-projet au niveau supérieur, celui du projet.

Installations sportives du Châtaignier

Au vu de l'activité sportive soutenue sur le site du Châtaignier, les vestiaires existants s'avèrent insuffisants.

Les besoins ont été estimés et un avant-projet établi en 2007 ; localisation et organisation des locaux.

Confiée à un organisme spécialisé, l'estimation des coûts révèle un investissement important.

Une offre de mandat d'étude est demandée à un architecte en 2008. La Municipalité s'est déterminée sur la suite à donner en fonction des disponibilités financières de la Commune.

Le 5 octobre 2009, le Conseil communal accorde un crédit d'étude de Fr. 115'000.-- pour l'élaboration du projet de construction d'un bâtiment-vestiaires sur le site du Châtaignier (Préavis No 14/2009).

Le projet est soumis à l'enquête publique du 26 juin au 26 juillet 2010, il ne suscite pas d'opposition, la Municipalité délivre le permis de construire le 2 août 2010.

Le projet prévoit, jouxtant l'entrée spectateurs, dans le prolongement du bâtiment-vestiaires, l'implantation d'une buvette. Un couvert pourra relier les deux bâtiments abritant l'entrée du public et la terrasse de la buvette. La buvette, pour des raisons de sécurité ne peut être en relation directe avec l'espace réservé aux joueurs. Le coût de la buvette (estimé à Fr. 380'000.--) n'est pas couvert par la subvention cantonale.

Le 7 janvier 2008, l'Association cantonale vaudoise de football et le Service de l'éducation physique et du sport, alloue une subvention et approuve le projet le 26 juillet 2010.

La construction présente une toiture accessible aux spectateurs. Une tribune couverte à cet endroit est envisageable. Installation légère incorporable en tout temps, son coût n'est pas inclus dans la demande de crédit de construction.

Le 11 octobre 2010, le Conseil communal accorde un crédit de construction du bâtiment-vestiaires avec la buvette incluse, soit Fr. 2'885'000.-- (Préavis No 15/2010) pour sa réalisation).

Le chantier est ouvert le 20 octobre 2010 et les travaux se terminent en automne 2011 par un état de lieux d'entrée du FC Le Mont le 3 novembre. La buvette fait l'objet d'un contrat de location des installations sportives, elle est gérée directement par un exploitant mandaté par le FC Mont.

Les nettoyages et la conciergerie des vestiaires sportifs se gèrent par une prestation externe d'une entreprise de nettoyage.

S'agissant de l'état financier au 31 décembre 2011, le montant des factures s'élève à Fr. 3'001'913.70, soit un dépassement de Fr. 5'313.70 par rapport au préavis de Fr. 2'996'600.--. Cet excédent est dû à des travaux complémentaires : bois (traitement 4 faces), parc (places devant), frigo (tiroirs frigorifiques), vitrine (extérieur).

Collège du Petit-Mont

En 2008, la Direction des écoles a décidé de ne plus occuper les salles de classe des Collèges du Petit-Mont et des Planches. La Garderie "Les Mouflets" (occupant l'étage du Petit-Mont) relocalisée au Collège des Planches, le bâtiment du Petit-Mont devenait disponible pour une nouvelle affectation.

Un architecte a été mandaté pour établir des plans du Collège et de l'annexe et, à l'aide d'un ingénieur, analyser les structures porteuses du bâtiment en vue d'une étude de transformation.

Le 20 avril 2009, le Conseil communal accorde à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 155'000.-- pour l'élaboration du projet de transformation du Collège du Petit-Mont (Préavis No 1/2009). Sur intervention de la Commission des finances, le Conseil communal demande de limiter le montant des travaux et frais d'étude à Fr.1'500'000.--.

Destiné au CMS en priorité, le bâtiment offre, après discussion et négociation avec les futurs utilisateurs, une surface indépendante disponible qui peut accueillir un deuxième locataire : l'Agence Intercommunale d'assurances sociales (AIAS).

Le projet est soumis à l'enquête publique du 20 février au 22 mars 2010, il ne suscite pas d'opposition, la Municipalité délivre le permis de construire le 19 avril 2010.

Le 28 juin 2010, le Conseil communal accorde un crédit de Fr. 1'705'000.-- (Préavis No 3/2010) pour la transformation du Collège du Petit-Mont.

Les travaux de rénovation Collège du Petit-Mont s'étendent de juillet 2010 à l'automne 2011. La mise en service du bâtiment et le déménagement des services du CMS et AIAS sont prévus pour la fin de cette année 2011.

L'ouverture du chantier a été effective le 16 juin 2010, au cours de cette année, les travaux principaux sont la démolition et la reconstruction partielle du bâtiment (gros œuvre) avec une mise hors d'eau du bâtiment en fin d'année. La conservation de la poutraison d'origine nécessite un important bûchage de la toiture et des pièces de bois fortement dégradées sont remplacées. Les travaux du second œuvre se réaliseront tous en 2011.

Les travaux se sont terminés en automne 2011 par un état de lieux d'entrée le 3 octobre pour les nouveaux locataires. Le CMS occupe la majeure partie des locaux soit 346 m2 de surface habitable et les 76m2 restants sont affectés pour les besoins de l'AAS, à la satisfaction des deux preneurs.

Ces travaux d'importance et nécessaires, vu l'état de vétusté de l'immeuble, assurent la pérennité du bâtiment tout en conservant sa typologie. Il est à noter le rétablissement de la cloche située dans le clocheton de l'école. D'autre part la rentabilité des locaux est assurée par son occupation dans une nouvelle affectation répondant aux besoins de la communauté. Une surface habitable supplémentaire se réalise par l'aménagement des combles sous toiture.

S'agissant de l'état financier au 31 décembre 2011, le montant des factures s'élève à Fr. 1'997'655.15, soit un dépassement de Fr. 138'155.15 (7.45 %) par rapport au préavis de Fr. 1'859'500.--. Cet excédent est dû à des travaux de maçonnerie (problème statique), charpente (nouvelle), clocher, velux (blindage des marmiers + dépose du clocher), prise d'eau (à la demande des SI), pompe (pour des eaux usées), clé (mise en passe des bâtiments).

Restauration du Temple

Le Temple du Mont-sur-Lausanne a été construit en 1796-1797.

Après étude de l'histoire architecturale, il est possible de conclure que le bâtiment n'a pas subi de modifications substantielles dans sa structure, voire qu'il a su garder intact son caractère d'origine.

Aujourd'hui, le Temple présente des signes de dégradation dus à son âge, mais aussi à quelques maladroites provoquées par l'utilisation de techniques d'entretien non adaptées au matériau d'époque.

Une étude de restauration a été menée par des investigations approfondies tout au long de l'année 2009. Il ressort de cette étude, que les rénovations précédentes et les travaux d'entretien n'ont pas toujours été effectués dans le respect des règles de l'art occasionnant des dégâts subséquents.

Le préavis déposé par la Municipalité contient deux parties distinctes, la première partie concerne la restauration de l'enveloppe du bâtiment, la deuxième relative à l'installation d'un chauffage au sol dans le temple.

Le 25 janvier 2010, le Conseil communal accorde un crédit d'étude et de réalisation pour la restauration du Temple (Préavis No 2/2010) de Fr. 1'850'000.-- (Fr. 1'620'000.-- restauration + Fr. 230'000.-- chauffage).

Le chantier débute le 16 juin 2010 par la mise en place d'un important échafaudage avec toiture, afin de préserver au mieux le bâtiment pendant la période des travaux de rénovation du Temple qui s'étendent de juin 2010 à fin 2011. Fait intéressant, lors de la dépose du clocher, des documents ont été recueillis dans la boule surplombant le coq. Ils relatent l'historique des différentes interventions réalisées pour le Temple.

Les travaux de restauration du Temple se terminent fin novembre selon le planning établi avec une inauguration le 11 décembre 2011.

En plus des travaux de restauration de la molasse des façades, charpente, couverture, dallage de sol en granit de Splügen, le Temple présente un bilan énergétique nettement amélioré avec l'aménagement de fenêtres isolantes, d'une isolation du radier et des combles.

Une nouvelle installation audio-visuelle améliore le confort des paroissiens.

Le porche cintré contemporain remplace la toiture proéminente, il a fait l'objet d'une longue réflexion et sa discrétion redonne à la façade principale son aspect du début du XXème siècle.

Il reste encore à terminer la mise en service des cloches qui fait l'objet d'une étude de détail avec une spécialiste historienne campanologue et un ingénieur bois afin de renforcer, dans le respect de la construction d'époque, la charpente du beffroi et prévoir l'installation éventuelle de cloches supplémentaires (projet de la Paroisse).

Acquisition d'immeubles et de terrains

La maison Cavin, parcelle No 1099, est située à l'angle des routes du Jorat et de Cugy. Après négociation sur avis d'experts immobiliers, la Municipalité a proposé au Conseil communal l'achat de cette propriété au prix de Fr. 600'000.--. Elle est acquise à ce prix par la Commune en date du 30 mars 2010. Les baux sont repris et les locataires avisés par un courrier de la Municipalité signifiant son intention de démolir prochainement ces bâtiments. L'immeuble est actuellement libre, le dernier locataire ayant remis son logement en décembre 2010.

Contiguë à une parcelle communale, la démolition du bâtiment de cette parcelle permettra de reporter les droits à bâtir en réunissant les biens-fonds et la création d'un espace public.

Le bâtiment est démoli, l'actuelle place pouvant accueillir les arrêts montants « Arrêt Coppoz » des bus des lignes Nos 8 et 21 est en construction, un espace convivial est en création autour d'une fontaine. A noter que la commune est au bénéfice d'un droit d'eau sur cette parcelle. Un mur de soutènement et quelques plantations seront aménagés.

Le long de la route du Jorat, le trottoir est en travaux, il rejoint la traversée piétonne, permet ainsi une liaison sécurisée en direction de la route de la Blécherette. Au Nord de la parcelle, un escalier permet une liaison plus directe sur l'arrêt de bus.

Personnel

Le 22 août 2011, M. M. Martinez débute son apprentissage en qualité d'agent d'exploitation. D'une durée de 3 ans, la formation professionnelle initiale (apprentissage) d'agent d'exploitation se déroule sur le mode dual dans le canton de Vaud, soit 4 jours par semaine sur le lieu de travail et 1 jour au Centre d'enseignement professionnel de Morges. Des stages pratiques dans les services bâtiments et voirie s'effectuent, M. V. Spinazza, 1^{er} concierge assure le suivi de l'apprenti par les aptitudes et les connaissances acquises dans les cours de formateur en entreprise qu'il a suivis.

Une fois leur CFC en poche et après quelques années d'expérience professionnelle, les agents d'exploitation peuvent par exemple préparer les examens du brevet fédéral de concierge. Ils ou elles peuvent aussi suivre des cours de spécialisation sur des techniques, produits ou machines de nettoyage.

M. J.-P. Meyer intendant de la Cantine du Châtaignier a donné son congé pour fin juillet 2011, son collègue M. Mützenberg reprend seul le nettoyage de la cantine. Par contre, l'entretien des anciens vestiaires du FC Mont est repris par une entreprise externe.

Travaux, réparations, améliorations, études

Voici, par bâtiment, les principales réalisations effectuées en 2011 :

- Administration Crétalaison**
- Prestations ingénieur, étude remplacement de la chaudière par type à condensation, 2 pompes de circulation, modification du tableau de commande
 - Réfection des joints d'étanchéité de 6 balcons-terrasses des appartements et remplacement des joints de dilatation des chéneaux encaissés.
 - Remplacement du tissu des stores extérieurs à bras de projection
 - Aménagement des locaux d'archives communales à court terme, armoires type Compactus, détection eau, incendie et installation du système d'alarme
 - Installation d'une détection incendie dans local informatique et local concierges.
 - Suite au déménagement du CMS, travaux pour l'aménagement des locaux de la bourse au 1^{er} étage, démolition des cloisons intermédiaires, création d'un guichet public, modification système libre-occupé, remplacement de la moquette, rafraîchissement de la peinture, modification du câblage électrique et informatique, remplacement des stores verticaux intérieurs dans locaux
 - Rafraîchissement ancien bureau police administrative, remplacement de la moquette, rafraîchissement de la peinture, remplacement des stores verticaux intérieurs.
 - Automatisation des quatre portes coulissantes au rez-de-chaussée pour améliorer la sécurité et réguler l'accessibilité
 - Mise en conformité aux normes en vigueur des ascenseurs remplacement du limiteur de vitesse, aménagement d'un dispositif d'appel de secours, ligne téléphonique, remplacement des parachutes de sécurité, commande et rhabillage intérieur cabine
 - Nettoyage, dégraissage, désinfection des installations aérauliques
 - Rafraîchissement peinture du plafond entrée réception
 - Remplacement d'une cuisinière, d'un réfrigérateur, hotte de ventilation appartements locataires
 - Réparation du monobloc et compresseur de climatisation du carnotzet
 - Réparation de chassis-rampants sur toiture (Velux)

- Pose d'amortisseurs de bruit pour ventilation sanitaires (plainte de locataires)
- Blindage de deux seuils et remplacement des ferme-portes d'entrées police et médecins
- Réparation de la pompe fontaine extérieure
- Rhabillage carrelage, pose d'un seuil avec tôle grain d'orge entrée livreurs
- Remise en état de plusieurs fenêtres, ferrements, boiserie abîmées
- Entretien courant

Collège Crétalaison

- Remplacement du tissu des stores extérieurs à bras de projection
- Réfection des joints d'étanchéité des balcons-terrasses des appartements, remplacement des joints de dilatation des chéneaux encaissés.
- Rafrâichissement peinture barrière d'entrée parking
- Réparation four locataire et batterie sanitaire
- Entretien courant

Collèges Mottier A + C

- Réparation de la porte en acier vitrée
- Réparation suite à une rupture de conduite d'eau extérieure
- Réparation de stores à lamelles
- Remplacement d'un module d'éclairage de secours
- Réparation auto-laveuse concierge
- Entretien courant

Collège du Mottier B

- Remplacement de deux stores à lamelles, réparation de stores existants
- Pose de films stop-soleil sur vitrage de la médiathèque
- Entretien courant

Centre sportif du Mottier

- Remplacement mouton et mini-trampoline
- Rhabillage radier, chape, traitement antirouille des fers d'armatures, pose d'un sol sans joints dans local technique (manipulation des acides)
- Rénovation vestiaires professeurs et garçons, sol carrelage, rafraîchissement peintures murs
- Remplacement des moteurs des stations de levage fond mobile et d'une pompe principale
- Remplacement des bancs des vestiaires garçons et filles gymnastique
- Remplacement de deux sèche-cheveux dans locaux douches filles
- Rénovation de l'entrée et halls piscine, rafraîchissement peintures murs, remplacement éclairage zénithal
- Remplacement 1^{ère} étape tuyauteries d'eau sanitaire corrodées dans halls, local concierge
- Rhabillage des joints du carrelage bassin
- Travaux d'étanchéité des stations de levage du fond mobile
- Peinture sur poutrelles porteuses plafond piscine
- Mise en conformité alimentation 100 ampères pour manifestations
- Réparation porte local-concierge et remplacement des joints de portes des vestiaires
- Remplacement matériel audio armoire de régie
- Remplacement de la pompe de récupération de chaleur et d'un servomoteur
- Remplacement de l'horloge d'entrée
- Pose d'une grande poubelle acier pour les déchets

	<ul style="list-style-type: none"> - Réparation dégâts sur parois bois salle de gymnastique - Remplacement d'un vitrage cassé et balustrade extérieures abîmée (incivilité) - Aménagement d'armoires-vestiaires obligatoires pour vêtements de sécurité piscine - Réparation douches due à des incivilités - Dépannage projecteurs, remplacement amorces et lampes - Réparation du rideau de séparation salle de gymnastique - Entretien courant
Collège Grand-Mont nouveau	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement fissures et peinture murs dans 3 salles de classe - Nettoyage toiture, traitement fongicide - Curage et nettoyage des canalisations et drainages obstrués - Entretien courant
Collège Grand-Mont ancien	<ul style="list-style-type: none"> - Rafrâichissement peinture barrière de protection - Rhabillage mur de soutènement dégradé - Remplacement des fenêtres extérieures - Démontage ancien bassin-lavoir, réfection sur sol, pose d'un carrelage dans local lessive - Remplacement d'un radiateur corrodé - Entretien courant
Collège des Planches	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement du cadran et aiguilles du clocher extérieur - Réparation de la tablette de l'horloge du clocher - Entretien courant
Collège du Petit-Mont	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation complète en cours selon préavis - Réalimentation des lignes électriques
Auberge communale	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement vanne de régulation défectueuse - Remplacement du piano gaz, mise en conformité des installations - Remplacement d'une coupole et pose d'une collerette toiture - Remplacement partiel de chenaux - Rhabillage mur extérieur, peinture au silicat - Remplacement de la fontaine cassée - Entretien courant
Grande salle communale	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement du poste incendie sur scène - Remplacement parquet bois, modification des rails chariots - Mise en conformité de la sonorisation selon directives OFCOM - Effacement de tags sur façades (incivilités) - Remplacement deux fenêtres façade sud-ouest - Remplacement des portes d'entrées extérieures - Mise en conformité éclairage de secours, pose paratonnerre - Remplacement des cuvettes WC public (vandalisme) - Remplacement interrupteur et prise alimentation sonorisation - Pose de panneaux d'affichage libre pour public - Entretien courant
Abattoirs	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection du sol, pose d'un revêtement bitumineux sur parking - Entretien courant
Laiterie des Martines	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant

Bâtiment Service du feu	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un four combi-steamer pour le réfectoire, modification des prises électriques, eau et écoulement - Remplacement du faux plafond sous entrée du bâtiment - Remplacement du vase d'expansion, contrôle capteur solaire - Remplacement du ventilateur d'extraction - Réparation portes de garage, monobloc - Entretien courant
Route du Jorat 5	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant
Maison de paroisse + WC	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement toiture destructions + traitement fongicide - Remplacement des socles cuisinette en stratifié - Remplacement de la régulation défectueuse - Travaux sanitaire, dépose, nettoyages WC (incivilités) - Remplacement des fenêtres du rez-de chaussée supérieur - Isolation de la dalle des combles et pose d'un platelage aggloméré - Mise en passe cylindres mécatroniques avec clefs électroniques - Entretien courant
Eglise - chambrette	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de rénovation en cours selon préavis - Révisions, réparation humidificateurs <u>Chambrette</u> - Nettoyage toiture, traitement fongicide - Pose d'un blindage du larmier de toiture - Remplacement des fenêtres et porte-fenêtre en chêne - Rafrâichissement peinture des façades, avant-toit et fenêtres - Rhabillage des crépis façades - Rhabillage des molasses, remplacement des blocs hors d'usage - Entretien courant
Cantine du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> - Réparation structure charpente, réparation provisoire en urgence - Pose de panneaux acoustiques sous plafond hall-buvette - Remplacement et complément vaisselle pour 120 personnes, des ustensiles de cuisine, casseroles, poêles, etc. et marquage des objets pour les identifier - Remplacement du plafond métal et l'éclairage zénithal cuisine - Effacement des tags sur façades (incivilités) - Réparation toiture, remplacement d'une pièce de rive cassée - Pose d'un détecteur de présence avec éclairage - Remplacement 4 radiateurs électriques - Réparation d'un frigo - Remplacement d'un volet à rouleau sur comptoir - Réparation compteur à prépaiement (vol et vandalisme) - Débouchage des descentes, nettoyage des chenaux - Entretien courant
Barbecue Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement des tags sur façades barbecue (incivilité récurrentes) - Débouchage WC, remplacement flotteur - Remplacement du grill public au Barbecue et Châtifeuillet - Entretien courant
Stand de tir et ciblirie	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement d'un dauphin percé

Ancien vestiaires du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement d'un chéneau percé - Travaux de sanitaire, débouchage d'une conduite - Entretien courant
Vestiaires du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau bâtiment en service
Congélateur communal	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle périodique installations électriques - Entretien courant
STPA	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement d'une anode chauffe-eau et batterie de douche - Entretien courant
Station de relevage	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle mensuration cadastrale - Entretien courant
Collège des Martines	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement lecteur cd - Pose panneaux d'affichage dans vestiaire des 8 classes - Rhabillage du revêtement sol synthétique de la piste de saut - Remplacement d'un amplificateur endommagé par la foudre (sinistre) - Remplacement de minuterie et prises - Réparation lave-vaisselle - Ponçage et imprégnation du parquet dans trois salles de classe - Réparation store à lamelle - Rhabillage des bancs béton extérieurs et pose d'une couverture de protection en granit - Entretien courant
Complexe de Manloud	<ul style="list-style-type: none"> - Changement joint palpeur de la grande porte automatique - Entretien courant
Refuge de Chatifeuillet	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement du grill public - Entretien courant

Remarque : entretien courant = travaux de conciergerie, contrats d'entretien liés aux toitures, ramonage, chauffage, ventilation, etc.

* * * * *

DOMAINES ET FORETS - DECHETS

Municipal responsable: M. Bernard CHABLOZ

Domaines

La location des terrains agricoles est répartie entre 12 exploitants. A cela s'ajoute un jardin potager cultivé par un particulier.

Activités saisonnières

Sous la responsabilité de leur Chef, M. Michel Bourquin, les collaborateurs du Service Domaines & Forêts, MM. Steve Chaillet, Philippe Forney, Sylvain Paccaud et Jean-Pierre Mombelli s'occupent avec beaucoup de soin de l'entretien des espaces verts inventoriés comme suit :

Surface totale de gazon	77'549 m ² (7.7 ha)
Surface de haies (taille sur 3 côtés)	3'800 m ²
Surface de haies naturelles et bosquets	2'409 m ²
Surface de plantes rampantes	4'253 m ²

La réduction de la surface de tonte est principalement due à la construction du vestiaire du Châtaignier et celle du collège du Mottier qui ont nécessité l'arrachage de haies.

Arbres d'ornement, taille échelonnée tous les trois ans de plus d'une centaine d'arbres feuillus et suivi d'une septantaine de conifères.

Un choix méticuleux de plantes et de fleurs est nécessaire pour les arrangements de massifs, bacs et vasques de fleurs.

Comme chaque année, de jeunes auxiliaires effectuent de petits travaux pendant les vacances scolaires estivales. Cette main-d'œuvre temporaire donne entière satisfaction.

Feu bactérien

Les contrôles effectués par MM. Jean-Pierre Mombelli et Sylvain Paccaud n'ont pas révélé de nouveaux foyers d'infection.

Cette grave maladie détruisant les arbres fruitiers à pépins et divers arbustes ornementaux et sauvages semble pour l'instant maîtrisée.

Décorations

L'équipe des Domaines & Forêts voue un soin particulier à la décoration florale de notre village au fil des saisons. Chargée de représenter notre Commune à l'exposition Florès de Cheseaux, elle s'est particulièrement distinguée en remportant la médaille d'argent du concours des meilleurs stands d'exposants.

Dans le cadre de la Gymnaestrada, M. Bourquin et ses collègues n'ont pas ménagé leurs efforts pour la conception de massifs à thèmes.

Une partie des plantes sont cultivées dans les couches installées par nos jardiniers au Sud de la déchèterie.

Place de jeux

Le personnel du service des Domaines & Forêts procède régulièrement au contrôle et à l'entretien des engins du parc.

Propreté des zones piétonnes

L'installation d'une soixantaine de poubelles et distributeurs de sachets pour crottes, fort appréciés par les propriétaires de chiens, nécessite une journée hebdomadaire de travail.

Véhicule, outillage, machines et équipement

Acquisition d'un engin pour le ramassage des déchets produits lors de la scarification des terrains de sport. Remplacement courant de petites machines et outillage divers.

Terrains et places de sports

L'acquisition de matériel performant permet à notre équipe d'exécuter les travaux d'entretien précédemment confiés à des tiers.

Stand de tirs

Entretien de la butte de tir des cibles.

Esplanade du Châtaignier

Une attention particulière est vouée à la préservation de "fenêtres" dans le cordon boisé permettant d'apprécier un magnifique panorama. Une "percée" supplémentaire a été faite au Sud-est de la place.

Formation continue

MM. Bourquin et Paccaud ont suivi un cours de bûcheronnage dispensé par le Centre de formation des forestiers-bûcherons.

M. Mombelli a obtenu son permis de cariste.

Bois de feu

Vente de 145 stères de bois, dont 71 ont été livrés au domicile de particuliers (53 stères coupés en bûches).

Gestion des déchets

L'implantation de conteneurs terriers se poursuit dans différents secteurs de la Commune. A ce jour, une quarantaine de "Molok" sont en service. Le quartier des Planches est entièrement équipé.

Le système d'ouverture de ces conteneurs, généré par une carte à puce, ne donne pas la satisfaction escomptée. Dûment informé, le constructeur se charge de remédier à cet état de fait.

Deux petites déchèteries de quartier sont en service, à savoir sur la Place du Grand-Mont et dans le nouveau quartier de Rionzi. Le manque d'égard de certains citoyens est un problème récurrent qui n'est malheureusement pas l'apanage de notre seule Commune.

Déchèterie de Manloud

Sous la surveillance de M. Jean-Pierre Mombelli, la déchèterie est fréquentée par un nombre toujours plus important de citoyennes et citoyens sensibilisés par le tri des déchets. Notre Commune dépasse largement le taux de 50 % de recyclage.

Une somme de Fr. 2'049.-- a été encaissée pour le dépôt d'objets payants et la vente de copeaux.

Compostière de la Coulette

En 2011, la Compostière de la Coulette a broyé 319'140 kg de déchets verts ligneux représentant un coût de Fr. 36'719.15.

Compostière de la Viane

En 2011, la Compostière de la Viane a traité 380'140 kg de déchets verts (gazon, feuilles mortes) représentant un coût de Fr. 32'844.05.

Tableau récapitulatif des heures du dicastère

	Heures 2010	% 2010	Heures 2011	% 2011	+/- Heures	+/- %
Châtaignier Sport	977.00	9.40	908.00	9.76	- 69.00	+ 0.36
Châtaignier Esplanade	128.50	1.24	225.25	2.42	+ 96.75	+ 1.18
Cimetière	204.75	1.97	145.25	1.56	-.59.50	- 0.41
Parcs + Promenades	3'392.25	32.64	3'875.25	41.64	+ 483.00	+ 9.00
Bâtiments	775.75	7.46	413.75	4.45	- 362.00	- 3.02
Véhicules	570.75	5.49	681.75	7.33	+ 111.00	+ 1.83
Divers	157.25	1.51	148.75	1.60	- 8.50	- 0.09
Forêts	464.50	4.47	421.25	4.53	- 43.25	+ 0.06
Ordures	1405.25	13.52	1'511.75	16.24	+ 106.50	+ 2.72
Neige	1660.00	15.97	474.00	5.09	-1'186.00	- 10.88
Administration	74.50	0.72	291.25	3.13	+ 216.75	+ 2.41
Equipe voirie	583.00	5.61	210.75	2.26	- 372.25	- 3.34
TOTAL :	10'393.50	100.00	9'307.00	100.00	- 1'086.50	0.00

Absences

	Heures 2009	Heures 2010	Heures 2011
Reprise d'heures supplémentaires	1'248.75	888.25	1'082.00
Militaire et PCi	100.00	8.25	0.00
Maladie et accidents	394.75	248.00	96.50
Vacances	919.00	957.50	859.00
Autres congés	16.50	208.00	8.75
Congés officiels	515.75	254.50	343.50
TOTAL :	3'194.75	2'564.50	2'389.75

Quantité de déchets pris en charge à la déchèterie de Manlud

	2010/ Kg / Pces	2011/ Kg / Pces	Augm./ dimin.
Batterie	809	900	+ 91
Bois	85'300	109'910	+ 24'610
Boîtes fer blanc/Alu ménage	7'466	5'870	+ 1'596
Déchets spéciaux	96	1'800	+ 984
Capsules Nespresso	4'756	4500	- 256
Porcelaine	5'399	6000	+ 601
Inertes	-	136'000	-
Objets encombrants métalliques	69'730	65'040	- 4'690
Objets encombrants non métalliques	180'967	132'890	- 48'077
OREA	34'340	24'230	- 10'110
Papier / Carton	245'610	260'260	+ 14'650
PET	9'170	12'038	+ 2'868
Piles	880	1050	+ 170
Pneus dimensions standard	2'010	-	-
Verre plat	8'220	4320	- 3'900
Total tonnage en kg	654'753	764'088	+ 109'335
Cuisinières, lave-linge	96	107	+ 11
Frigos avec vignette	85	114	+ 29
Pneus avec jante	1	45	+ 44
Pneus sans jante	9	144	+ 135
Néons	250	275	+ 25

Le tonnage des déchets pris en charge à la déchèterie est en majoration de 109'335 kg, sans tenir compte des déchets inertes.

Ordures ménagères

Année	Kg	Augm./ dimin.
2009	1'281'670	- 29'937
2010	1'296'290	+ 14'620
2011	1'418'390	+ 122'100

Les ordures ménagères, le papier, le verre et les déchets encombrants sont toujours collectés par l'Entreprise Faucherre SA.

Papier

Année	Collectés par Faucherre SA		Acheminés à la déchèterie		Total	
	Kg	%	Kg	%	Kg	%
2009	63'780	19.98	255'420	80.02	319'200	100.00
2010	60'860	19.86	245'610	80.14	306'470	100.00
2011	63'480	19.61	260'260	80.39	323'740	100.00

Verre en kg et par couleur

Année	Kg	Augm./dimin.
2009	202'140	- 770
2010	176'870	- 25'270
2011	177'720	+ 850

vert	blanc	brun
106'170	41'990	28'710
112'680	35'840	29.200

Le verre est acheminé chez Vetro-recycling SA.

Huiles usagées

Année	Litres	Augm./dim.
2009	2'390	+ 500
2010	2'050	- 340
2011	2'020	- 30

Le Service d'assainissement de la Ville de Lausanne s'est déplacé 4 fois pour la vidange du bac des huiles usagées.

Vêtements usagés

Il a été récolté par les sociétés Contex et Texaid, plus de 14'270 kg d'habits usagés, à la déchèterie et dans les différents conteneurs répartis sur la Commune. Une somme de Fr. 0.10 par kg doit nous être restituée, montant qui sera intégralement reversé à différentes Institutions de notre Commune.

* * * * *

FORETS COMMUNALES 2011

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le garde-forestier M. J.-Ph. Crisinel ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2011.

Exploitation des bois

L'année 2010 s'était terminée par un important volume de bois (827 m³) en raison d'une grosse coupe au ch. des Cibleries. Celle-ci s'était même terminée en janvier 2011. Au niveau de la statistique forestière, ce n'est pas un problème avec un volume exploité en 2011 relativement bas (384 m³). Cela permet de se rapprocher de la possibilité de coupe théorique annuelle de 500 m³. Par contre cela se ressent fortement au niveau des comptes en payant des travaux de 2010 en 2011. Nous espérons ne pas rééditer ce genre de décalage si important pour les exercices à venir.

- Janvier : Exploitation de 10 m³ de chablis (renversés et cassés) en lisière de Chatifeuillet par l'entreprise Clerc.

- Septembre : Exploitation de 20 m³ de bois bostryché par l'entreprise Métraux sur la parcelle communale située sur le territoire d'Epalinges proche du collège du Bois Murat. Cet assainissement a donné droit à une petite subvention (Fr. 552.--).
- Octobre : Grosse exploitation de 354 m³ également sur le territoire d'Epalinges au Bois Murat mais par l'entreprise Aeschlimann. L'objectif a été clairement de rajeunir le peuplement en exploitant les vieux arbres dans cette forêt à fonction de protection (glissement et embâcle). Cette coupe a également donné droit à des subventions non négligeables (Fr. 11'649.--).

En faisant abstraction des années comptables (par ex. coupe 2010 payée en 2011), la période d'exploitation 2011 est largement bénéficiaire avec un profit de plus de Fr. 14'000.-- (Fr. 40.-- par m³). Ce n'est pas toujours aussi net car cela dépend beaucoup de la difficulté des travaux et de la qualité des bois. Par exemple en 2010, le bénéfice pour 827 m³ n'a été que de Fr. 4'300.--, soit (Fr. 5.--/m³).

Assortiments

Bois de service résineux	237 m ³
Bois de service feuillu	17 m ³
Bois de feu feuillu et copeaux résineux	130 m ³
Total exploitation	384 m³

Plantations

Très peu de plantations en 2011. Un complément de 55 épicéas a dû être effectué dans une plantation aux Planches et 25 mélèzes accompagnés de 25 hêtres ont été mis en terre aux Buchilles afin de couvrir certains ronciers. Pour le reste, nous continuons de travailler avec le recrû naturel.

Soins aux jeunes peuplements

1.2 ha de soins aux jeunes plantations et 2.6 ha de soins cultureux ont été réalisés par l'entreprise Audeoud et le Centre de formation.

Projets sylvicoles subventionnés

70 % des soins aux jeunes peuplements ont été subventionnés soit pour des zones de protection soit pour des zones de production. Les coupes subventionnées sont mentionnées sous la rubrique "exploitations de bois".

Réfection de chemin

Réfection d'un chemin au Bois Murat sur le territoire d'Epalinges sur 250 m². Le Triage forestier étant toujours dans l'attente de subventions, aucune facture n'a été comptabilisée. Cette situation devrait se régler en 2012.

Accueil

Aucun aménagement spécifique à l'accueil n'a été réalisé en 2011.

Transformation de bois de feu

Le garde forestier tient à préciser que la transformation de bois de feu en bûche de 1 mètre est fortement déficitaire. Il s'agit là d'une réelle prestation de la Commune envers ses habitants.

Remarque / divers / perspectives

Les objectifs des travaux réalisés ont été à nouveau pleinement atteints aussi bien de l'aspect sylvicole, protection physique, biodiversité ou d'accueil.

Le marché des bois n'est pas au mieux. Le bois Suisse est victime d'un marché européen en plein tourment avec de plus en plus de bois étrangers importés de manière indécente (qualité de récolte et de production / transport). Il est malheureusement difficile de faire passer le message à la population que "construire en bois c'est bien, mais construire en bois Suisse c'est mieux".

* * * * *

Municipal responsable : M. Michel Amaudruz

Le Service des finances a actuellement pour tâches tous les aspects liés aux finances, ainsi que les aspects liés à l'informatique.

Les principales tâches ou activités dans ces secteurs sont les suivantes :

Finances

- Etablir le budget et animer le processus budgétaire ;
- Editer les comptes selon les normes légales en vigueur et préparer le processus de révision ;
- Planifier les investissements, gérer les immobilisations des patrimoines administratifs et financiers ;
- Elaborer et conduire des analyses ou études financières, notamment la planification financière et l'arrêté d'imposition y compris la rédaction des préavis relatifs ;
- Veiller au développement, à la mise en place et à l'exploitation des tâches relatives au contrôle de gestion de la trésorerie, des emprunts, de la limite des crédits, des investissements, des amortissements ;
- Planifier et gérer le plafond d'endettement ;
- Gérer la comptabilité générale, analyser et commenter les comptes ;
- Procéder aux diverses facturations et taxes hormis la fiscalité ;
- Gérer la comptabilité débiteur et le contentieux ;
- Gérer la comptabilité fournisseurs ;
- Assurer les relations extérieures auprès des différentes institutions telles que l'Administration cantonale des impôts, la fiduciaire en charge du contrôle des comptes annuels, les instituts financiers pour la gestion des emprunts, le Préfet pour la remise et le contrôle des comptes annuels, l'Administration fédérale des contributions pour les décomptes TVA et impôt anticipé ;
- Gérer les activités parallèles, notamment celles liées à l'Etablissement scolaire, devoirs surveillés, réfectoire, activités parascolaires et passeport vacances ;
- Etablir la comptabilité d'autres institutions, SDIS La Mèbre, Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) et le Fonds André Serment.

Commission d'estimation fiscale

La Commission d'estimation fiscale est composée d'un président nommé par le Conseil d'Etat (actuellement M. Maurice Calame, architecte), d'un représentant du registre foncier qui, avec son secrétariat, organise le suivi et assure tous les travaux administratifs (actuellement M. Bourgeois, Conservateur adjoint au RF) et d'un représentant de la Municipalité (M. Daniel Grosclaude, Syndic, responsable des finances jusqu'au 30.06.2011, puis M. Michel Amaudruz, Municipal responsable). La Commission d'estimation fiscale travaille dans le cadre de la loi et le règlement concernant les estimations fiscales. Son activité consiste principalement à établir, réviser et statuer sur les estimations fiscales des immeubles, lors de chaque mutation ou lors de révisions générales décidées par le Conseil d'Etat. Elle s'est réunie à trois reprises en 2011.

Portefeuille assurances

La tâche principale du Service est la gestion du portefeuille communal d'assurances de personnes, de patrimoine, de dommages, de construction et de flotte véhicules en collaboration avec le courtier. Le cumul des primes annuelles des assurances ci-dessus avoisinait les Fr. 250'000.-- en 2011.

Vu la complexité de ce dossier, la gestion du portefeuille d'assurances communales s'effectue en collaboration avec un courtier en assurances.

Informatique

La tâche principale du Service est de fournir aux collaborateurs des outils informatiques performants, leur permettant de réaliser leur travail de la manière la plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des habitants.

- Assurer la maintenance et l'évolution de l'infrastructure informatique ;
- Installation des nouveaux matériaux et logiciels ;
- Elaboration et suivi des appels d'offre ;
- Contacts, coordination et suivi des demandes adressées à la Société s'occupant de notre parc informatique et de nos principaux logiciels communaux ;
- Assistance et support de premier niveau auprès des tous les utilisateurs ;
- Formation des utilisateurs (en interne ou par des entreprises spécialisées) ;
- Gestion de projets informatiques divers (Organisation et préparation des installations pour les élections, Liaison de l'agence AVS avec la base de données du contrôle des habitants, Mise en place d'un système Intranet, Système pour le contrôle du temps de travail du personnel des services externes, Equipement Wifi, ...).

Chiffres clés

Le Service gère actuellement :

- 30 PC dont 9 portables ;
- 2 serveurs et 3 Switch DHCP ;
- 4 routeurs dont 3 diffusent du Wifi ;
- 6 imprimantes multifonctions ;
- 7 imprimantes individuelles ou réseau ;
- 1 plotter (impression jusqu'au format A0) ;
- 2 scanners de documents ;
- 1 fax ;
- 7 téléphones portables.

Logiciel	Fournisseur	Fonction du logiciel	Service utilisateur
Larix	Epsilon SA	Gestion des PV, comptabilité générale, débiteurs, créanciers, taxes diverses, habitants, objets et cadastre	Tous les services
F-Secure	Epsilon SA	Antivirus	Tous les services
Epsiged	Epsilon SA	Système de scannage	Finances & CH
SAI-net	SAI SA	Gestion des salaires	Finances
JBM-Tenax	Mobatime SA	Gestion du temps	Finances
Molok	MolokRecyclingCompany SA	Gestion des déchets	Finances & Travaux

Manager VS04	Hasler + Co SA	Gestion des clés électroniques	Bâtiments
Epiqr+	EPIQR Rénovation Sàrl	Gestion du parc immobilier	Bâtiments
Autocad	Sys-Net Gmbh	Programme de dessin	Bâtiments & Travaux
GeoConcept	GeoConcept Software SA	Information géomatique	Bâtiments & Travaux
Viasis-plus	Taxomex AG	Système d'affichage de vitesse	Police administrative
Windows XP	Microsoft	Système d'exploitation PC	Tous les services
Windows 7	Microsoft	Système d'exploitation PC	Tous les services
Office 2003	Microsoft	Outils bureautiques	Tous les services
Office 2010	Microsoft	Outils bureautiques	Tous les services

Accès et contraintes du réseau cantonal

Le réseau cantonal alimentant l'école, le CMS et la Gendarmerie passe dans notre bâtiment administratif, l'administration communale est également alimentée par ce réseau qui fait office de "provider" (accès internet et mails). Il s'agit d'un réseau performant, mais fortement sécurisé ce qui entraîne quelques inconvénients (occasionnellement des messages refusés et une capacité - taille maximale - des mails réduite).

L'intranet cantonal est accessible par login. Il permet notamment d'avoir des informations directes liées aux impôts et bouclements fiscaux, au registre foncier, au registre cantonal des bâtiments et à Pocama (nouvelle base de données pour gérer les autorisations des différents services concernant les manifestations).

Intranet communal

Dans le but de permettre à terme aux membres du Conseil communal, au bureau du Conseil, aux deux commissions permanentes des finances et de la gestion, ainsi qu'à la Municipalité et aux services communaux décentralisés d'avoir accès en tout temps et n'importe où à des sites communs réservés aux membres des groupes concernés, la Municipalité a pris contact et demandé des offres de prestation.

Equipement d'un accès internet à la salle du Conseil

Suite à la demande du bureau du Conseil communal, d'équiper la salle du Conseil communal d'un accès internet permettant d'effectuer in muro les travaux de dépouillement et de saisie nécessaires aux élections cantonales de mars 2012, la Municipalité, bien que pour des questions de délais cela n'ait pu être prévu au budget 2012, a décidé d'entrer en matière et de lancer les études et appels d'offres nécessaires. Le travail se poursuit en 2012, l'ultime délai se situant vers mi-février.

Points forts 2011

Planification financière et plafond d'endettement

Consciente des tâches à effectuer par la nouvelle Municipalité au début de la législature, notamment la fixation du plafond d'endettement pour 2011-2016, la Municipalité sortante a décidé début mai de demander une offre à notre fiduciaire, la Société BDO SA, afin comme il y a 5 ans, d'effectuer une planification financière pour les 5 prochaines années.

Par son approche des finances publiques, la société BDO SA développe avant tout une approche économique de la gestion d'une collectivité. Ses analyses ont pour but d'apporter un regard extérieur, constructif, afin de formuler des propositions de solutions concrètes aux difficultés que pourrait rencontrer une entité publique. L'objectif est que la Commune puisse atteindre, ou conserver, un équilibre financier sain et pérenne.

Cette démarche de planification financière n'est pas obligatoire du point de vue de la loi. Mais compte tenu des nombreux et incontournables investissements en cours et encore à prévoir, notamment celui de l'extension du Collège du Mottier, programme d'assainissement au niveau de nos réseaux de routes et collecteurs, financement communal probable de certaines mesures liées aux planifications supérieures (PALM, SDNL, ...) et du manque de ressources actuel dû à notre faible taux fiscal, il est devenu indispensable de raisonner la situation et les conséquences financières de façon solide sur du plus long terme que sur de simples périodes budgétaires.

Compte tenu également de la forte augmentation, en 2011 déjà, et attendue encore, de notre population, ainsi que des charges que les autorités cantonales imposent aux communes tels le financement des écoles de musique, l'introduction d'une police coordonnée, la prise en charge des écoliers en raison de l'instauration de la journée scolaire continue, qui affecteront directement notre ménage courant, la Municipalité a pris la décision de confier à la société BDO SA, non seulement une planification pour la période 2006-2015, mais également la mise à jour annuelle en fonction des nouveaux paramètres, ceci pour les trois prochaines années et évidemment reconductible.

Séduite par cette décision de la Municipalité, la Commission des finances lui a donné plus d'assise en demandant au Conseil communal dans sa prise de décision concernant le Préavis No 17/2011 - Fixation du Plafond d'endettement pour la législature 2011 - 2016, de cautionner et d'imposer ce mode de faire pour les prochaines années de la législature.

Sans répéter les nombreuses informations transmises aux membres du nouveau Conseil communal durant l'automne 2011 dans le cadre des procédures financières, la Municipalité tient à rappeler les principes généraux suivants :

- La planification financière se base sur une analyse pluriannuelle (5 années du passé et 5 années du futur) ;
- Pour donner une vision plus fiable des évolutions à long terme, les valeurs utilisées ont été épurées (utilisation des années fiscales plutôt que comptables, suppression des écritures non financières, telles que amortissements, attribution aux réserves, ...). Cela implique qu'il ne faut pas chercher à retrouver précisément les mêmes chiffres dans les tableaux et informations fournis par la planification financière et dans les éléments des budgets ou comptes annuels.
- Pour donner une vision plus sûre des prévisions, la planification financière a intégré un grand nombre d'informations fournies par tous les dicastères communaux dans le cadre de la préparation du budget 2012. C'est pour cette raison que la planification financière a été présentée au Conseil communal simultanément au budget 2012. Si les comptes de l'année écoulée permettent de rendre « réelles ou réalisées » les données de l'année écoulée (= renforcement de l'analyse du passé), les nouveaux éléments budgétaires auront toujours un impact nettement plus important pour l'analyse du futur.

Les membres de la Commission des finances, comme certains Conseillers, se sont plaints de l'arrivée à leurs yeux trop tardive des informations sur la planification financière. Comme expliqué ci-dessus, cette situation est imposée par la nécessité d'intégrer dans la planification financière le maximum d'éléments récents, situation particulièrement importante en 2011, où il s'agissait de fixer notre plafond d'endettement.

Arrêté d'imposition et analyse financière

Selon les exigences cantonales, les communes étaient contraintes d'adopter et de déposer leur arrêté d'imposition 2012 avant le 5 novembre 2011 à la Chancellerie. Ce délai étant impératif, l'ensemble des divers points des arrêtés d'imposition de toutes les communes du Canton étant publié officiellement dans la Feuilles des avis officiels du Canton de Vaud du vendredi 2 décembre 2011 « Arrêté du Conseil d'Etat du 30 novembre 2011 autorisant les communes à percevoir des contributions ». Dite publication étant pour des communes à Conseil communal comme la nôtre, selon l'art. 107 LEDP, susceptible à référendum communal dans les 20 jours.

Intéressant de signaler qu'une partie des contribuables recevait déjà, daté du 1^{er} décembre 2011, leur avis d'acomptes d'impôt 2012 sur la base des nouveaux taux d'imposition communaux.

Concernant notre arrêté d'imposition, depuis plusieurs années et en particulier les deux dernières années, la Municipalité par la voix et les écrits de notre ancien Syndic M. Grosclaude ainsi que par les voix de l'ensemble de ses membres, annonce le profond changement de notre situation financière lié à notre développement qui prend maintenant sa vitesse depuis longtemps attendue. Il a été clairement annoncé à plusieurs reprises que nous étions face à des investissements importants, incontournables et sur une courte période impliquant une évolution de notre dette, des 25 mio au début 2011 à un niveau extrêmement élevé en fin de législature. Ainsi, même avec des bouclements comptables encore bénéficiaires, sur proposition de la Municipalité, lors de sa séance du 5 octobre 2009, le Conseil communal a accepté sans opposition de porter le taux à 70 points pour 2010 et d'augmenter l'impôt foncier de Fr. 1.00 à Fr. 1.20 pour mille francs d'estimation fiscale.

Avec le nouveau mode de financement de la facture sociale valable dès le 1^{er} janvier 2011 entraînant une nouvelle bascule de 6 points d'impôt des communes au Canton, la Municipalité, consciente des conséquences néfastes d'une baisse du taux d'impôt de la Commune, a proposé au Conseil communal de maintenir le taux à 70 points pour 2011. Malheureusement, à la majorité d'une voix, cette proposition a été repoussée par le Corps délibérant.

Toujours consciente des difficultés à venir, dans le cadre de l'arrêté d'imposition 2012, la Municipalité a dans les faits proposé au Conseil communal de corriger cette erreur et de revenir au taux de 70 points en y ajoutant les 2 points concernant la bascule cantonale liée à la réforme policière.

Dans son rapport concernant l'arrêté d'imposition 2012, la Commission des Finances a abordé la problématique sous un angle extrêmement simple. Eléments repris durant la séance par le municipal des finances, sous forme d'une présentation PowerPoint dont les deux tableaux principaux, vu leur importance, sont repris ci-dessous.

Eléments énoncés dans le rapport de la Commission des finances	
Taux d'imposition 2011	64 %
Taux d'intérêt moyen de la dette	2,7 %
Revenu par point d'impôt	Fr. 270'000.00
Revenu par point d'impôt et par habitant (5400 hab.)	Fr. 50.00
En fonction de ces éléments : Emprunt de Fr. 10'000'000.00 => Intérêts Fr. 270'000.00/an => Env. 1 pt d'impôt	

Dépenses majeures prévues pour les 5 prochaines années		
Intérêts des emprunts de 40 Mios pour les nouveaux collèges (3 danseuses)	Fr. 1'080'000.00	4 points
Intérêts des emprunts planifiés de 20 Mios pour les 5 prochaines années	Fr. 540'000.00	2 points
Nouvel emprunt de 10 Mios (octobre 2011)	Fr. 270'000.00	1 point
Augmentation de la facture des transports publics	Fr. 700'000.00	2,5 points
Total		9.5 points
+ Réforme policière		2 points
Aucun amortissement des emprunts n'est encore inclus dans ce tableau : 70 Mios / 30ans => 2.3 Mios / an => environ 8 points supplémentaires.		

Conformément à cette approche issue de la Commission des finances, la Municipalité a insisté durant la séance sur la nécessité de faire un premier pas en acceptant l'arrêté d'imposition 2012 tel que présenté, soit en portant à 72 % notre taux d'imposition (ce taux tenant compte de la bascule de 2 pts liée à la réforme policière). Les autres points de l'arrêté d'imposition n'étant pas modifiés par rapport à 2011.

La Municipalité a également rendu attentif le Conseil communal, comme l'indique le bas du tableau ci-dessus, de l'importance de tenir compte également des amortissements, incontournables à terme, des emprunts. Avec pour conséquence, à nouveau quelques points d'impôt supplémentaires qu'il faudra aussi assumer ces prochaines années.

Malheureusement, malgré cette analyse relativement simple qui montrait la nécessité de décider une augmentation importante du taux d'imposition, la Commission des finances a présenté des conclusions étonnement divergentes, amenant le Conseil communal à réduire le taux d'imposition demandé par la Municipalité de 72 points à 69 points d'impôt pour l'année 2012.

Cette décision, intégrée dans la planification financière nous a obligés à diminuer de 10 mios le plafond d'endettement initialement prévu, pour le porter à 68.5 mios pour la législature.

Conséquence de tout cela, considérant que les investissements à faire sont incontournables, notre Commune sera obligée de viser une part d'autofinancement plus importante de ses investissements, ce qui en soit peut être considéré comme une excellente mesure de gestion, mais qui impliquera le plus vite possible une augmentation importante de notre taux d'imposition afin de pouvoir dégager des bénéfices et de ce fait des marges d'autofinancement annuels de plusieurs millions.

Déménagement du Service

Suite au transfert du CMS du Mont et environs dans l'ancien collège entièrement rénové du Petit-Mont, la Municipalité a décidé d'installer le Service des finances au 1^{er} étage du bâtiment administratif, dans les locaux ainsi libérés.

Impact de l'augmentation rapide de notre population sur le Service des finances

Le Service des finances est composé de M. Laurent Vial, Boursier, responsable RH & informatique et chef de service (100 %), de Mme Cindy Auderset et de Mme Martine Gindroz, toutes deux employées de commerce (respectivement 100 % et 40 %), soit au total 2.4 ETP.

De manière générale, le passage de 5'549 fin 2010 à 6'210 habitants fin 2011 implique en peu de temps un accroissement du travail au sein de l'administration qui touche notamment les finances, les RH et l'informatique sous la responsabilité du Boursier.

Site internet

Le site internet de la Commune du Mont fait partie des outils de communication de la Commune. Conçu et mis en place avec la collaboration d'une Société externe, il est devenu complètement opérationnel et riche en informations durant l'année 2011. On y trouve les principales informations communales utiles directement à l'écran ou sous forme de fichiers pdf téléchargeables. A signaler, notamment, parmi les principales nouveautés 2011, les mises en ligne sous :

- Autorités : des préavis municipaux et des convocations, procès-verbaux et décisions du Conseil communal ;
- Vivre au Mont : d'un calendrier avec les principales manifestations ayant lieu sur notre Commune ;
- Pilier public : des principaux documents affichés aux piliers publics communaux ; (*Il est rappelé, qu'en cas de litige, seul l'affichage au pilier public, fait foi.*)
- Aux 4 Coins du Mont : les derniers numéros de notre journal communal ;
- Plans d'affectation : les principaux plans d'affectation et règlements y relatifs.

La mise en ligne et le suivi de la validité des documents présents sur le site sont assurés actuellement par le Greffe municipal. La simple mise en ligne, comme c'est principalement le cas actuellement, de documents bruts ou originaux sous forme pdf, représente un travail rigoureux et conséquent dont l'ampleur est toujours sous-estimée.

Journal communal Aux 4 Coins du Mont

Malgré le développement de l'informatique et de notre site internet, le journal Aux 4 Coins du Mont reste le principal outil de communication de la Municipalité. Avec 6 numéros par année, le tirage est passé de 2'850 exemplaires en 2010 à 3'100 exemplaires pour le dernier numéro de 2011, suivant ainsi l'augmentation de notre population et du nombre de ménages. Le nombre annuel de pages qui se situait entre 46 et 60 ces dernières années a atteint le niveau record de 84 pages en 2011. Une augmentation des informations de la Municipalité, le trombinoscope pour les élections communales du printemps, la Gymnaestrada et les nombreuses activités de nos Sociétés locales en sont les principales causes.

Le journal sort à la fin de chaque mois impair, le délai pour déposer les articles est fixé au 5 du mois de parution. Le Greffe municipal rassemble les communications, articles et photos, et les transmet à l'imprimerie Hauswirth qui se charge de la mise en page, du montage (en jouant sur le nombre et la taille des articles / photos pour adapter le volume à un nombre de page pair) et de l'impression.

Notre journal est réservé aux informations de la Municipalité, du Conseil communal, des Services communaux, de nos Sociétés locales, ainsi qu'à des informations d'ordre culturel ou utiles à notre population. Les articles à caractère publicitaire ne sont pas acceptés, des exceptions étant accordées lorsqu'il s'agit d'informer sur un nouveau service particulier et utile à la population.

En raison des annonces de manifestations, le respect des délais de diffusion du journal est une contrainte impérative.

Le style actuel de notre journal datant déjà de nombreuses années, la Municipalité s'est approchée au début 2011 de deux jeunes étudiants en art graphique et leur a confié l'élaboration d'un projet de nouveau modèle pour le journal. Les propositions n'apportant pas d'améliorations significatives et ne faisant pas l'unanimité, la Municipalité, s'appuyant aussi sur les conseils de notre nouveau secrétaire du Conseil communal, M. Joël Guillet, rédacteur expérimenté, a décidé d'entreprendre une analyse plus globale, aussi bien du contenu des articles, que du gabarit et de reporter ses réflexions à ce sujet en 2012.

L'augmentation du tirage, du nombre de pages, des coûts d'édition en général, ainsi que cette première étude de nouveau modèle ayant impliqué un dépassement important du montant prévu au budget 2011, le budget 2012 a été renforcé afin de tenir compte de la nouvelle situation et de permettre la recherche d'améliorations en 2012.

* * * * *

POLICE - HYGIENE - INSTRUCTION PUBLIQUE - CULTES

Municipale responsable : Mme Geneviève HOCHSTRASSER

POLICE

Rappelons pour mémoire, que la Police cantonale s'est engagée par un Contrat de prestations à garantir la présence au poste de 4 gendarmes financés par la Commune du Mont. Or, suite à la votation « police coordonnée », ces contrats ont été dénoncés, par la Cheffe du Département, Mme J. de Quattro, pour le 31 décembre 2011. Dès lors, la Municipalité a envisagé, tout au long de l'année, la mise en place pour le 1^{er} janvier 2012 d'une nouvelle structure. Deux possibilités étaient à envisager : soit une police communale ou intercommunale, soit la continuation de la prise en charge de notre sécurité déléguée à la Police cantonale. Le choix s'est porté sur cette deuxième possibilité étant donné notre satisfaction du travail effectué par cette dernière sur notre Commune et, d'autre part, face aux conditions posées par le Canton afin de recevoir une accréditation pour une police municipale telles que par exemple, l'effectif du corps (env. 22) et donc de coûts.

Fidèle au poste, l'adjudant Pittet dirige une équipe complétée par des gendarmes engagés par les Communes de Cugy (1), Morrens (0.3), Froideville (0.5), Jouxens (0.5), et Romanel (2).

Les gendarmes engagés pour la Commune du Mont sont chargés des missions suivantes:

Proximité : patrouilles pédestres, motorisées, contacts avec les Autorités, la population, les commerçants, etc.

Prévention : surveillance auprès des écoles, contrôles de fermeture des établissements publics, patrouilles diurnes et nocturnes.

Police judiciaire : enregistrements des plaintes, réquisitions et enquêtes locales, constats, identifications, interpellations.

Interventions : accidents, cambriolages, incendies, pollutions.

Organisation : planification, administration, rapports, contacts divers.

Un décompte mensuel des interventions est fourni à l'Autorité et est discuté en séance. L'échange avec le chef de poste est constructif et la Municipalité peut en tout temps, demander un objectif particulier lié aux circonstances du moment.

Relations Commune – Gendarmerie

La Commune du Mont est rattachée à la région Lausanne et son chef de région, le cap. Ferrari.

Mensuellement, nous recevons le bulletin «Info délits», de la Division criminalité - SMHab, nous informant de certains délits sur notre Commune et donnant des conseils de prévention.

Relations Poste de gendarmerie - Police administrative

Relevons également les excellentes relations et l'étroite collaboration avec M. R. Leder, responsable de la Police administrative qui permettent de gagner un temps précieux dans la résolution de certaines affaires administratives et, de temps à autre, dans les enquêtes judiciaires.

Tout comme l'année dernière, en collaboration avec la Police administrative, plusieurs services de circulation ont été mis en place afin d'assurer et garantir le bon déroulement des nombreux travaux liés aux nouvelles infrastructures communales, voire de diverses manifestations.

Détail des patrouilles

Au total **1996 patrouilles** ont été effectuées sur le territoire communal.

Il s'agit de patrouilles avec des véhicules de police ou banalisés :

- Patrouilles effectuées en journée (06:00 - 20:00) 1317
- Patrouilles effectuées de nuit (20:00 - 06:00) 322
- Patrouilles pédestres 305
- Patrouilles cyclistes 6
- Services préventifs à proximité des écoles 46

Judiciaire

Comparaison	2008	2009	2010	2011
Vol	28	32	33	41
Vol par effraction	36	53	51	75
Vol par effraction (tentative)	7	5	10	12
Vol par introduction clandestine	18	9	25	19
Vol véhicules	16	17	13	24

Relevons encore que les dommages commis sur le territoire communal ont diminué depuis la pose de caméras de surveillance aux abords de l'Eglise et sur la place du Châtaignier. Il s'agit en particulier de dommages sur le mobiliers urbains, de tags, ou graffitis sur les immeubles privés ou publics ainsi que diverses déprédations sur des véhicules automobiles.

Au total, 813 événements ont été comptabilisés.

Depuis le 3 août 2011, la Commune a été réquisitionnée par le Canton et un centre EVAM a été ouvert dans l'abri de la protection civile de Crétaleson. Un mois après son ouverture, le taux d'occupation avait déjà atteint les 100 %, soit, l'accueil et l'hébergement nocturne quotidien d'une soixantaine de personnes. A ce jour, aucune intervention de la police n'a eu lieu sur le domaine public en rapport avec cette population.

Réforme policière

Suite à l'échec de la votation populaire du 27 septembre 2009 sur l'initiative «d'Artagnan» (pour une Police unique), une Association de Communes sous Contrat de Prestations (ACCP) s'est constituée le 11 mars 2010. La Commune du Mont y a adhéré et Mme Hochstrasser est membre du Comité.

En 2011, suite à l'annonce par Mme De Quattro de la dissolution des Contrats de prestations, l'Association s'est rapprochée de l'ASMP (Association des Syndics et Municipaux de Police) afin de joindre nos forces pour être entendus auprès du comité de la réforme, et ainsi mieux représenter les communes délégatrices de leur sécurité à la Police cantonale.

A ce jour, la réforme est entrée en vigueur et le Conseil Cantonal de Sécurité (CCS) sera nommé courant 2012 pour la législature.

L'ACCP, devenue entre-temps AVCD (Association Vaudoise des Communes Déléгатrices), est en même temps un lieu d'échanges et de propositions en ce qui concerne l'organisation et le traitement des tâches dites du 5^{ème} processus ou de la Police administrative.

POLICE ADMINISTRATIVE

La Commission de police est composée de quatre membres :

Mme Geneviève Hochstrasser,	présidente
M. Bernard Chabloz,	membre
M. Michel Amaudruz,	membre
M. Roland Leder,	secrétaire

Elle a dû statuer à 127 reprises pour des sentences municipales. Une augmentation de quelque 50 sentences par rapport à l'année passée. Les dénonciations sont plus fréquemment faites par des propriétaires de fonds privés pour des stationnements illicites, mais restent très variables d'une année à l'autre.

Les tâches de la Police administrative sont :

- Gestion administrative
- Police du commerce
- Cimetière
- Signalisation
- Manifestations
- Les mesures de santé et de sécurité au travail ;
- Sécurité sur les chantiers (en collaboration avec l'Aménagement du territoire)
- Prévention
- Numérotations des bâtiments (en collaboration avec le Contrôle des habitants)

Gestion administrative

Enregistrement, délivrance, notification, expulsion de :

- 401 canidés (+ 27)
- 79 amendes d'ordre (+ 6)
- 983 commandements de payer (- 121)
- 3 ordonnances d'expulsion

Dans les 3 cas d'expulsion, la Commune n'a pas eu à mettre à disposition de garde-meubles. D'autre part, les personnes expulsées avaient pris leur disposition pour être relogées.

Objets trouvés

Sur 27 objets déposés, 12 ont été restitués. Certains sont donnés aux dépositaires après 12 mois.

Pour les objets non restitués :

- l'argent est transmis à la Justice de Paix.
- les objets sont évacués.
- les lunettes et montres sont données à Terre des Hommes.

Police du commerce

Procédés de réclame, patentes, licences, taxes diverses encaissées comme à l'accoutumée.

Plusieurs marchés se tiennent tout au long de l'année dans différents endroits de notre Commune. Ils ont fait l'objet de contrôles. Il s'agit notamment des marchés suivants :

Le traditionnel marché du jeudi après-midi qui se tient aux abords de l'Eglise
La Fête de Mai au Petit-Mont et la Saint-Nicolas au Châtaignier.

Cimetière

La Commune a enregistré 88 décès, répartis de la manière suivante :

- 1 concession cinéraire
- 2 concessions de corps
- 3 tombes de corps à la ligne (1 domicilié sur notre Commune et 2 hors de notre localité)
- 3 tombes cinéraires (3 domiciliés sur notre Commune)
- 47 au Jardin du Souvenir (7 domiciliés sur notre Commune et 40 hors de notre localité)
- 4 sur une tombe existante
- 11 personnes décédées sont inhumées hors de notre territoire
- 17 personnes dont les cendres sont restées en possession de la famille

Des démarches ont été effectuées en vue d'une désaffectation partielle du cimetière qui aura lieu au printemps 2012.

Signalisation

Ce service s'occupe du contrôle, de la réfection et du marquage de la signalisation, du contrôle de l'éclairage public (env. 800 points lumineux), du contrôle de la signalisation des chantiers.

Une directive de l'OFROU en 2009 oblige les communes, à leurs frais, à mettre la signalisation verticale aux nouvelles normes (panneaux rétro-réfléchissants). Cette application durera 2 ans, jusqu'à fin 2012.

De nouvelles caméras ont été installées au complexe sportif du Châtaignier.

D'après le Poste de gendarmerie, les caméras ont un effet dissuasif certain. La visibilité nocturne rend l'exploitation de l'image difficile. Plusieurs demandes de visualisation ont été faites par la gendarmerie suite à des déprédations.

Manifestations

Préparation, mise en place de signalisation et service de parcage pour 25 manifestations (+ 3), dont les plus importantes sont : Fête de Mai et St-Nicolas, soirée de gym, lotos, matchs de football, Grand Prix de Lausanne Cycliste.

La Gymnaestrada a demandé une participation accrue cette année.

Sécurité au travail

En respect des bases légales en vigueur en Suisse, M. R. Leder, délégué BPA pour la Commune, a suivi différents cours de formation.

La mise en place du concept Santé et Sécurité au travail se poursuit. Il touche tous les domaines tels que : emploi d'appareils, outils de travail, produits dangereux, mesures de protection et formation. Dans ce cadre et sur le plan communal, M. Leder a suivi un cours d'une journée de formation avec le spécialiste de la branche.

Pour 2011, deux journées ont été consacrées pour les audits du personnel, et une pour la restitution des résultats. Le personnel exposé aux bruits forts (concierges, domaines et forêts, voirie) a pu bénéficier d'un contrôle de l'audition.

Sécurité des chantiers.

M. Leder est également le chargé de sécurité pour les chantiers. Il a participé à deux réunions d'information, une sur le thème des monte-charge et des grues et une ayant pour thème la «charte de sécurité». Dans le courant de l'année, il a effectué 38 contrôles (+ 17), dont 3 avec un collaborateur de la SUVA.

Un seul avertissement a été délivré à l'égard d'entrepreneurs pour non-conformité du chantier.

Le chantier pour la venue des T1 et le giratoire du ch. du Verger ont engendré un surcroît de travail et une présence conséquente sur les lieux.

Prévention

Patrouilleurs scolaires

Dans le courant de l'année, un patrouilleur scolaire a donné sa démission suite à son départ de la Commune. Un seul patrouilleur, M. Charles, est encore en fonction au collège des Martines.

Un article dans le Journal Aux 4 Coins du Mont, en vue du remplacement de M. Bourgoz, n'a rien donné.

Plan canicule

Suite aux directives émises par le Conseil d'Etat, toutes les mesures ont dû être prises pour mettre en place le "Plan canicule" (quelques références annoncées dans le Rapport de gestion 2009). A ce sujet, plusieurs séances ont eu lieu entre les différents partenaires.

La responsable du Contrôle des habitants a sorti une liste des personnes âgées de 75 ans et plus. Celle-ci a fait l'objet d'un tri sélectif, excluant, dans un premier temps, les personnes vivant en couple, puis les personnes prises en charge par un membre de la famille, enfin celles que le personnel du Centre médico-social visite au minimum deux fois par semaine.

Au terme de ce travail, qui a pris passablement de temps, un petit fascicule a été élaboré et envoyé à toutes les personnes restantes et désireuses de la visite de bénévoles en cas de fortes chaleurs, pour les informer du comportement à adopter et les rendre attentives aux dangers.

L'été 2011 n'a donné que quelques jours de grosses chaleurs. Le déclenchement cantonal n'a pas eu lieu. Toutefois, nous avons testé notre organisation auprès de quelques personnes inscrites.

Celles-ci ont été très satisfaites du service rendu.

Numérotation des bâtiments et des logements

En collaboration avec le Contrôle des habitants, M. Leder a contribué à l'attribution et mise à jour de l'identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et de l'identificateur fédéral de logement (EWID) du registre des bâtiments (RCB) dans le registre des habitants. Ce travail consiste à se rendre sur place pour identifier le nombre de logements par bâtiments, le nombre d'accès et leur situation géographique, la numérotation à redistribuer si nécessaire.

L'EGID du bâtiment et l'EWID du logement dans lequel réside chaque personne devront être attribués et tenus à jour pour toutes les personnes enregistrées dans les registres des habitants.

* * * * *

SECURITE PUBLIQUE HYGIENE

La Commission de salubrité

Aucun cas traité en 2011.

Contrôle des denrées alimentaires

Le contrôle des denrées alimentaires et des viandes est assuré par le Canton. Le laboratoire cantonal transmet régulièrement ses procès-verbaux d'inspections qui sont effectuées dans les divers établissements publics, commerces de détail, salons de coiffures et manifestations diverses. Ces rapports sont remis à l'administration concernée.

Contrôle des champignons

Mme Niklas-Lyon assure la présidence de la Société de Mycologie de Renens et environs dont nous faisons partie. Dans ce cadre, elle procède aux contrôles mycologiques pour notre Commune.

Résumé de quelques activités :

- Février: stand pour la soirée en faveur des nouveaux habitants
- Juillet : Passeport vacances avec une quinzaine de participants
- Septembre: sortie commentée en forêt avec une classe de 3ème primaire. Préparation de travaux en vue d'une exposition en octobre.
- Octobre : week-end exposition au Châtaignier et sortie en forêt avec l'APE.

Exemple d'intervention par la contrôleuse VAPKO lors d'intoxications :

Août : contrôle d'un plat préparé par une famille avec des champignons non contrôlés, potentiellement vomitifs mais pas mortels. Les personnes ont finalement été hospitalisées et sont sorties le lendemain.

Contrôle tous les dimanches en saison de 18h à 19h ou sur rendez-vous le reste de la semaine.

Contrôles mycologiques

- 96 contrôles dont 25 récoltes contenant des champignons impropres à la consommation mais non toxiques.
- 23 récoltes contenant des toxiques dont 2 récoltes de champignons mortels.

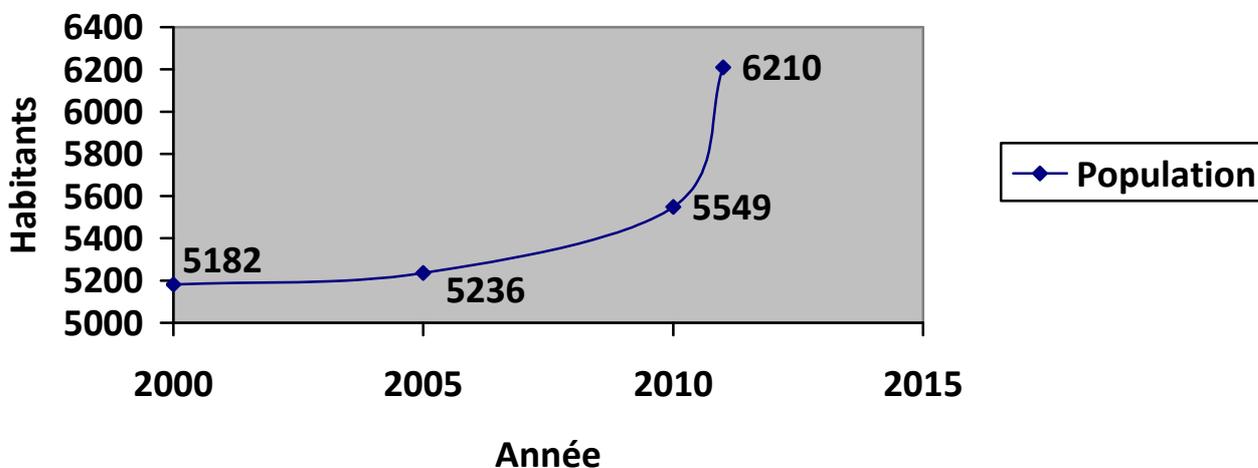
Le contrôle des habitants est régi par la législation cantonale, à savoir la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants et son règlement d'application du 28 décembre 1983. Cette législation est complétée par les règlements communaux qui traitent essentiellement des émoluments.

Le 31 décembre 2011, notre Commune comptait 6'210 habitants. Le passage au 6'000^{ème} habitant a eu lieu au mois de juillet par la naissance d'une petite fille. La doyenne a plus de 100 ans (en EMS).

Dans le courant de l'année 2011, le mouvement de la population s'est déroulé de la façon suivante :

	Suisses	Etrangers	Total
Situation au 31.12.2010	4'421 (79,2%)	1'158 (20,8%)	5'579
Population au 31.12.2011	4'774 (76,9%)	1'436 (23,1%)	6'210
Différence	+ 353	+ 278	+ 631(+ 10,16%)
Répartition de la population 31.12.2011			
Hommes	2'266	774	3'040
Femmes	2'508	662	3'170
Total	4'774	1'436	6'210

Evolution démographique



ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE AU 31 DECEMBRE 2011

ÂGES	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	CH	ETR.	TOTAL	CH	ETR.	TOTAL	CH	ETR.	TOTAL
00-05	149	38	187	112	35	147	261	73	334
06-10	144	64	208	110	34	144	254	98	352
11-15	114	52	166	153	51	204	267	103	370
16-20	151	37	188	187	27	214	338	64	402
21-25	182	53	235	180	46	226	362	99	461
26-30	109	75	184	117	63	180	226	138	364
31-35	114	81	195	126	75	201	240	156	396
36-40	121	74	195	140	85	225	261	159	420
41-45	156	85	241	171	71	242	327	156	483
46-50	173	63	236	199	61	260	372	124	496
51-55	160	51	211	162	36	198	322	87	409
56-60	142	34	176	163	19	182	305	53	358
61-65	142	26	168	162	18	180	304	44	348
66-70	143	16	159	151	13	164	294	29	323
71-75	89	14	103	112	7	119	201	21	222
76-80	69	5	74	99	8	107	168	13	181
81-85	62	3	65	72	6	78	134	9	143
86-90	34	3	37	60	5	65	94	8	102
91-95	12	0	12	24	1	25	36	1	37
96-100	0	0	0	8	1	9	8	1	9
TOTAL	2'266	774	3'040	2'508	662	3'170	4'774	1'436	6'210

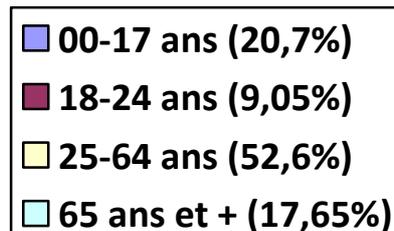
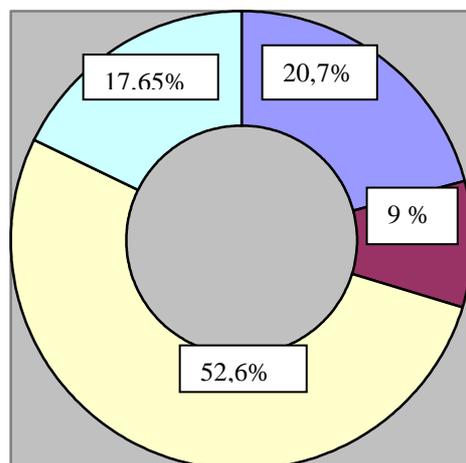
**ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'AGE DE 00 A 20 ANS ET PAR SEXE
AU 31 DECEMBRE 2011**

ÂGES	GARCONS			FILLES			TOTAL		
	CH	ETR.	TOTAL	CH	ETR.	TOTAL	CH	ETR.	TOTAL
00-01	23	6	29	18	9	27	41	15	56
01-02	25	8	33	28	5	33	53	13	66
02-03	35	13	48	22	14	36	57	27	84
03-04	31	4	35	23	2	25	54	6	60
04-05	35	7	42	21	5	26	56	12	68
05-06	31	14	45	23	5	28	54	19	73
06-07	24	15	39	24	5	29	48	20	68
07-08	30	6	36	21	8	29	51	14	65
08-09	29	16	45	22	7	29	51	23	74
09-10	30	13	43	20	9	29	50	22	72
10-11	23	14	37	21	15	36	44	29	73
11-12	24	10	34	30	9	39	54	19	73
12-13	23	8	31	33	8	41	56	16	72
13-14	15	9	24	30	6	36	45	15	60
14-15	29	11	40	39	13	52	68	24	92
15-16	26	12	38	40	5	45	66	17	83
16-17	30	5	35	30	6	36	60	11	71
17-18	30	5	35	36	6	42	66	11	77
18-19	28	7	35	41	2	43	69	9	78
19-20	37	8	45	40	8	48	77	16	93
TOTAL	558	191	749	562	147	709	1'120	338	1'458

**ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE
AU 31 DECEMBRE 2011**

ÂGES	HOMMES				FEMMES				TOTAL			
	CH	ETR.	TOTAL	%	CH	ETR.	TOTAL	%	CH	ETR.	TOTAL	%
00-17	493	176	669	22.00	481	137	618	19.50	974	313	1287	20.70
18-24	226	55	281	9.25	232	49	281	8.85	458	104	562	9.05
25-64	1100	499	1599	52.60	1235	432	1667	52.60	2335	931	3266	52.60
65+	447	44	491	16.15	560	44	604	19.05	1007	88	1095	17.65
TOTAL	2266	774	3040	100%	2508	662	3170	100%	4774	1436	6210	100%

Répartition de la population par classe d'âge



A ceci s'ajoute :

Requérants d'asile	69
Frontaliers	183
Résidants secondaires	100
EMS La Pensée (résidants temporaires dans anciens bâtiments de la Paix du Soir)	29

Les requérants d'asile doivent être enregistrés même si leur déplacement est parfois très rapide.
Le renouvellement du permis N doit être renouvelé et remis au destinataire.

Confessions

La nouvelle loi vaudoise sur le contrôle des habitants, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010, précise que les indications relatives à l'appartenance religieuse sont facultatives et que, du point de vue légal, seules les trois communautés reconnues peuvent être renseignées. L'impôt ecclésiastique a été supprimé dans le Canton.

Protestants	2'253
Catholiques	2'379
Israélites	1
Autres confessions :	502
Sans confession :	1075
Total au 31 décembre 2011	6210

Mouvement de la population

Arrivées	1036
Départs	242
Naturalisations	56
Naissances	40
Décès	31

Documents d'identité

Le contrôle des habitants a édifié des passeports jusqu'à fin février 2010.

Dès cette date, ces documents se font directement au Centre de Biométrie et des Documents d'identité à Lausanne. Ainsi, le contrôle des habitants établit uniquement les cartes d'identité.

Registre civique

Electeurs / Electrices	4336
Suisses	3769
Etrangers	567
Jeunes de 18 ans	69
Nombres de Votations et Elections	7

Attestations pour l'ORP - CSR

155

Logements

Après l'introduction du nouveau No AVS et du No EGID, nous avons passé à l'attribution d'un No EWID. Pour effectuer cette tâche, une collaboration avec la police administrative a été nécessaire. La mise à jour des EGID et EWID doit être intégrée dans les activités administratives courantes des communes. (Voir Police administrative).

* * * * *

A la rentrée 2011, les quelques 660 élèves de l'Établissement scolaire du Mont proviennent uniquement de notre Commune. Quelques dérogations sont attribuées après concertation entre la Direction des Ecoles et la Municipalité.

La Direction est assumée par M. Thierry Wolters depuis 2008.

Sur les 90 établissements scolaires existants actuellement dans le Canton de Vaud, l'établissement scolaire du Mont fait partie des 44 établissements qui comptent à la fois des classes primaires et secondaires à 3 niveaux.

L'année 2011 a vu l'acceptation de la loi LEO, loi sur l'école obligatoire, (contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative Ecole 2010), votée par le peuple le 4 septembre 2011. Celle-ci entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2013 et fera l'objet d'explications détaillées lors de sa mise en œuvre.

Autorités scolaires

La Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), au travers du directeur M. Wolters, exerce toutes les compétences qui touchent au corps enseignant, aux matières enseignées et à l'enseignement.

Tous les aspects financiers incombant à la Commune, sont détaillés dans nos budgets et comptes communaux, et sont élaborés conjointement par la municipale responsable des écoles, avec l'appui du boursier communal et du directeur.

Les aspects touchant aux bâtiments scolaires, sont traités par le municipal et le service des bâtiments avec l'appui de M. Matthey-Doret, bras droit du directeur pour ce dossier.

Les aspects touchant aux patrouilleurs scolaires et à la sécurité sont du ressort de la municipale de police avec l'appui de notre Police administrative et de la Gendarmerie.

Conseil d'établissement

Selon la modification de la loi scolaire, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, les Conseils d'établissement doivent être mis en place en début de législature. Lors du dernier trimestre de l'année 2011, (début de législature 2011-2016) le Conseil d'établissement a été élu selon le règlement voté par le Conseil communal en séance du 27 juin 2011 (préavis No 06/2011).

Il est composé de 3 personnes par représentation :

Représentants des autorités : Mme Hochstrasser, municipale des Ecoles, Police et Cultes ; MM. A. Guex, municipal des Bâtiments ; J. Marchand, municipal des Affaires sociales et petite enfance.

Représentants des parents : Mme M. Malherbe ; Mme N. Crausaz ; M. K. Mazouni.

Représentants des milieux et organisations concernés par la vie scolaire : M. F. Barrat, président FSG ; M. Ph. Gresslin, directeur Institution La Feuillère ; M. Ph. Jeanfavre, Chef d'entreprise.

Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement : M. T. Wolters, directeur ; Mme V. Luethi ; M. P. Neyroud.

Effectifs des enseignant-e-s de l'EPS : 68 personnes réparties de la manière suivante :

	Temps plein	Temps partiel	Total
Primaire	9	17	26
Secondaire	23	19	42

Effectif et enclassement des élèves

ETABLISSEMENT PRIMAIRE Situation au 1 ^{er} octobre 2011				ETABLISSEMENT SECONDAIRE Situation au 1 ^{er} octobre 2011			
Année	Elèves	Classes	Collèges	Année	Elèves	Classes	Collèges
CIN	103	5	C G G M M	5e	55	3	A A A
CYP1/1	41	2	G M	6e	69	4	A A A A
CYP12/1	16	1	C	7B	27	1	B
CYP1/2	44	2	C M	8B	27	1	B
CYP2/1	58	3	G M M	9B	50	2	B B
CYP2/2	58	3	C G M	7G	16	1	A
COES	9	1	M	8G	14	1	B
01.10.11	320	17		9G	18	1	B
01.10.10	318	17		7O	19	1	B
01.10.09	310	18		8O	12	1	B
01.10.08	325		C=Crétalaison	9O	13	1	B
01.10.07	327		G = Grand-Mont	DES/EI	12	1	B
01.10.06	369		M = Martines	01.10.11	332	18	
				01.10.10	336	18	
				01.10.09	345	18	
				01.10.08	320		A = Mottier A
				01.10.07	258		B = Mottier B
				01.10.06	244		C = Mottier C

Orientation en fin de cycle de transition

Année	VS ^B %	VS ^G %	VS ^O %	Autres %	Total %
2000	48	19.6	29.4	3	100
2001	42.4	28.8	28	0.8	100
2002	37	30.2	29.4	3.4	100
2003	40.6	28.7	27.3	3.4	100
2004	44.4	31.8	23.8	0	100
2005	43.7	32.4	23.2	1	100
2006	46	27	24	3	100
2007	42.0	40.6	16	1.4	100
2008*	41.33	33.05	22.32	3.3	100
2009**	62.5	18.06	16.66	2.78	100
2010	50	23.21	26.79	0	100
2011	48.15	24.07	25.93	1.85	100

* dernière année avec les chiffres pour tout le groupement (Le Mont et Cugy & environs).

** Le pourcentage élevé d'orientation en VS^B ne préfigure en rien une évolution future. Il est représentatif de la volée 2008-2009.

Orientation postscolaire

Les élèves libérés de leur obligation scolaire en juillet 2011 se sont dirigés vers les formations suivantes :

	Formation professionnelle	Ecole de maturité	Ecole de culture générale	RACC I/II	OPTI	Autre	Total
VSO	8	0	0	6	1	2	15
VSG	8	0	7	0	2	5	22
VS	1	23	0	0	0	3	27

Etat des classes disponibles par collège

Primaire :

Grand-Mont 6 classes (dont une de libre) + salle de rythmique.
Crétalaison 4 classes + petite salle utilisée pour les études surveillées
Martines 8 classes + salle de gymnastique

Secondaire :

Mottier A 8 classes + cuisine, salle économie familiale, salle ACT, salle projection, local infirmière
Mottier B 10 classes + Aula, 1 salle de travaux manuels, 1 salle de dessin, 2 salles de sciences, 1 salle d'informatique, la médiathèque, secrétariat, salle des maîtres
Mottier C 1 classe + 1 salle de musique, 1 salle ACT (plus disponible dès mars 2012 avec l'étape 2 de l'extension du Collège du Mottier)
Mottier Centre sportif 0 classe + 2 salles de gymnastique et 1 piscine

Pour l'année scolaire 2012-2013, avec une classe supplémentaire au Grand-Mont, il n'y aura plus aucune salle de classe primaire disponible ! C'est d'autant plus inquiétant qu'une ouverture d'une sixième classe du CIN est possible dès la rentrée 2013.



Médiathèque scolaire et communale du Mont-sur-Lausanne

Ouverture au public : Elargi progressivement depuis sa mise en service, l'horaire actuel d'ouverture de la médiathèque au public est fixé aux lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h30. Depuis le 22 août, elle est également ouverte le mercredi de 13h30 à 15h30.

Logo

Réalisé par M. Romain Rousset, enseignant des branches d'arts visuels de l'EPS, diplômé de l'ECAL et photographe. Ludique et actuel, ce nouveau logo donne une identité et une personnalité propre à la médiathèque et s'adapte aux divers supports de communication (papier à lettre, site web, signalétique).

Acquisition des documents. Après récupération en 2009 d'environ 4000 livres de la bibliothèque Croqu'Bouquins, durant l'année 2010, le fonds documentaire de la Médiathèque a dépassé la barre des 13'000 documents :

- › 1'500 albums jeunesse (dont une centaine de livres tactiles et/ou cartonnés pour les 0-3 ans)
- › 4500 romans pour lecteurs-débutants et lecteurs confirmés
- › 3'900 documentaires touchant tous les domaines : psychologie, pédagogie, philo, arts, religions, sciences naturelles, politique, économie, histoire, géographie, sports...
- › plus de 70 ouvrages de référence (dictionnaires et encyclopédies)
- › 400 recueils de contes, théâtres, poésies
- › 200 documents en langues étrangères, principalement anglais, allemand, italien et espagnol (romans, méthodes de langue, lexiques, dictionnaires, livre audio...)
- › une trentaine de titres de périodiques
- › 2100 Bds et mangas
- › 750 DVDs enfant, jeunesse et adulte
- › ainsi que des livres jeu, livres audio, musique...

La médiathèque est assurée, depuis le 1^{er} juin 2009, par Mme Murielle Reynolds-Henchoz, bibliothécaire responsable à 75 % (au bénéfice d'une formation de bibliothécaire à la HEG de Genève et d'un brevet vaudois d'enseignement CIN) et depuis le 1^{er} septembre 2009 par Mme Fanny Vuadens, aide bibliothécaire à 50 % (au bénéfice d'un CFC d'Agent en Information Documentaire-AID). Avec l'aide du Canton, compte tenu du travail à effectuer et en prévision du futur, le taux d'activité de Mme Vuadens a été porté à 100 % à partir d'août 2010.

Prêt de documents

En 2011, une moyenne de 4369 transactions sont effectuées par mois (transaction = prêt, retour ou prolongation de document). Les transactions sont effectuées par les groupes de personnes suivants :

- 48 % par les enfants de 4 à 13 ans (usages scolaires et privés confondus) ;
- 34 % par les classes primaires ;
- 6 % par les élèves de plus de 14 ans (usages scolaires et privés confondus) ;
- 6 % par les enfants de 0 à 3 ans ;
- Le reste par les enseignants, adultes de la Commune, et autres personnes ou collectivités domiciliées hors Commune.

Nombre d'utilisateurs

La médiathèque compte actuellement 686 lecteurs qui se partagent selon les catégories suivantes :

- 75 % : élèves de l'établissement scolaire (usage scolaire et privé confondu)
- 11 % : public communal (= adultes, anciens élèves, enfants de 0-3 ans)
- 8 % : autres » (déjà dans le réseau auparavant)
- 3 % : enseignants/collaborateurs de l'EPS
- 3 % : classes scolaires

Deux remarques :

1. Sur environ 670 élèves, 507 sont aujourd'hui inscrits à la médiathèque, ce qui représente un succès incontestable. Il s'agit de créer des habitudes dès la petite enfance, à la lecture, découvrir de nouveaux horizons, s'habituer au monde de l'écrit par le biais du livre, désacraliser le monde des bibliothèques pour s'ouvrir à la culture et au monde de l'information.
2. Actuellement, si la majorité des transactions sont effectuées par les élèves scolarisés au Mont, elles concernent néanmoins essentiellement la part communale de la médiathèque. En effet, la plupart des transactions ont lieu durant les heures d'ouverture publique et ont trait aux emprunts à titre privé (= lecture-loisir pour la maison).

Animations 2011

Au niveau public

Sur le plan communal, la Médiathèque fait régulièrement un état de la situation dans le journal «Aux 4 Coins du Mont». En février, elle était présente lors de la soirée d'accueil des nouveaux résidents du Mont. Du 28 mars au 1^{er} avril, une semaine de festivités a été organisée pour fêter l'inauguration : contes, ateliers de bricolage autour du livre, et spectacle de l'écrivain Eugène. Elle a participé aux Fêtes de mai avec un stand de livres d'occasion à vendre. En novembre, elle a participé à la «Nuit du Conte», événement qui a lieu dans toute la Suisse. Régulièrement, des expositions thématiques sont organisées dans les locaux.

Au niveau scolaire

Toutes les classes primaires ont été invitées en début d'année pour une visite d'introduction avec des animations organisées en fonction des cycles (domino des livres, quizz, présentation de documents, etc.). Une animation pour Noël a été proposée (jeux, histoires et contes) aux mêmes classes. Les élèves du cycle de transition (5 et 6^{ème}) ont suivi une initiation à la recherche documentaire. Pour les élèves du secondaire (7-8-9), une formation pour l'utilisation du catalogue en ligne, de l'encyclopédie Universalis et la recherche documentaire est en cours d'élaboration. Quelques classes intéressées ont déjà bénéficié d'une initiation à la recherche documentaire.

Les activités et animations proposées par la médiathèque sont à l'étude pour les adapter aux nouveaux objectifs du PER (Plan d'Etude Romand).

En dehors de ces activités spécifiques, les enseignants fréquentent régulièrement la médiathèque avec leurs classes pour divers travaux et recherches documentaires.

Nouveautés 2011

Intégration de la Médiathèque du Mont au Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)

Le réseau RERO comprend 220 bibliothèques, 5 millions de références bibliographiques, 10 millions de documents, plus de 220'000 périodiques différents, 281'000 lecteurs. Le projet du Canton consiste à intégrer à terme les bibliothèques scolaires au réseau RERO. La Médiathèque, ayant participé au projet pilote, a donc réussi à intégrer une (petite) bibliothèque scolaire et publique dans un grand réseau de bibliothèques principalement universitaires et HES.

Les principaux avantages du réseau RERO sont le catalogue public disponible en ligne, des comptes de lecteur accessibles via Internet avec la possibilité de réserver/prolonger soi-même les documents, recevoir les avis de retard et les réservations par email. Un autre avantage est la fidélisation des élèves à une carte de lecteur utilisable tout au long du cursus scolaire et de formation, ainsi que durant leur vie professionnelle et personnelle.

Site Internet

Depuis novembre 2011, La médiathèque s'est dotée d'un site web : www.mediathequedumont.ch. La partie technique a été assurée par M. Raul Vega, doyen, répondant informatique et ressource médias, images et technologies de l'EPS. Les actualités sont également publiées sur la page Facebook et le compte Twitter de la médiathèque, ceci dans un souci constant d'améliorer visibilité et communication.

Camp à l'Ile d'Yeu

Le camp de l'Ile d'Yeu en début de 6^{ème} année a un impact extrêmement important et positif sur nos enfants. La sensibilisation au milieu marin dure 8 jours, et toute l'année sur le plan pédagogique. En 2011, le camp à l'Ile d'Yeu a concerné 138 élèves, impliquant 14 demi-journées d'activités.

Cette activité reste organisée en commun pour les deux établissements de Cugy et du Mont. L'organisation de ce camp démarre très tôt et les réservations pour l'édition 2012, prévue du 29 août au 7 septembre, sont déjà effectuées.

Tâches communales confiées à l'école

Dans l'organisation scolaire actuelle du Canton, un certain nombre de tâches dépendant des communes (comme par exemple l'organisation des transports scolaires, des sports facultatifs et des devoirs surveillés), sont confiées aux directeurs, aux doyens ou au secrétariat de l'établissement scolaire. L'inventaire des tâches qui concerne notre situation a été négocié en 2009 à 0.25 ETP pour les années 2010 et suivantes et fait l'objet d'une Convention type avec le Canton.

Transports scolaires

Dans le Canton, les transports scolaires sont de la compétence des communes. Mis à part quelques rares exceptions, aucune habitation n'étant suffisamment éloignée des bâtiments scolaires, la Commune du Mont n'est pas tenue selon la loi de mettre en place ces transports, ni selon le règlement concernant les frais de transport des élèves de scolarité obligatoire promulgué par le Conseil d'Etat, de prendre en charge les frais de ce transport, lorsque la distance par la voie la plus directe n'atteint pas 2.5 km entre le domicile de l'élève et le bâtiment scolaire qu'il fréquente.

Depuis de nombreuses années, notre Commune a cependant fait le choix de mettre en place un système de bus scolaires. Surtout pour les petites classes, c'est un plus indéniable pour la sécurité des enfants.

En plus de l'amélioration des conditions de prise en charge des enfants sur le chemin de l'école, la Municipalité a mis en place le transport depuis l'ensemble des collèges primaires du Grand-Mont, Martines et Crétalaison, afin de rejoindre en toute sécurité le réfectoire scolaire.

Grâce à son expérience, son personnel et son important parc de véhicules, l'entreprise CarPostal offre des prestations de qualité (engagement, formation, suivi, remplacement rapide en cas d'absence d'un chauffeur ou d'une panne de véhicule).

Ainsi, dès le printemps 2011, la Commune dispose de :

- Deux minibus scolaires ScolaCar avec 2 places adultes à l'avant et 24 places enfants à l'arrière.
 - Deux minibus scolaires ScolaCar avec 2 places adultes à l'avant et 30 places enfants à l'arrière.
- Ces bus pèsent 4.5 t et nécessitent un permis D1 – pour professionnels 3,5 t.

Ainsi 108 enfants sont transportés journalièrement de leur lieu de domicile à l'école et vice-versa.

Malgré cet investissement déjà très important, la capacité des bus scolaires ne permet toujours pas le transport de tous les enfants et des règles de priorité sont toujours en vigueur. Les enfants situés à proximité de leur collège ne sont pas transportés et pour les enfants plus éloignés, ce sont donc par ordre de priorité les élèves des classes enfantines CIN, puis ceux des classes primaires de la 1^{ère} à la 4^{ème} et de la 5^{ème} à la 6^{ème}.

Considérant que les bus scolaires n'étaient pas accessibles à tous, eu égard aux enfants qui se rendent à pied à l'école et à ceux qui utilisent les bus TL. La Municipalité a pris la décision d'aligner le prix de l'abonnement du bus scolaire sur celui des TL (zones 11+12) en appliquant le calcul suivant :

Prix de l'abonnement TL x 38 semaines d'école / 52 semaines. Ainsi pour l'année scolaire 2011-2012, l'abonnement TL coûtant Fr. 405.-, l'abonnement au bus scolaire a été fixé à Fr. 296.--.

En plus de ces courses multiples, les bus scolaires effectuent des **courses spéciales** destinées à transporter les élèves des petites classes à la piscine, à la couture ou pour la rythmique. Les quelques disponibilités qui restent durant la journée, sont aussi valorisées pour des **courses occasionnelles** comme par exemple conduire une classe de petits à la patinoire de Malley. Tous ces transports spéciaux font l'objet d'un bon octroyé par le secrétariat des écoles et sont ensuite soigneusement répertoriés en vue de la facturation.

Etudes surveillées au Mont

Les personnes engagées font partie du personnel communal. L'organisation, le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées, comme l'élaboration des informations destinées aux parents et/ou au corps enseignant sont confiés au directeur de l'établissement scolaire. Cette activité fait partie des tâches communales confiées à l'école contre rémunération définie par Convention avec le Canton.

Parascolaire à but éducatif

L'établissement du Mont, avec le soutien de la Commune, a organisé plusieurs cours facultatifs pour les élèves du secondaire (cuisine, peinture photographie, robotique et autre «scrap booking»). Chaque cours se déroule sur environ 10 séances avec 8 à 12 élèves.

Par contre, pour les élèves primaires, la décentralisation et l'infrastructure importante nécessaire pour les encadrer ne permettent pas de leur offrir ce type d'activités.

Dans le cadre des discussions politiques actuelles sur l'accueil parascolaire, cela confirme qu'il est possible d'occuper les grands élèves, notamment à midi ou en fin de journée, en valorisant des locaux communaux tels que médiathèque, salles de sports, cuisine, salle de musique et autres salles spéciales. Par contre, les petits exigent des locaux et un encadrement plus soutenu.

HARMOS

La mise en œuvre du projet «Harmos» et de la journée continue à l'école est attendue à l'horizon 2015. La mise en service en automne 2013, de l'étape 2 du Mottier avec son réfectoire et quelques salles, devrait apporter de nouvelles possibilités, principalement pour l'accueil des plus grands.

Les réflexions de la Municipalité, en collaboration avec la direction des écoles, portent actuellement sur la recherche de solutions transitoires pour introduire un accueil «tartine» le matin, à partir de 07h00 et pour développer une solution d'accueil des petits élèves en fin de journée.

Réfectoire scolaire de la route du Jorat 6

Le réfectoire scolaire officiel de la Commune du Mont se trouve à l'étage du bâtiment du Service du feu. Sur inscription préalable, les enfants peuvent obtenir un repas chaud.

Le prix du repas de midi reste inchangé à Fr. 10.-- et de Fr. 13.-- pour les enfants sans abonnement au bus scolaire, mais qui empruntent ce dernier pour s'y rendre. Ceci concerne particulièrement les élèves du collège des Martines.

L'organisation du réfectoire, la prise en charge des inscriptions, la confection des repas chauds et l'encadrement des enfants durant la pause de midi sont toujours assurés par Mmes Barbara Eggertswyler et Corinne Badoux. Le nombre d'enfants étant souvent très important, Mme Parrietti rejoint l'équipe fréquemment, et Mme Nathalie Bolli, animatrice d'atelier d'enfants, vient pour renforcer la surveillance et l'encadrement des enfants.

Mmes Badoux et Eggertswyler ont suivi au printemps 2010, un cours spécialement conçu pour les responsables de cantines scolaires et chargées d'encadrer des enfants durant la pause de midi.

Sur inscription, le réfectoire scolaire est à disposition des grands élèves. De plus, la salle de travail de la médiathèque scolaire est ouverte dès 12h50 aux élèves qui souhaitent étudier durant la pause de midi.

Fréquentation du réfectoire de la route du Jorat 6

	2011	2010
Janv.	340	208
Fév.	384	135
Mars	385	185
Avril	220	155
Mai	477	177
Juin	297	194
Juillet/ Août		
Sept.	560	461
Octobre	327	205
Nov.	532	493
Déc.	480	356

Service dentaire scolaire Intercommunal du Gros-de-Vaud

En application de l'article de loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes doivent faire contrôler annuellement la dentition des enfants.

Soixante communes, réparties sur 5 districts, représentant près de 35'000 habitants, sont membres du service dentaire à travers une convention.

Pour 2011, ce sont 626 élèves contrôlés, 76 ont reçu des soins complémentaires.

Chaque élève reçoit un devis qui doit être complété et signé par les parents ou personnes responsables. Les factures des traitements ainsi que le montant global des contrôles sont envoyés en bloc au Boursier de la commune concernée. Celle-ci prend en charge les contrôles et se fait rembourser tout ou partie des traitements par les parents ou personnes responsables.

Service PPLS (Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire)

Le Service PPLS de l'Etablissement scolaire du Mont est situé au chemin du Hameau 4. En 2011, l'équipe est composée de 7 personnes (2 psychologues, 2 psychomotriciennes et 3 logopédistes) représentant 4,3 ETP dont 0,65 pour la classe COES.

L'équipe s'est occupée de 149 nouvelles demandes dont 83 ont abouti à des suivis / traitements.

La classe officielle de l'enseignement spécialisé (COES) située au collège des Martines comprend 9 enfants : 5 CIN et 4 CYP dont 6 élèves du Mont.

Elèves en difficulté

En cas de besoin, une équipe de professionnels (membres de la direction de l'EPS du Mont, membres de l'équipe PPLS, infirmière scolaire, médiateurs, animateur santé, médecin scolaire, etc.), fonctionnant sur la base de la pluridisciplinarité est prête à intervenir dans le cadre de l'école pour assister des élèves en difficulté.

Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise - APVRL

La Commune du Mont, ainsi qu'une quarantaine de communes, est membre de l'Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise. Celle-ci a fêté ses 30 ans d'existence en 2009.

Elle édite chaque année une brochure proposant de multiples activités sur inscription, réparties sur 2 semaines en juillet et 2 semaines en août.

En plus des activités et des visites proposées, chaque détenteur peut bénéficier durant la période choisie des entrées gratuites aux piscines de Lausanne, Prilly, Pully et Renens, ainsi que dans les musées de la région lausannoise. Il peut utiliser les transports publics sans frais dans la zone et profiter de 3 entrées de cinéma gratuites du lundi au vendredi pour les séances avant 19h.

L'effort des organisateurs pour proposer toujours plus d'animations renouvelées aux participants est remarquable.

Les activités proposées sur la Commune sont :

- Pétanque et grillade
- Dentelle au fuseau
- Découverte champignons
- Les sapeurs-pompiers
- Fabrication de produits de boulangerie
- Planche à voile, à Préverenges

La Bourse communale se charge de la vente des passeports vacances pour les habitants de la Commune. Suite à un accord avec Mobilis, le prix a pu être diminué de Fr. 5.-- / passeport.

Soit pour 2011 :

- 60 passeports vacances (10-15 ans) vendus Fr. 45.-- (Fr. 40.-- pour le 2ème enfant et suivants).
- 3 passeports farnientes (13-15 ans) vendus Fr. 25.--.

La Loterie Romande apporte son soutien aux activités des passeports vacances.

* * * * *

CULTES

Paroisse réformée

2011 sera, pour la Paroisse réformée du Mont-sur-Lausanne, la dernière année vécue dans le cadre de la Région 13 - La Mèbre, regroupant les 4 Paroisses de Cheseaux, Romanel, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly- Jouxens.

La Région 13 comprend 10 communes, avec 7 temples, 2 centres œcuméniques, 2 lieux de culte, 1 abbaye, 2 associations immobilières paroissiales.

En effet, dès le 1^{er} janvier 2012, la paroisse sera intégrée dans une région plus grande, la Région 3, qui rassemble 2 régions : La Mèbre et La Chamberonne. Le nom choisi pour cette nouvelle entité ecclésiastique est : Les Chamberonnes. Dorénavant, la paroisse collaborera avec un nombre de paroisses plus important, lesquelles forment l'Ouest et le Nord de la ceinture lausannoise.

Dans la nouvelle répartition de la dotation financière cantonale dévolue aux Eglises réformée et catholique du Canton, l'EERV poursuit sa cure «d'amaigrissement». De ce fait, à l'automne 2011, la dotation paroissiale du Mont a perdu 10 %. Dorénavant, le pasteur Alain Wirth (100 %) et le diacre Jean-Michel Keller (50 %) travaillent pour la paroisse à hauteur de 120 % et pour la région Les Chamberonnes à un taux de 30 %.

L'année 2011 a vu un changement au niveau du poste paroissial de l'animateur jeunesse en place depuis 3 ans. Sous son impulsion, le groupe de jeunes, composé de quelques personnes au démarrage, s'est agrandi pour en compter une cinquantaine. Le Conseil paroissial a nommé Fernand Henny, 22 ans, comme nouvel animateur (poste à 50 %, financé par de généreux donateurs).

2011 a vu aussi la restauration du Temple. Durant cette période (plus de 4 mois), la paroisse a pris ses quartiers à la grande salle, de juin à octobre.

La paroisse du Mont participe à la Fête de Mai avec un stand.

En juillet, elle s'est associée à l'abbaye.

En août, elle s'est rendue dans le quartier du Rionzi pour accueillir les nouveaux habitants.

A la Saint-Nicolas, elle a offert à une centaine d'enfants la possibilité de confectionner leur propre boule de Noël.

Paroisse catholique de St-Amédée

La paroisse St-Amédée, comprend dans son entier, 7000 catholiques répartis entre le quartier lausannois de Bellevaux, Le Mont et les communes avoisinantes, Cugy, Morrens, Bretigny-sur-Morrens, Froideville. Ce vaste secteur paroissial est rattaché à l'Unité Pastorale "Notre-Dame de Lausanne" (Valentin Lausanne), dans le cadre du "diocèse Lausanne - Genève - Fribourg" et inclut aussi les paroisses voisines de St-André (Bois-Gentil Lausanne), et du St-Esprit (Boisy Lausanne).

Les frais de fonctionnement de la paroisse sont répartis à travers une convention. La Ville de Lausanne et la Commune du Mont se répartissent les frais légaux découlant de l'église de Bellevaux à travers un décompte annuel. Le recensement de référence est mis à jour tous les 5 ans.

Les paroissiens ont la possibilité d'assister aux messes régulièrement célébrées soit à l'Eglise catholique de Bellevaux, au Centre œcuménique de Cugy ou au Centre œcuménique de Froideville. Le curé de la paroisse est M. l'abbé Joseph Ngo.

Divers groupements paroissiaux proposent tout au long de l'année de nombreuses activités adressées aux différents âges de la vie, ou à toute la communauté par des fêtes telles que la kermesse, les célébrations œcuméniques, etc.

Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne

Les frais d'entretien et de culte de la Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne sont répartis entre les 34 communes, selon le nombre d'habitants sur la base d'un accord entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

La Ville de Lausanne, commune siège, adresse chaque année le décompte et la répartition des frais aux communes concernées.

L'impôt ecclésiastique a été supprimé depuis quelques années.

* * * * *

Taxis de la région lausannoise

L'Association de communes regroupant 12 communes de la région lausannoise, gère le Service Intercommunal des Taxis de la région lausannoise (SIT). Conformément au Règlement sur le central d'appel des taxis A, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, tous les exploitants A doivent, à compter du 1^{er} janvier 2009, s'abonner à une centrale d'appel au sein de Taxi Services Sàrl ou en libre.

L'affiliation des taxis (taxis A, env. 250) à un central d'appel leur permet aussi de disposer de places sur le domaine public. Le nombre de stations est de 45 offrant 192 places.

La mise en place de ce système a provoqué des oppositions, et des recours sont encore pendants au TF.

Un deuxième groupe de taxis (taxis B) regroupe env. 80 exploitants. Ceux-ci ne profitent ni des places réservées ni du central d'appel.

Une question qui préoccupe le comité est le «maraudage». En effet, plusieurs professionnels se sont plaints de taxis «sauvages» tournant devant les discothèques, privant ceux-ci de clients potentiels.

La question des sièges pour enfants doit aussi être discutée au sein du Comité directeur.

Les représentants du Conseil communal au Conseil Intercommunal des taxis sont MM. R. Ansermot et M. Grin, ce dernier remplacé en cours d'année par M. Michel Rauschert. Puis dès le 1^{er} juillet pour la législature 2011-2016, MM. Pierre Thuillard et Philippe Hayward, suppléant.

Commission permanente des naturalisations

La loi sur la naturalisation vaudoise est régie par la LDCV (loi sur le droit de cité vaudois) : dont,

Art. 25 : procédure cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse ;

Art. 22 : procédure cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2^{ème} génération ;

Art. 8 : demande de naturalisation suisse dans le Canton de Vaud (demande ordinaire) ;

Art. 53 : procédure cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2^{ème} génération, disposition transitoire, abolie au 30 avril 2010.

La Commission de naturalisation procède, pour une demande ordinaire, à l'audition des candidats lors d'une séance présidée par un membre de la Municipalité (Mme Hochstrasser). Le préavis municipal est ensuite envoyé au Département Cantonal - Service de la Population puis à l'Office fédéral des Migrations à Berne. La durée du processus peut prendre deux ans et demi environ.

Les naturalisations facilitées sont exemptes d'audition et de rapport de police. La Municipalité décide l'octroi de la bourgeoisie communale pour des candidats bénéficiant de la procédure facilitée.

Sous réserve de l'octroi du droit de cité cantonal et de l'autorisation fédérale de naturalisation, la bourgeoisie prendra effet au moment de la prestation de serment devant le Conseil d'Etat vaudois.

En 2011, la commission s'est réunie à 4 reprises pour 12 candidats.

Vingt-quatre adultes et 3 enfants ont reçu la nationalité Suisse.

Sociétés locales

Une quinzaine de Sociétés locales sont regroupées au sein de l'Union des Présidents des Sociétés locales (UPSL). Elle se réunit 2 fois par an pour coordonner le calendrier des différentes manifestations et activités respectives.

Ainsi, les Montains ont pu prendre part à de nombreuses rencontres orchestrées par diverses sociétés, associations ou groupements locaux, tout au long de l'année sous forme de soirées, activités sportives et culturelles, marchés, animations diverses, etc.

La société de Développement a organisé traditionnellement la Fête de Mai et la St Nicolas ainsi que la Torrée qui drainent à chaque fois une partie importante de la population.

Le prix du mérite, décerné chaque année lors de la fête de mai, a été délivré à M. Paul Chamot pour son engagement au sein de la Commune.

A relever particulièrement, la Gymnastrada du 10 au 16 juillet, qui a permis d'héberger 400 enfants sud-africains dans une ambiance très festive et fraternelle. Ceux-ci étaient logés dans les différentes classes des collèges et nourris sous cantine. Un grand nombre de bénévoles ont œuvré durant ce grand rassemblement.

La Commune continue à soutenir les activités des Sociétés en leur fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout la formation des jeunes.

La Municipalité remercie toutes les sociétés, associations et groupements qui s'investissent sans compter pour ces moments d'animation, de détente, de partage et d'amitié.

* * * * *

AFFAIRES SOCIALES - DEFENSE INCENDIE - PROTECTION CIVILE

Municipal responsable : M. Jacques MARCHAND

AFFAIRES SOCIALES

ARASPE - Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly – Echallens

Rappel du contexte. Dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale imposée par le Conseil d'Etat, la Commune du Mont fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly–Echallens. Il s'agit d'une association intercommunale régie selon la Loi sur les communes, qui regroupe 58 communes sans tenir compte des fusions en cours ou à venir.

L'Association a pour buts principaux, au sens de la LC, c.-à-d. les buts auxquels participent toutes les communes membres :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

L'ARASPE est conduite par un **Conseil intercommunal** (Législatif) composé de 58 Conseillers municipaux représentant les 58 communes membres, désignés par leur Municipalité.

Le Conseil intercommunal, installé par le Préfet d'Echallens, M. Piot, a désigné un **Conseil de direction** (Exécutif) composé de 9 Conseillers municipaux. Werner Blum (Echallens / Président), Anne Bourquin Büchi (Prilly / Vice-présidente), Michèle Valloton (Cheseaux-sur-Lausanne), Jean-Pierre Sterchi (Cugy), Jacques Marchand (Le Mont-sur-Lausanne), Sandrine Favre (St-Barthélémy), Roger Weissbrodt (Vufflens-la-Ville), Françoise Arlaud (Jorat-Menthue), Yves Jauner (Penthalaz). Le secrétariat des deux Conseils est assuré par Mme Martine Seiler. Le directeur du CSR, M. Michel Hoffman prépare et participe aux réunions (1 à 2 par mois) du Comité de direction.

Les 4 agences intercommunales d'assurances sociales (Le Mont, Prilly, Jouxens, Echallens) assurent le relais entre les habitants des 58 communes de l'ARASPE et le CSR (Centre Social Régional). Ce Centre situé à Prilly offre depuis 1997 tout un soutien logistique, administratif et social, afin d'avoir un suivi des dossiers de demande d'aide sociale.

Afin de renforcer la lutte contre les éventuels abus au niveau RI, à la demande du Comité de direction, le CSR transmet régulièrement aux Syndics des communes, la liste des bénéficiaires du RI de leur commune. Cette information est évidemment traitée confidentiellement. En cas de doute, les cas peuvent ainsi être signalés au CSR qui effectue les contrôles nécessaires, au besoin, en utilisant les services de l'enquêteur spécialisé pour cela et actif pour plusieurs CSR.

Durant l'année 2011, le Municipal du Mont, Jacques Marchand (1^{er} semestre Michel Amaudruz) a participé à 7 séances de travail dans le cadre du Comité de direction de l'ARASPE, et à deux assemblées du Conseil intercommunal,

En collaboration avec le directeur M. Michel Hoffmann, le Comité de direction a traité les affaires courantes et préparé tous les éléments, comptes, budget et autres, soumis au Conseil intercommunal lors des 2 assemblées générales ordinaires. Vu les nouvelles tâches (PC familles et autres) qui vont être confiées aux agences AVS et à l'ARASPE, les coûts vont immanquablement augmenter ces prochaines années.

Agence intercommunale d'assurances sociales pour les communes du Mont-sur-Lausanne, de Cugy, Morrens, Bretigny-sur-Morrens et Froideville – AIAS du Mont-sur-Lausanne

La nouvelle situation de l'agence sous l'égide de l'ARASPE semble bien se dérouler. Le travail va en augmentant d'une part en raison de l'accroissement de la population et d'autre part en liaison avec de nouvelles tâches comme par exemple la gestion des prestations complémentaires (PC) pour les familles à revenu modeste.

Mme Zingre était toujours responsable (à 75 %) de l'AIAS du Mont-sur-Lausanne, avec l'aide de Mme Gatti (25 %), en qualité d'employées de l'ARASPE. Il est à préciser que Mme Zingre a fait valoir son droit à la retraite. Pour la remplacer, Mme Nadja Broccard a été engagée en qualité de responsable d'agence (à 80 %) et Mme Gatti (à 50 %), collaboratrice.

Elles appliquent les directives et instructions, transmettent aux institutions tous renseignements, prêtent leur aide à la population, contrôlent l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants. Elles collaborent avec les autorités suivantes :

- La Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Clarens en matière d'AVS, AI, Prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI, allocations perte de gain (APG), Allocations familiales (AF) ;
- L'Organe cantonal de contrôle de l'assurance en cas de maladie et d'accidents (OCC) ;
- L'Office de l'assurance-invalidité (OAI).

Avant d'être transmis à la Caisse cantonale, les dossiers concernant les nouvelles demandes de soutien à des habitants du Mont (demandes des prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC) sont soumises pour visa au Municipal responsable de chaque commune.

Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC)

(Les assurés de condition économique modeste peuvent bénéficier d'un subside pour le paiement de tout ou partie de leurs primes d'assurance-maladie et accidents.)

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un soutien OCC			
Commune	Habitants (31.12.2011)	Bénéficiaires OCC	%
Le Mont	6'210	591	9.50
Total des 5 communes	12'010	1'166	9.70

Le nombre de bénéficiaires OCC 2011, même si il a augmenté, reste en pourcentage quasi identique par rapport à 2010, tant au Mont que sur les 5 communes de l'agence du Mont.

ARASPE : Budget et comptes

Les comptes 2011 de l'ARASPE ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport ; ce qui ne permet pas de présenter un tableau comparatif des coûts avec les années précédentes.

Au niveau de nos budgets et comptes communaux, les coûts, directement pris en charge par les communes et qui nous concernent, sont répartis dans les comptes 710.3525 - Participation communale au Centre Social Régional (ARASPE) avec Fr. 2'300.-- au budget 2012 (correspondant au coût de secrétariat du Conseil intercommunal et du Comité de direction, ainsi qu'une participation au Conseil des régions RAS) et 711.3525 - Participation association régionale de l'action sociale, avec Fr. 163'000.-- au budget 2012. A cela il faut évidemment ajouter les frais du CSR et de l'action sociale, que le Canton nous refacture par le biais de la facture sociale, comptes 720.

La tendance à l'augmentation du travail est claire. Ainsi, notre agence a déménagé en fin d'année dans l'ancien collège rénové du Petit-Mont. Les nouveaux locaux, comprenant deux bureaux, impliqueront évidemment une augmentation du coût par habitant, compensée en partie par l'augmentation de la population. Pour notre Commune, l'effet de cette augmentation des coûts aura finalement peu d'impact face à l'application du coût unique entre les agences.

APROMAD Association pour la Promotion de la santé et maintien à domicile - Couronne lausannoise

Les statuts, dont la révision préparée durant l'année 2009, afin d'intégrer et de les mettre en conformité avec les nouvelles structures selon la nouvelle Loi sur l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD – 801.11), ont été adoptés lors de l'AG extraordinaire qui a eu lieu au Mont-sur-Lausanne le 14 janvier 2010.

Selon ces statuts, l'APROMAD est chargée de mettre en œuvre, sur son territoire, la politique d'aide et de soins à domicile mise en place par l'AVASAD sur l'ensemble du Canton ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé. Le Conseil d'Etat définit cette politique en concertation avec les associations représentatives des communes et après consultation de l'AVASAD.

Comme membre de l'AVASAD, l'APROMAD a pour mission générale d'aider les personnes dépendantes ou atteintes dans leur santé à rester dans leur lieu de vie. Pour ce faire, l'Association assure la fourniture de prestations de soins ou autres pour promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé, maximiser leur niveau d'autonomie, maintenir leur intégration sociale et faciliter l'appui de leur entourage.

Les communes de la région, desservies par l'APROMAD sont membres de droit de cette association avec voix délibérative.

D'un point de vue pratique, l'APROMAD (18 ans d'existence en 2011) est donc l'association qui coordonne et gère tous les aspects administratifs, l'infrastructure et le personnel actif dans les CMS de la Couronne lausannoise. Elle gère les CMS d'Echallens, d'Epalinges, du Mont, d'Oron, de Prilly Sud et Nord, de Pully et de Cully. Suite à diverses réorganisations, le bassin versant de l'APROMAD s'appuie sur près de 620 collaborateurs pour assurer ses activités de soutien à la population forte d'environ 120'000 personnes. Les bureaux de l'APROMAD sont situés en Budron C7 au Mont.

Etant donné la présence d'un CMS sur son territoire, la Commune du Mont est représentée par M. Jacques Marchand, Conseiller municipal au sein du Comité de l'APROMAD.

Le financement de l'APROMAD et par conséquent des CMS, repose sur la facturation aux bénéficiaires ou à leur assurance maladie. Les subventions publiques (54 % des recettes en 2010) sont assurées par le Canton et les communes. Dans nos Budgets et Comptes, le financement de l'APROMAD apparaît sous Sécurité sociale, compte 730 Santé publique – 730.3654 APROMAD (CMS), AVASAD.

Selon les indications reçues le 12 décembre 2011 de l'AVASAD pour les préparatifs du budget 2012, le montant, proche de Fr. de 97.30 par habitant en 2011, continue d'augmenter et a été fixé à Fr. 103.90 pour 2012.

Les raisons restent toujours les mêmes : augmentation de la population moyenne vaudoise, vieillissement de la population, prise en charge de services plus importants le week-end et 24h/24.

De manière générale, les mesures d'économie consistant à garder moins longtemps les personnes malades ou accidentées dans les hôpitaux, impliquent un report de charges et de travail sur les CMS et les associations d'aide à domicile. Pour les infirmières et aides intervenant sur le terrain auprès des malades, c'est non seulement le travail de soins qui augmente fortement, mais aussi le travail administratif et les décomptes de toutes sortes nécessaires aux diverses facturations et exigences des assurances qui, ici comme ailleurs, disputent les décomptes présentés. Face à cette situation, le personnel commence à réagir et le mécontentement augmente. Il sera bientôt temps que le Conseil d'Etat prenne conscience qu'il y a des limites aussi aux charges à confier à l'aide à domicile.

L'AVASAD est l'autorité cantonale de surveillance de l'APROMAD. En juillet 2005, encore appelée OMSV, elle a également confié à l'APROMAD le mandat de gestion de l'activité de soins infirmiers pédiatriques à domicile pour tout le Canton. Cette activité fait l'objet de Budgets et Comptes séparés et l'entier du subventionnement est assuré par l'AVASAD.

Pour plus d'informations sur ces structures et les prestations de soins fournies, voir :

- le site de l'APROMAD : www.apromad.ch
- le site d'AVASAD (OMSV) : www.aide-soins-domicile-vaud.ch

sur lesquels vous trouverez les derniers rapports annuels de l'AVASAD/OMSV, de l'APROMAD et des soins infirmiers pédiatriques à domicile.

En 2011, le Comité de direction de l'APROMAD s'est réuni à 7 reprises pour adopter les Comptes 2010, le Budget 2012, préparer l'assemblée générale du 29 juin 2011 et exprimer son avis sur divers points présentés par la directrice Mme Patrizia Clivaz-Luchez.

Le CMS du Mont s'occupe des habitants des communes du Mont-sur-Lausanne, de Lausanne-Montheron, de Bottens, de Bretigny-sur-Morrens, de Cugy, de Froideville et de Morrens. Sa responsable, Mme Marie-Alix Souyris a une formation d'infirmière en soins généraux et une longue expérience dans les soins. Afin d'assurer la pérennité et de pouvoir bénéficier de nouvelles surfaces administrative, le CMS a quitté le bâtiment administratif de Crétaison pour prendre ses quartiers dans l'ancien collège rénové au Petit-Mont.

SAF - Service d'aide à la famille Le Mont, Cugy, Morrens, Bretigny, Froideville – Groupe de bénévoles.

Selon ses statuts, révisés en 2008, le Service d'aide à la famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville a pour but de venir en aide aux familles domiciliées dans les 5 communes en :

- Encourageant et en soutenant le bénévolat et les contacts humains afin de pouvoir venir en aide aux personnes isolées ou dans le besoin.
- Développant et mettant sur pied d'autres services d'aide à la famille.

L'activité d'une telle association basée sur le bénévolat dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir. De nos jours, c'est une situation très fragile et le souci actuel du Comité est d'arriver à mettre en place une personne intéressée pour reprendre l'activité de Mme Zingre et continuer à développer une ambiance dans laquelle les bénévoles ont plaisir à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes.

Dans un premier temps, cette activité a été reprise par Mmes Broccard et Gatti de l'Agence Intercommunale d'Assurance Sociale (AIAS). Toutefois, ladite activité est rapidement devenue difficile à assumer pour ces deux personnes en raison de l'augmentation de leur travail propre et notamment par l'introduction des prestations complémentaires pour les familles. Actuellement, deux personnes bénévoles se sont annoncées pour reprendre ce travail de coordination.

Dans un premier temps, la présidence a été assurée par Michel Amaudruz puis a été reprise lors de l'assemblée générale par Jacques Marchand. Le Comité s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget et préparer l'assemblée générale tenue le 14 décembre 2011. Le président a traité les affaires courantes avec Mme Zingre puis avec Mme Broccard et les factures avec Mmes Henry et Fardel.

La caisse a été tenue par Mme Alice Henry, collaboratrice à la bourse de Froideville jusqu'à la séance de l'assemblée générale. Elle a informé le Comité qu'elle cessera cette activité après avoir liquidé les comptes 2010. Pour lui succéder, Mme Christiane Fardel (ancienne boursière du Mont) a été proposée et sa candidature retenue pour reprendre les cordons de la bourse du SAF.

En 2011, le Service d'aide à la famille pouvait toujours compter sur une trentaine de bénévoles, dont quelques 14 bénévoles provenant du Mont, qui ont rendu les services suivants : transports et accompagnements chez le médecin ou à l'hôpital, promenades, visites, lecture. Le Service d'aide à la famille met en contact les personnes en difficulté avec les bénévoles disponibles.

Ces personnes ne sont pas rémunérées pour le temps qu'elles consacrent à rendre service, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par les malades d'une part et par le service pour les kilomètres à vide.

Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011
5'110 km	9'715 km	6'546 km	5'816 km
754 transports	876 transports	814 transports	798 transports
32 bénévoles	30 bénévoles	34 bénévoles	30 bénévoles

Au Mont, malgré une moyenne de 14 bénévoles inscrits, il arrive quelquefois de ne pas pouvoir accepter un transport et devoir demander de l'aide aux autres communes. Les demandes pour des transports réguliers à l'EMS de la Paix du Soir pour de l'ergothérapie ou en Unité d'accueil temporaire (UAT) sont majoritaires ; ce qui nécessite une bonne organisation des transports.

EFAJE - Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs

La Commune du Mont est devenue membre de l'«Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs» (Association EFAJE du Gros-de-Vaud et environs), le 12 décembre 2007, au moment de sa création. Cette association, conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil Suisse, a pour buts principaux d'encourager l'entraide familiale et d'organiser le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants (RAJE) conformément à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), votée le 2 février 2006. En conséquence, elle crée, coordonne, supervise et développe les structures d'accueil de jour des enfants, elle favorise la collaboration entre les différents partenaires travaillant dans ce domaine, elle améliore l'information des usagers, elle distribue les subventions de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) aux différentes structures d'accueil, membres du réseau. L'association a un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif. Son siège est à Echallens.

Les membres de l'association sont :

- a) Les communes du Gros-de-Vaud et environs,
- b) Les entreprises partenaires du réseau,
- c) Les structures affiliées à l'EFAJE avec voie consultative.

Chaque membre a droit à une voix à l'assemblée générale et chaque membre verse sa contribution financière selon les plans financiers élaborés par le comité et acceptés par l'assemblée générale.

EFAJE – Direction

Compte tenu des nouvelles dimensions de l'EFAJE consécutives à l'augmentation des garderies, du préscolaire et du parascolaire, un centre administratif a dû être mis en place. Ce groupe de direction opérationnelle du réseau EFAJE a été placé sous la direction de M. Olivier Simon. Un responsable financier a également été engagé en la personne de M. Franck David-Henriet.

EFAJE - Comité directeur

Suite à la mise en place des autorités pour la nouvelle législature, un nouveau comité directeur a été élu au début du 2^{ème} trimestre 2011. Il est composé de Murielle Kathari-Lauritzen, Goumoens-La-Ville, présidente, Françoise Arlaud, Jorat-Menthue, vice-présidente et des membres, Patricia Auberson, Bercher, Werner Blum, Echallens, Régine Ikmel, Anne-Lise Isaaz, Etagnières, Jacques Marchand, Le Mont-sur-Lausanne, Véronique Pittet-Allaz, Villars le Terroir, Dominique Tille, Oulens.

Excepté M. Dominique Tille, Syndic d'Oulens, toutes les personnes citées sont Conseillers-ères Municipal-e-s dans leur commune.

EFAJE - Principales activités 2011

En plus du suivi de la gestion des 4 structures garderies : Rev'eil Matin à Echallens (44 places), de Budron au Mont (44 places), l'Hirondelle à Bercher (27 places garderie et 12 places parascolaires) et Perlimpimpin à Bettens (20 places et 12 places parascolaires) et de la structure des accueillantes en milieu familial (maman de jour), le Comité a poursuivi son travail en vue de renforcer la tête du réseau, de centraliser l'accueil et l'orientation des parents vers les structures et de poursuivre l'organisation et le développement du réseau.

En 2011, le Municipal du Mont, Jacques Marchand, membre du comité de direction de l'EFAJE a participé à 6 séances du Comité, 2 assemblées générales.

Le budget consolidé 2012 de l'Association EFAJE Gros-de-Vaud et environs (incluant le réseau, 4 garderies, l'accueil familial et les placements hors réseau), prévoit des charges pour Fr. 7'921'325.-- et des produits pour Fr. 7'928'900.--. Le subventionnement des communes est présenté dans le tableau ci-dessous en Fr. par habitant.

EFAJE - Subvention des communes depuis 2008 et montants demandés pour 2012
(Coût moyen en Fr. par habitant selon budgets EFAJE)

		2008	2009	2010	2011	2012
RESEAU		2.27	4.89	10.70	7.73	8.21
ACCUEIL FAMILIAL (mamans de jour)	Part fixe	7.67	7.45	1.50	7.45	2.50
	part variable	0	0	0	10.34	12.24
PRE-SCOLAIRE (garderies)	part fixe	1.50	1.50	1.50	1.50	10.50
	part variable	2.50	5.12	10.79	20.47	22.85
HORS RESEAU (Conventions)				1.47	1.19	1.19
FOND DE ROULEMENT					3.12	1.52
TOTAL		10.42	19.18	35.03	44.31	59.01

EFAJE - Coordinatrices pour l'accueil familial

Concernant les coordinatrices, Mmes Mireille Fitzé (50 %) et Sabine Penseyre (80 %), chargées du secteur comprenant Echallens ont été engagées par la commune d'Echallens. Mme Maïa Caduff, chargée actuellement des communes du Mont, de Bretigny, de Cugy, de Froideville, de Morrens et de Bottens est engagée à 50 % depuis le 1^{er} septembre 2008 par la Commune du Mont.

Ces deux communes refacturent au réseau EFAJE, la totalité des charges salariales liées à ces trois personnes. Ensuite toutes les communes participent à ces coûts selon le tableau ci-dessus.

En remplissant toutes les conditions de la LAJE (Loi) et en étant ainsi reconnu par la FAJE (Fondation), le réseau EFAJE reçoit à titre de subvention l'équivalent du salaire des coordinatrices, ainsi qu'une partie forfaitaire des frais occasionnés par la caisse centrale.

Toutefois, cette forme d'accueil familial a atteint ses limites pour notre Commune. Compte tenu de l'urbanisation, ce réseau ne compte plus que trois mamans de jour sur le territoire de notre agglomération.

EFAJE – Taux d'occupation

Fin 2011, toutes les garderies du réseau EFAJE atteignaient leur taux d'occupation maximum, sachant qu'une garderie n'est jamais pleine à 100 %, car certaines plages horaires ne peuvent jamais être totalement remplies. Le maximum se situe vers 85 %.

La Municipalité est consciente qu'avec l'arrivée des nouveaux quartiers, notamment du Rionzi, le nombre de places disponibles est insuffisant. Durant le 2^e trimestre 2011, MM. Sueur, Marchand et Recordon ont rencontré, pour connaître leurs intentions, les responsables de la société appelée «Cap Canailles» qui souhaitent implanter une grande garderie de l'ordre de 85 places, à la rue du Champ-du-Bois 11 (Rionzi). Le réseau EFAJE a été informé de cette démarche, afin que d'éventuelles possibilités de collaboration puissent être étudiées. Les réactions ont été plutôt négatives de la plupart des membres du Comité de l'EFAJE. La nouvelle législature va amener la Commune du Mont à se poser la question de la mise en place, comme la commune d'Epalinges, de son propre réseau LAJE. Cela nécessitera la mise en place d'un service interne chargé de la petite enfance. L'augmentation de la population au cours de l'année 2011 et celle à prévoir pour les années futures, notamment en 2013, et les attentes du développement du parascolaire pourraient nous y conduire.

Jardin d'enfants «Les Mouflets»

Le Jardin d'enfants «Les Mouflets», soutenu depuis de nombreuses années par la Commune, est maintenant bien installé dans l'ancien petit Collège des Planches. Cette structure qui a reçu une autorisation du SPJ pour 19 places, offre une prestation complémentaire à la garderie de Budron.

* * * * *

SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le SDIS La Mère, comprenant les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne et le Mont sur-Lausanne, est placé sous le commandement du major Bernard Borgeaud de Cheseaux. Trois chefs de site ont également été nommés. Pour la Commune du Mont, il s'agit du cap Christophe Corbaz.

Pour le futur, la commune de Jouxens-Mézery, par son Syndic, a demandé à être entendue par les municipaux concernés dans le cadre d'une éventuelle admission au sein du SDIS La Mère. Cette demande a reçu une réponse favorable de la Commission du feu après consultation des différentes Municipalités. Par conséquent, il appartient à la commune de Jouxens-Mézery de faire les démarches nécessaires auprès de L'ECA.

DEUXIEME ANNÉE D'ACTIVITÉ

1. Effectifs au 01.01.2011

Etat- major :

Commandant :	Maj. Bernard Borgeaud
Quartier-maître :	Lt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Thierry Auberson
Chef du site de Romanel :	Cap. Jean-Luc Blanchard
Responsable de l'instruction :	Plt. Charles Gujer
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

Site opérationnel du Mont		Site opérationnel de Cheseaux		Site opérationnel de Romanel	
Officiers	8	Officiers	8	Officier	6
Sous-officier supérieur	1	Sous-officiers supérieur	3	Sous-officier supérieur	1
Sous-officiers	7	Sous-officiers	5	Sous-officiers	4
Appointé	0	Appointés	5	Appointés	1
Sapeurs	40	Sapeurs	17	Sapeurs	22
Recrues	5	Recrues	9	Recrues	6
Total	61	Total	47	Total	40

Total des 3 sites : 148 dont 60 au DPS et 88 au DAP.

Le SDIS est complété par une section de JSP comprenant 20 jeunes de 8 à 18 ans entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

Durant l'année, le SDIS a enregistré dans son effectif 23 arrivées et 28 départs. Ces derniers sont dus pour la plupart à des déménagements ou des raisons professionnelles.

Commission du feu

Elle se compose comme suit :

M. S. Sandoz, municipal Cheseaux	président
M. J. Marchand, municipal Le Mont	membre
M. D. Crot, municipal Romanel	membre
M. J.-D. Joerg, Conseiller communal Le Mont	membre
M. S. Pignet, Le Mont	membre
Ainsi que 4 membres (Cheseaux 2 / Romanel 2)	
Commandant B. Borgeaud	Cdt SDIS
Quartier-Maître N. Petit	membre
Chef de site, Le Mont cap. Ch. Corbaz	membre
Chef de site Cheseaux, cap. Th. Auberson	membre
Chef de site Romanel, cap. J.-L. Blanchard	membre

La Commission du feu c'est réunie à quatre reprises, pour modifier le cahier des charges, le budget 2012, l'acquisition de véhicules et le rapport annuel 2011.

2. Formation

Quelques exemples de cours suivis :

<i>Journée technique des commandants (CDTT) – 0,5 jour</i> 4 participants	2 jours
<i>Formation théorique permis C1 - (DV01) - 4 x 0,5 jours</i> 7 participants	14 jours
<i>Hydraulique de base - (EX01) - 1 jour</i> 20 participants	20 jours
<i>Cours tonne-pompe - (EX03) - 1 jour</i>	

7 participants	7 jours
<i>Cours transport d'eau et relais - (EX04) - 1 jour</i>	
5 participants	5 jours
<i>Cours motopompe I et II - (EX05) - 2 jours</i>	
4 participants	8 jours
<i>Cours de cadre recrues - 0,5 jour</i>	
2 participants	1 jour
<i>Cours de formation recrues - (FB01) - 2 jours</i>	
20 participants	40 jours
<i>Cours protection respiratoire – base - (PR11) - 3 jours</i>	
10 participants	30 jours
<i>Cours protection respiratoire – perfectionnement - (PR12) - 3 jours</i>	
2 participants	6 jours

Le total général de l'ensemble des cours représente 1'615.50 heures

3. Activités de l'année

Activités programmées

Recrutement	1 soirée par site
Planification intercommunale recrues	1 soirée
Séance de la commission du feu	4
Séance d'état-major	12
Séance d'état-major de site	3
Exercice officier	2
Exercice sof	4
Exercice détachement d'appui (DAP)	6
Exercice détachement 1 ^{er} secours (DPS)	10
Exercice porteurs ARI 1	8
Exercice porteurs ARI 2	8
Exercice porteurs ARI 3	5
Exercice recrues	5
Cours de cadre recrues	5
Exercice JSP	8
Séance EM JSP	5
Cours de cadre JSP	4

Les thèmes de l'instruction sont le nouveau règlement aide à l'intervention, les dangers électriques, les sauvetages, les moyens d'extinction, les échelles, le matériel dans les véhicules.

Pour la première fois, l'exercice final a été organisé avec l'ensemble du SDIS sur la commune de Cheseaux, avec une présentation de l'ensemble de nos moyens à une population nombreuse ce jour-là.

Deux équipes motopompes et trois JSP (gymkhana) ont participé au concours de la FVSP, à Morges.

4. Interventions.

Durant l'année 2011, le SDIS La Mère est intervenu à 96 reprises ; lesquelles ont mobilisé le personnel pendant 1'138 heures.

Elles se répartissent comme suit :

Feu	18
Alarme automatique	29
Inondation	28
Sauvetage	8
Assistance sanitaire	1
Officier de service	11
Divers	1

5. Véhicule

Le 13 octobre 2011, l'ECA a mis à disposition du SDIS La Mère, respectivement pour la caserne du Mont, un nouveau véhicule tonne-pompe 2000 litres d'une valeur de Fr. 500'000.--.

Les communes ont permis l'achat d'une automobile Skoda Yéti pour l'officier de service. Ce véhicule remplace le Toyota Hilux, vieux de 20 ans, qui aurait dû faire l'objet de réparations conséquentes.

Les communes ont également saisi l'occasion d'acquérir, à un prix raisonnable, deux véhicules de la PCi de Lausanne Nord en voie de dissolution. Ils ont été acquis pour le transport de pompiers et afin de remplacer deux fourgons en bout de course.

Incorporation

En 2011, trois JSP ont passé leur Flamme 3 lors d'un examen cantonal. Ils ont été incorporés au SDIS La Mère.

Réseau d'eau

Le Commandant et les chefs de site sont régulièrement consultés pour le remplacement et la pose de nouvelles bornes-hydrants. Les bornes-hydrants ont toutes été contrôlées et réparées si nécessaire.

Promotion

Les promotions 2011 sont les suivantes :

Adj Mendez Luis	Lieutenant
Adj Von Wartburg Grégory	Lieutenant
1 app au grade de	Caporal
Deux sapeurs au grade de	Caporal
Quatre sapeurs au grade de	Caporal

Garde

Fête nationale du 1er août dans les trois communes
Course des traîne-savates à Cheseaux
La Charbonnière à Cheseaux
Course à travers Romanel
Manifestation à la salle de Prazqueron à Romanel

Représentations

Le SDIS a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers (FVSP) et au groupement des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP).

Il a également organisé le rapport administratif des Commandants du district sur le site de Romanel ainsi que la journée technique des Commandants du district sur le site de Cheseaux.

Des spécialistes du SDIS, formés sur les éléments naturels, ont donné de l'instruction aux diverses journées techniques des commandants sur l'ensemble du Canton.

Un film sur les éléments naturels a été réalisé par l'ECA avec la participation active du SDIS La Mèbre.

* * * * *

PROTECTION CIVILE

Préambule

En 2011, ce fut une année charnière, voire une complète restructuration pour la protection civile de notre Commune.

La Région Lausanne-Nord, comprenant les communes de Cheseaux, Cugy, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont, Morrens, Prilly et Romanel, a été dissoute au 31 décembre 2011, dans le cadre du projet « Agile ».

En effet, suite au découpage du Canton en 10 régions et non plus en 21 régions, la PCi Lausanne-Nord a subi un éclatement de la présente organisation puisque chaque commune a dû rejoindre son district. Tout au long de l'année 2011, afin de préparer cette mutation, une nouvelle convention a été élaborée sous la direction de M. le Préfet Terribilini. Avec l'aide de ce magistrat, un préavis municipal, unique pour toutes les communes concernées, a été élaboré et présenté aux différents conseils dans le deuxième semestre de 2011. Pour le Mont, il a été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2011. Il en a été de même pour les autres communes concernées.

Ainsi, la Convention entre les six communes, soit Cheseaux-sur-Lausanne, Epalinges, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Cette nouvelle région est à reconnaître sous le titre de PCi Lausanne-District.

Processus transitoire

Afin d'intégrer les communes venant de la PCi Lausanne Nord et rejoignant celles de Lausanne-District, un plan de transition a été élaboré puis mis en application sous les ordres du Lt col Marc-André Marchand ; ceci pour assurer la continuité dans les différents engagements planifiés ou non.

Comité directeur

Le nouveau comité directeur s'est réuni à deux reprises, sous la présidence de M. le Préfet Terribilini.

Les municipaux membres de comité directeur sont :

Cheseaux-sur-Lausanne	Serge Sandoz	Conseiller municipal
Epalinges	Alain Monod	Conseiller municipal
Jouxens-Mézery	Serge Roy	Syndic
Lausanne	Marc Vuilleumier	Conseiller municipal
Le Mont-sur-Lausanne	Jacques Marchand	Conseiller municipal
Romanel-sur-Lausanne	Daniel Crot	Conseiller municipal

Région Lausanne-Nord – activité 2011

Personnel

Au terme de l'année 2011, le Commandant Desarzens a fait valoir son droit à la retraite après 15 ans passés à la tête de la région Lausanne-Nord.

Pour ce qui concerne le reste du personnel, celui-ci avait été affecté à partir du 31 octobre 2010 à d'autres régions PCi ou à une administration communale.

Instruction

Aucune instruction n'a été donnée cette année en raison de cette période transitoire.

Canicule

Le Plan canicule n'a pas été activé en 2011 malgré des températures limites. Sous la direction du Préfet du district de l'Ouest Lausannois, il a été maintenu par le groupe technique de la PCi Lausanne-Nord.

Essais d'alarme

Les essais d'alarmes n'ont pas démontré de problèmes particuliers.

Engagements

Fête de la musique à Prilly.

* * * * *

Pour conclure, nous tenons à adresser nos remerciements au Conseil communal pour le soin et la parfaite collaboration dont il fait preuve lors de l'étude des dossiers que nous lui soumettons ; nous lui savons gré de la confiance qu'il témoigne à l'Exécutif.

Ces propos s'adressent également à Mesdames et Messieurs les membres des Commissions permanentes et des Commissions ad hoc, plus particulièrement chargées d'examiner les préavis municipaux.

Nous souhaitons que le présent rapport facilite la tâche de la Commission de Gestion du Conseil et apporte à tout un chacun les renseignements utiles quant aux divers domaines d'activité de l'Exécutif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

J.-P. Sueur

J. Freymond

* * * * *

Glossaire

ACCP	Association de communes sous Contrat de prestations
ASICE	Association scolaire intercommunale Cugy et environs
AVASAD	Association vaudoise d'aide et soins à domicile
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AF	Allocations familiales
AIAS	Agence Intercommunale d'assurance sociale
APE	Association des parents d'élèves
APG	Allocation perte de gain
App	Appointé
APROMAD	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
ARASPE	Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly - Echallens
APVRL	Association du Passeport vacances de la région lausannoise
ARI	Appareil respiratoire isolant
ASV	Aide sociale vaudoise
BC	Blessure corporelle
BH	Borne hydrante
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAT	Constructions et aménagement du territoire
CCU	Commission consultative d'urbanisme
CDIS	Centre de défense incendie et secours
CFPF	Centre de formation professionnelle forestière
CI	Carte d'identité
CIN	Cycle initial
CMS	Centre médico-social
COES	Classe officielle de l'enseignement spécialisé
Cpl	Caporal
CRENOL	Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise
CSR	Centre social régional
CTA	Centre de traitement des alarmes
CYP	Cycle primaire
CYT	Cycle de transition
DAP	Détachement d'appui
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DM	Domage matériel
DPS	Détachement de premiers secours
EC	Eaux claires
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
EERV	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
EFAJE	Entraide familiale et accueil de jour des enfants
EFRI	Ecole de formation recrue intercommunale
EI	Enseignement individualisé
EM	Etat major
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EU	Eaux usées
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FIR	Formation d'intervention régionale
GROPIL	Groupe de pilotage du Schéma directeur Nord Lausannois
GRP	Groupe de réflexion sur la prévention
HEP	Haute école pédagogique
HT	Hors taxes

ISP	Institut suisse de police
JSP	Jeune sapeur pompier
LAJE	Loi sur l'accueil des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAVAMAL	Loi sur l'assurance accidents et maladie vaudoise
MOB	Mobilité transports, gestion de l'espace public
OCE	Office cantonal des étrangers
ODES	Office des écoles en santé
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORCA	Organisation en cas de catastrophe
OREA	Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques
OSP	Orienteur scolaire professionnelle
PALM	Projet d'Agglomération Lausanne-Morges
PC	Prestations complémentaires AVS AI
PCi	Protection civile
PGA	Plan Général d'Affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
PPLS	Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire
RAJE	Règlement sur l'accueil de jour des enfants
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RI	Revenu d'insertion
RMR	Revenu minimum de réinsertion
SAF	Service d'aide à la famille
SAF	Service cantonal des améliorations foncières
SDNL	Schéma Directeur Nord Lauannois
SDT (SAT)	Service du développement territorial (anc. aménagement du territoire)
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SDIS	Service de défense incendie et de secours
SESA	Service des eaux, sols et assainissement
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SEVEN	Service de l'environnement et de l'énergie
Sgt	Sergent
SIT	Service intercommunal des taxis
SMHab	Surveillance mutuelle des habitations
SPOP	Service de la population
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSI	Service de secours et d'incendie
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SYNDICAT AF	Syndicat des améliorations foncières
TC - CDAP	Tribunal Cantonal - Cour de droit administratif et public (anc. TA)
TF	Tribunal Fédéral
TP	Tonne pompe
TTC	Toute taxe comprise
TUP	Travaux utilité publique
VAPKO	Association Suisse des organes officiels de contrôle des champignons
VSB	Voie secondaire de baccalauréat
VSG	Voie secondaire générale
VSO	Voie secondaire à options